

Natation Artistique



Waterpolo



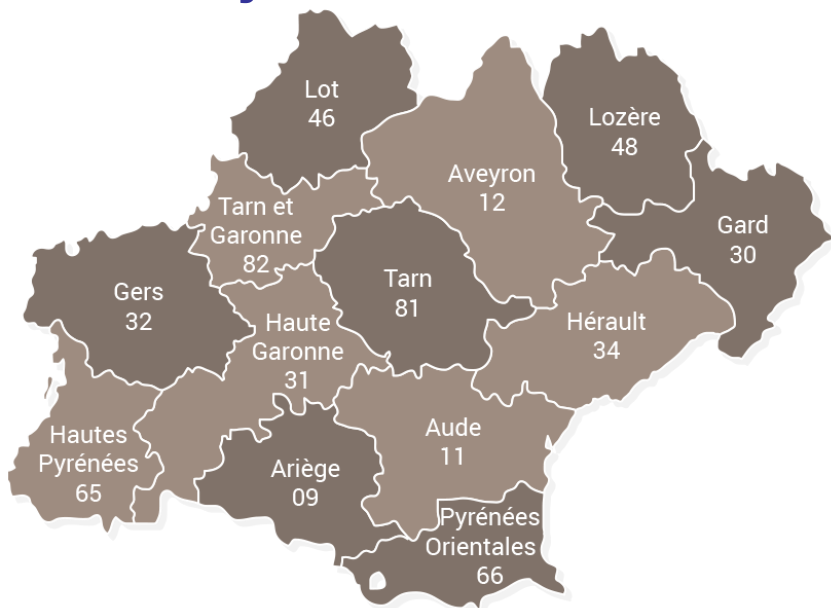
Natation Course



Eau Libre

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Montpellier, 14 janvier 2023



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET OPERATIONS DE VOTE	4
1. Bureau de l'Assemblée Générale.	4
2. Conditions de vote.....	4
3. Nombre de licences par club au 31 août 2022.	5
ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL	7
LIGUE	8
1. Composition du Bureau.	8
2. Membres du Comité Directeur.	8
3. Conseil d'Administration de l'E.R.F.A.N. Occitanie Pyrénées-Méditerranée.....	9
4. Délégations régionales.	9
5. Officiels Fédéraux.	9
6. Expert-comptable.....	9
7. Commissaire aux Comptes.	9
8. Contrôleurs aux Comptes.	10
9. Comités Départementaux.	10
10. Salariés.....	10
11. Cadres techniques – équipe technique régionale.....	10
MODIFICATIONS STATUTAIRES	11
RAPPORT MORAL	12
1. Une saison 2021-2022 volontariste et pleine d'espoir.....	12
2. Un avenir entre prudence et espérance.....	13
3. Conclusion et remerciements.	14
DEFI NATATION COURSE	16
DEFI NATATION ARTISTIQUE	18
1. Le programme Accession du Projet de Performance Fédéral de la Natation Artistique.....	18
2. Les officiels de Natation Artistique.....	18
3. Les évènements sportifs.....	19
3. Les résultats nationaux des clubs d'Occitanie	19
4. Les actions régionales.....	20
DEFI MAITRES.....	21
DEFI WATERPOLO.....	23
DEFI ACTIVITES ESTIVALES	25
1. Les structures estivales en 2022	25
2. Analyse du nombre de licenciés en 2022	26
3. Analyse du nombre de compétiteurs en 2022.....	26
4. Plan « J'Apprends à nager » en 2022	27
5. Ecole de Natation Française en 2022.....	28
6. Compétitions organisées en Occitanie	28

7. Coupe de France 2022	30
8. Critérium National 2022	31
9. Classement National des Clubs 2022.....	32
10. Hommage à Marc CRUBELLIER.....	33
11. Perspectives 2023	33
DEFI EAU LIBRE	35
1. Organisations régionales	35
2. Résultats individuels.....	36
3. Classements Nationaux.....	37
DEFI OFFICIELS DE NATATION COURSE	44
DEFI INFORMATIQUE	46
DEFI FINANCES	47
ERFAN OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE	49
1. Bilan quantitatif.	49
2. Bilan qualitatif.	50
3. Présidence et équipe.....	50
4. Projet ERFAN 2022-2023.....	51
5. Offre de formation actuelle.	51
VIE SPORTIVE ET EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE – NATATION COURSE.....	53
1. Les différentes sélections nationales	53
2. Championnats de France Elite (Montpellier, 9-12 décembre 2021).....	55
3. Championnats de France Jeunes (Rennes, 18 au 22 décembre 2022).....	55
4. Championnats de France Juniors (Massy, 18 au 22 décembre 2022).....	56
5. Championnats de France Elite (Limoges, 5 au 10 avril 2022)	57
6. Championnats de France Juniors (Chalon-sur-Saône, 24 au 29 mai 2022).....	57
7. Championnats de France Jeunes (Pau, 13 au 17 juillet 2022).....	58
8. Championnats de France Open d'Été (Amiens, 23 au 28 juillet 2022).....	58
9. Sélections régionales	59
VIE SPORTIVE ET EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE – WATERPOLO.....	62
CAF NATATION COURSE OCCITANIE/FONT-ROMEY	63
CAF NATATION COURSE OCCITANIE/TOULOUSE.....	64
1. Résultats en compétitions internationales.....	64
2. Résultats en compétitions nationales	65
CNAHN NATATION ARTISTIQUE OCCITANIE/COLOMIERS	67
RECOMPENSES FEDERALES.....	68
STATISTIQUES DES LICENCES	69
1. Répartition des licences par départements.....	69
2. Evolution des licences par saison.....	69
3. Répartition des licences par types et par clubs.	70
4. Evolution des licences par types.	72
CALENDRIERS SPORTIFS 2022-2023.....	74
COMPTES ANNUELS 2021-2022	77

En attente d'approbation

BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET OPERATIONS DE VOTE

1. Bureau de l'Assemblée Générale.

Président	Bernard DALMON
Président-Délégué	Richard LAGRAVE
Vice-Présidents	Stéphan AIME Jean-Marie APPENZELLER Michel COLOMA Ludivine CRUBELLIER Magali FAUVEAU Edouard FERNANDES Christine KITEGI Alain NADAUD Chantal PLANQUES Lionel REY
Secrétaire Général	Julien VILLE
Trésorier	Jean NESPOULOUS
Secrétaire Général Adjoint	Christine MAZIERE
Trésorier Adjoint	Jean PEYRAUD

2. Conditions de vote.

Article 5 – Statuts du 28 novembre 2020

L'Assemblée Générale est composée des représentants des associations sportives affiliées, à jour financièrement avec la Fédération et la Ligue Régionale.

Chaque association délègue, en son sein, un représentant à cet effet. Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

Lors des Assemblées Générales Régionales, les représentants des associations sportives affiliées disposent d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive conformément au barème « 1 licence=1 voix » résultant de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au 31 août précédant l'Assemblée Générale Régionale.

3. Nombre de licences par club au 31 août 2022.

CLUBS	LIC.
A.S LA VAGUE LODEVOISE	0
A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES	152
AASS SECTION NATATION AGDE	58
ALBI SPORTS AQUATIQUES	534
AN ST-GILLES	339
AQUA ET SYNCHRO 66	311
AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES	248
AQUA NAT'JUVIGNAC	191
AQUA SPORT ST-CYPRIEN	163
AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER	5
AQUATIC CLUB COURNON	173
AS SALINDRES	322
AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	711
ASC BÉZIERS NATATION	159
ASC MONTAUDRAN	38
ASPTT MONTPELLIER	828
ASPTT TOULOUSE	1470
AVENIR MURET NATATION	669
BEUCAIRE TARASCON AC	483
BÉDARIEUX NAUTIC CLUB	187
C. A MUNICIPAL DE LEUCATE	4
C.N BEZIERS MEDITERRANEE	410
C.N DE ST-AFFRIQUE	29
C.N MAZAMET AUSSILLON	89
CAHORS NATATION	275
CANET 66 NATATION	755
CARCASSONNE O.A	359
CASTRES SPORTS NAUTIQUES	263
CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS	18
CN ATLANTIE	92
CN AUCH	623
CN BALMA	563
CN CAPDENAC	204
CN CARCASSONNE	333
CN CASTELNAUDARY	267
CN CASTELSARRASIN	14
CN CERET	57
CN CÉVENNES ALÈS	389
CN CUGNAUX	398
CN DE CAUSSE ET VALLON	153

CLUBS	LIC.
CN FIGEAC	56
CN FLEURANCE	48
CN FONT-ROMEUE-CERDAGNE	122
CN LANNEMEZAN	43
CN LIMOUX	245
CN LUNEL	537
CN MONTREAL	3
CN NARBONNE	72
CN PAMIER	383
CN PORTET-SUR-GARONNE	325
CN RAMONVILLE	411
CN ST-CYPRIEN	119
CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	85
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	185
CNS ST-ESTÈVE	107
COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE	210
D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE	87
DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE	227
DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT	297
DAUPHINS DECAZEVILLE	97
DAUPHINS TOULOUSE OEC	1703
E.P SEMEAC TARBES NAT	83
ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN	4
ENTENTE BRETENOUX-BIARS	113
ESPACE SYNCHRO NARBONNE	30
ESPADONS SOUILLAC NATATION	77
EVEIL MENDE NATATION	65
FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	614
GAILLAC NATATION	453
GOURDON NATATION	54
GRAND NARBONNE TRIATHLON	0
GRAND RODEZ NATATION	603
JS GRAMAT	202
LAFRANÇAISE NATATION	78
LANGUEDOC-ROUSSILON WP	12
LAUDUN L'ARDOISE A.C	15
LAVAU NATATION 81	421
LE BOULOU NATATION	72
LES DAUPHINS ILLOIS	3
LOURDES NATATION	215

CLUBS	LIC.
MARSOUINS DU COMMINGES	229
MIREPOIX NATATION	270
MONTAUBAN NATATION	626
MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE NA	413
MONTPELLIER METROPOLE NATATION	882
MONTPELLIER PAILLADE NATATION	968
MONTPELLIER WATER-POLO	127
NAGE EVASION	31
NAUTIC CLUB L'HERS	38
NAUTIC CLUB NÎMES	769
NC LE VIGAN	210
OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT	11
SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN	63
SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION	604
SCN BLAGNAC	63

CLUBS	LIC.
SDN DE TOURNEFEUILLE	601
SEA SUN POLO	17
SETE NATATION	1058
SN ST-CÉRÉ	68
SO BAGNOLS-MARCOULE	216
SPLACH NATATION	15
SPORTING CLUB GRAULHET	377
STADE TOULOUSAIN WATER-POLO	145
TARBES NAUTIC CLUB	497
THUIR NATATION	115
TOULOUSE ATHLETIC CLUB	362
TOULOUSE NAT SYNCHRO	184
TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO	734
TOUS Baignent HANDI-ROUERGUE	14
US CARMAUX NATATION	419
US COLOMIERS NATATION	520

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

Accueil – 9h

Début des travaux – 9h30

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2022

Assemblée Générale Extraordinaire

4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 10 et 11 juin 2022 à Royat
5. Approbation des statuts du 14 janvier 2023

Assemblée Générale Ordinaire

6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2021-2022
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2021-2022
12. Affectation du résultat 2021-2022
13. Désignation des délégués des Comités Départementaux
14. Actions régionales 2022 et 2023
15. Budget prévisionnel 2022-2023
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN)

Interruption – déjeuner et remise des récompenses fédérales – 12h30 à 14h00

17. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation
18. Académie de la Natation
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président

Fin des travaux – 16h30

Chaque réunion d'Assemblée Générale fera l'objet d'un compte-rendu dissocié.

LIGUE

1. Composition du Bureau.

Présidente d'Honneur Ginette SENDRAL

Président Bernard DALMON

Vice-Président Délégué Richard LAGRAVE

 Stéphan AIME

 Jean-Marie APPENZELLER

 Michel COLOMA

 Ludivine CRUBELLIER

Vice-Présidents

 Magali FAUVEAU

 Edouard FERNANDES

 Christine KITEGI

 Alain NADAUD

 Chantal PLANQUES

 Lionel REY

Secrétaire Général Julien VILLE

Secrétaire Général Adjoint Christine MAZIERE

Trésorier Général Jean NESPOULOUS

Trésorier Général Adjoint Jean PEYRAUD

2. Membres du Comité Directeur.

Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Guy COUTAREL, Sébastien FEIGNA, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Jean-Paul HERNANDEZ, Éric HILDEBERT, Philippe JAMET, Sébastien LETRILLARD, Michel MAHEUX, Hélène MANDROUX, Gilles MICHEL, Catherine RAMONE, Anne SARRUS, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES, Didier VIANAI.

3. Conseil d'Administration de l'E.R.F.A.N.¹ Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Président	Bernard DALMON
Vice-Président	Michel COLOMA
Membres	Richard LAGRAVE
	Jean NESPOULOUS
	Jean PEYRAUD
	Julien VILLE

4. Délégations régionales.

Assemblée Générale de la FFN ²	Titulaires au titre de la Ligue Régionale : Bernard DALMON, Richard LAGRAVE, Julien VILLE Suppléants au titre de la Ligue Régionale : Jean PEYRAUD, Lionel REY, Alexandra VERGNES
	Titulaires au titre des Comités Départementaux : Chantal PLANQUES Suppléant au titre des Comités Départementaux : Marc CRUBELLIER
	Titulaires au titre des clubs de 750 licences et plus : Christine MAZIERE Suppléant au titre des clubs de 750 licences et plus : Alain BOULIANNE
CROS ³ , CDOS ⁴	Bernard DALMON
Conférences Régionales du Sport	Bernard DALMON

5. Officiels Fédéraux.

liste FFN 17 (1er janvier 2020-31 décembre 2021)	Henri BERGERET, Philippe CANE, Eveline LE BOULCH, Paule MOLLICONE, Sophie NEGUERELA, Lionel REY
liste FFN 18 (1er janvier 2021-31 décembre 2022)	Michel BARDOU, Noëlla BORDERES, Robert GIL, Eric HILDEBERT, Eric JANY, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES
liste FFN 20 (1er janvier 2022-31 décembre 2023)	Michel BARDOU, Eric JANY, Jean PEYRAUD, Caroline SUDRE Caroline, Corine UTARD, Alexandra VERGNES

6. Expert-comptable.

Cabinet Christelle TIFFY, 40 Rue des Charbonniers, 34 200 SETE

7. Commissaire aux Comptes.

Cabinet Philippe RENAUT, 8 Place Joseph Nogein, 31 140 AUCAMVILLE

¹ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation

² Fédération Française de Natation

³ Comité Régional Olympique et Sportif Occitanie

⁴ Comité Départemental Olympique et Sportif Aveyron

8. Contrôleurs aux Comptes.

Jacky OFFREDI et Cyril WALTER

9. Comités Départementaux.

ARIÈGE	Nathalie DEMAY
AUDE	Marie-Hélène TESTE
AVEYRON	Bernard DALMON
GARD	Éric HILDEBERT
HAUTE-GARONNE	Gérard BOULOUNAUD
GERS	Henri BERGERET
HÉRAULT	Jean PEYRAUD
LOT	Thierry MOUILLAUD
LOZÈRE	Philippe LAUNE
HAUTES-PYRÉNÉES	Cyril ESCOULA
PYRÉNÉES-ORIENTALES	Didier JANIN
TARN	Chantal PLANQUES
TARN-ET-GARONNE	Michel OLIVET

10. Salariés.

Lionel BARNADES, entraînement
Albane BOSC-VAYEUR, formation
Marion BRUNEL, formation (apprentissage)
Alexis BUSOLIN, formation
Julien GARDEY, entraînement
Thibault HETZEL, formation
Sonia LAFONTAN, transport
Frédérique PERRIN, secrétariat
Elodie PIQUET, entraînement

11. Cadres techniques – équipe technique régionale.

Fanny BABOU, Directeur Technique Régional

MODIFICATIONS STATUTAIRES

- Les modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de la Fédération Française de Natation à Royat, les 10 et 11 juin 2022 sont présentées comparativement article par article en annexe 1.
- La proposition de statuts est disponible en annexe 2.

En attente d'approbation

RAPPORT MORAL

1. Une saison 2021-2022 volontariste et pleine d'espoir

En cohérence avec les conséquences de la crise sanitaire sur la pratique sportive (25% de baisse de l'effectif de licences soit un impact financier négatif de 80 000 Euros au terme de la saison 2020-2021), la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a souhaité que la saison 2021-2022 soit celle du redémarrage en s'appuyant sur 3 leviers :

- La division par 2 avec arrondi à l'entier ou demi-entier inférieur du montant des engagements à chaque compétition régionale, pour chaque discipline.
- L'acquittement pour chaque club support des droits d'engagements à la compétition co-organisée avec la ligue.
- Une aide directe versée à chaque Comité Départemental pour chaque équipe engagée à la Coupe de France des Départements.

Parallèlement à cela, les moyens financiers alloués aux structures du Projet de Performance Fédéral ont été maintenus, le siège social à Toulouse a été intégralement rénové (peinture, restructuration de l'espace, remplace des sols, remise en état des menuiseries et de la connectique, achat de matériel audiovisuel et informatique) pour améliorer les conditions de travail des salariés et les conditions d'accueil des stagiaires en formation. Surtout, la confrontation sportive, si elle n'a pas retrouvé des niveaux de fréquentation pré-pandémie, a pu intégralement se tenir avec l'organisation sur le territoire d'Occitanie (avec l'appui systématique de clubs supports) de :

- 4 Championnats Nationaux (Montpellier, en Natation Course du 9 au 12 décembre 2021 ; Sète, en Natation Artistique du 23 au 29 mai 2022 ; Canet-en-Roussillon, en Eau Libre du 16 au 19 juin 2022 et Bagnols-sur-Cèze, en Natation Estivale, du 26 au 28 août 2022) soit autant d'occasions de ne pas faire peser de dépenses significatives de déplacement aux clubs.
- 10 compétitions régionales en Natation en Course, 10 en Natation Artistique (hors Synchronat), 5 pour les Maîtres, 10 en Natation Estivale ainsi que les tournois habituels en Waterpolo.

Dans un tout autre registre, l'intégralité de l'offre de formations sous le sceau de l'ERFAN⁵ Occitanie Pyrénées-Méditerranées, initialement prévue au mois de septembre 2021, a pu être menée à terme en alternant les formations en présentiel et à distance. Au final, 380 stagiaires ont été accueillis puis formés dont 74 en Brevets Fédéraux, 50 en Brevets Professionnels et 256 en Formations Continues Professionnelles.

La réponse à l'Appel A Projets porté par l'Agence Nationale du Sport au sujet du dispositif « Aisance Aquatique » a permis de poursuivre l'organisation de plusieurs sessions de formation d'instructeurs ainsi que la tenue de « Classes Bleues ». A titre informel, le dispositif « Aisance Aquatique », complémentaire au plan « J'Apprends A Nager », est élaboré avec les Ministères des Sports, de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur et de la Santé ; il propose, dans le cadre scolaire, une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour, d'une part, faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, d'autre part, favoriser l'apprentissage de la natation et, ainsi, mieux prévenir les risques de noyades.

⁵ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

La réponse à l'Appel A Projets porté par l'Agence Nationale du Sport au sujet des « Projets Sportifs Fédéraux » fut l'occasion pour la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation de renforcer les relations avec les clubs à travers la tenue de plusieurs réunions en visioconférence afin d'accompagner les dirigeants des clubs dans l'élaboration d'un plan de développement et la rédaction d'un dossier de demande de subventions. Cette stratégie d'accompagnement s'est avérée pertinente et efficace puisque depuis 2019 (année de lancement de cet Appel A Projets), les tendances suivantes sont observées :

	2019	2020	2021	2022
Structures financées	24	41	39	41
Actions Subventionnées	53	134	109	57
Montants versés	92 000 €	127 800 €	162 350 €	153 950 €

C'est bien sur le plan sportif que la saison 2021-2022 est pleine d'espoir avec successivement :

- Un titre de Vice-Championne d'Europe et une médaille de bronze sur 50 m et 100 m Dos pour Analia PIGREE à Kazan en novembre 2021.
- Un double titre de Champion du Monde (200 m et 400 m 4 Nages), un record d'Europe (400 m 4 nages), une médaille d'argent (200 m Papillon) et un titre de Meilleur Nageur des Championnats décerné à Léon MARCHAND à Budapest en juin 2022.
- Un double titre de Champion d'Europe Juniors à Lucien VERGNES (200 m Brasse et relais 4x100 m 4 Nages Mixte) à Bucarest en juillet 2022.
- Une Médaille d'argent en équipe technique et de bronze en équipe libre de Lalie CHASSAIGNE aux Championnats d'Europe Juniors de Natation Artistique à Alicante en juillet 2022.

Si ces résultats reflètent l'engagement de ces nageurs qu'il convient de féliciter, il est fondamental d'y associer leurs proches et leurs entraîneurs au sein des clubs et structures à savoir, respectivement : Philippe SCHWEITZER au Centre National d'Entraînement en Altitude à Font-Romeu et le club Canet 66 Natation ; Nicolas CASTEL, le staff des Dauphins du TOEC à Toulouse et Bob BOWMAN à l'Université d'Etat d'Arizona; Lionel BARNADES pour le Centre d'Accession Formation Natation Course Occitanie/Font-Romeu et plus en amont le club formateur, CN Cugnaux ; Maeva MORINEAU, Elodie PIQUET et l'intégralité du staff du Centre National d'Accès au Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers.

2. Un avenir entre prudence et espérance

A la clôture de la saison 2021-2022, 31 458 licences à la Fédération Française de Natation sont comptabilisées soit une hausse de 25% par rapport à la saison précédente. Si le taux de licenciation demeure encore loin de 100%, d'une part, si la hausse des effectifs de licences est majoritairement due au plan J'Apprends A nager, d'autre part, il convient de souligner la non-érosion de la proportion de licences Compétitions en 2021-2022, en Occitanie, ce qui valide les dispositions prises en septembre 2021, en faveur du redémarrage de la pratique sportive en compétition.

Le contexte économique et financier nécessite aujourd'hui d'appréhender le futur avec vigilance et de parvenir au subtil équilibre entre crainte et espoir. Très rapidement, s'érigeront, face à la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, plusieurs enjeux autour du maintien des clubs dans les piscines :

- Renforcement des relations avec les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales.
- Développement de la pratique sportive i) en milieu rural, ii) autour de l'Eau Libre.
- Suivi des programmes de création/réhabilitation d'équipements sportifs.
- Formations et professionnalisation des acteurs fédéraux par les formations Fédérales et d'État pour le développement des pratiques et la professionnalisation du milieu sportif.
- Accompagnement à la structuration/pérennisation des clubs et comités départementaux.

Surtout, face aux items précédents en rien novateurs, l'impact de la crise énergétique sur le quotidien de chacun nous installe désormais dans une période de transition dont personne ne connaît la durée. Il sera alors nécessaire de réfléchir posément et préparer l'avenir en acceptant des compromis pour écrire un nouveau modèle.

Enfin, l'accompagnement des dirigeants, sur le modèle de ce qui a été entrepris depuis 2019, dans la rédaction des réponses aux différents Appels A Projets de l'Etat, de l'Agence Nationale des Sports et des collectivités territoriales (notamment du Conseil Régional Occitanie), est, au sens de la ligue, fondamental puisque la mise en place de l'Agence Nationale du Sport bouleverse considérablement le financement de la pratique sportive et de son développement. De plus en plus, les financements, autrefois récurrents, laissent place à des subventionnements émanant d'Appels A Projets, ce qui implique désormais une approche résolument pragmatique de l'engagement associatif en ayant systématiquement à l'esprit d'être apte à :

- Rédiger les réponses auxdits appels tant pour les actions de développement des pratiques que pour celles de la haute performance sportive en œuvrant en collaboration avec les partenaires tels que la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, les Centres de Ressources et d'Expertise de la Performance Sportive (CREPS), les différents comités départementaux et la Fédération Française de Natation.
- Justifier dûment les crédits utilisés en tout ou partie en rendant compte régulièrement des actions réalisées selon les prérogatives, cahiers des charges et conventions émanant des organismes financeurs.

Il est primordial d'identifier l'ensemble de ces enjeux et d'opérationnaliser les actions qui en découlent en s'appuyant sur le plein déploiement des Equipes Techniques Régionales.

Enfin, la prévention contre toutes les formes d'incivilités (laïcité, discrimination, lutte contre le harcèlement, violences et violences sexistes et/ou sexuelles, utilisation des outils de communication numérique, prévention addiction...) doit rester, encore, un axe transversal aux différentes actions de la ligue.

3. Conclusion et remerciements.

La gouvernance de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a, depuis de longues dates, pleinement conscience des perspectives précédemment présentées, des risques et des opportunités que cela représente, des forces et des faiblesses en jeu pour y parvenir. C'est pour cette raison qu'une réelle exigence est régulièrement requise en termes de respect des procédures et des délais, d'une part, en termes de transparence, de rigueur et de communication, d'autre part. La gestion saine de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et la sincérité de sa situation financière sont la clé de voûte

de la réussite d'une politique régionale résolument volontariste en faveur d'une action participative et collaborative avec les clubs.

J'adresse au nom de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation mes plus chaleureuses félicitations et mes plus vifs remerciements aux sportifs, aux entraîneurs, aux dirigeants et plus généralement aux clubs et aux comités départementaux. Merci également aux salariés, aux cadres techniques et aux différents intervenants pour leur disponibilité. Merci aux collègues du Comité Directeur, aux collectivités territoriales et aux différents partenaires institutionnels et économiques pour leurs divers soutiens directs et indirects.

Julien VILLE
Secrétaire Général

En attente d'approbation

DEFI NATATION COURSE

Quelle saison et que de performances au cours de cette année sportive ! Nous nous étions quittés sur les JO de Tokyo ou notre ligue avait brillé par le nombre de représentants et par les différentes finales réalisées par ces derniers.

Après un repos bien mérité pour les uns comme pour les autres, 2021/2022 est lancée.

En Octobre, la Coupe de la COMEN s'est tenue à Belgrade avec la participation d'Albane CACHOT, Alix VIGUIER, Clarence BERNABE, Alexis DUVET, Pierre LARGERON, Rafaël SCHAUB ainsi que trois entraîneurs, Lionel BARNADES, Romain GUENEAU et Florent POIRIER.

En Novembre, les Championnats d'Europe à Kazan ont vu la confrontation d'Analia PIGREE, Joris BOUCHAUT, Antoine HERLEM, Antoine VIQUERAT en présence d'un entraîneur, Walter MONBERGE. Ce même mois, les clubs d'Occitanie étaient représentés par 7 nageurs aux Championnats de France Nationale 2 à Béthune.

En décembre, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation avec l'appui de 3 clubs montpelliérains, ASPTT Montpellier Natation, Montpellier Méditerranée Métropole UC Natation et Montpellier Paillade Natation, a accueilli les Championnats de France Elite en petit bassin à Montpellier (72 nageurs) alors que les Championnats de France Jeunes et Juniors se sont tenus respectivement à Rennes (77 nageurs) et Massy (89 nageurs). Enfin, les Championnats du Monde à Abu Dhabi ont concerné Analia PIGREE, Joris BOUCHAUT, Antoine HERLEM, Antoine VIQUERAT et deux entraîneurs, Nicolas CASTEL et Philippe SCHWEITZER.

En février et mars, chaque étape du Golden Tour (41 nageurs) et les Championnats de France de Nationale 2 à Saint Raphaël (30 nageurs) ont rythmé le deuxième trimestre avec, en point de mire, les Championnats de France Elite en grand bassin à Limoges (84 nageurs) et les qualifications aux Championnats du Monde à Budapest.

En mai, Chalon-sur-Saône a accueilli les Championnats de France Juniors (77 nageurs) et, en juin, les plus jeunes internationaux, Tilia CAMPERGUE, Tamara ROQUES et Valentin TREVILLOT sont partis disputés la Comen à Limassol, accompagnés, entre autres, par Fanny BABOU et Jérémy DESWAERT, l'occasion de voir émerger de futurs nageurs de haut niveau au sein de nos structures.

Evènement majeur de la saison, les Championnats du Monde à Budapest ont été l'occasion pour les nageurs et cadres de la ligue, sélectionnés, de faire rayonner non seulement les clubs de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation mais aussi toute la natation française. Analia PIGREE, Adèle BLANCHETIERE, Léon MARCHAND, Antoine VIQUERAT et un entraîneur, Nicolas CASTEL, furent déterminants dans les résultats obtenus avec un double Champion du Monde, un record d'Europe et un titre de Meilleur Nageur des Championnats décerné à Léon MARCHAND. Une formidable épopée et des retombées pour l'ensemble de notre fédération et de notre sport !

La saison s'est poursuivie avec les Championnats de France Jeunes à Pau (49 nageurs) et les Championnats d'Europe Juniors à Bucarest avec Tabatha AVETAND, Albane CACHOT, Alexandre DESANGLES, Jaz DUTILLEUX, Pierre LARGERON, Lucien VERGNES et deux entraîneurs : Philippe MIOMANDRE et Philippe SCHWEITZER. Finales et podiums furent nombreux avec le titre de Champion d'Europe Juniors pour Lucien VERGNES.

En termes de délégations, 5 nageurs, Pauline MAHIEU, Max BERG, Guillaume GUTH, Antoine HERLEM Wissam-Amazigh YEBBA et un entraîneur, Walter MONBERGE étaient présents aux Championnats du Danemark à Aalborg ; 6 nageurs, Marina JEHL, Camille TISSANDIE, Assia TOUATI, Joris BOUCHAUT, Matthias MARSAU et David AUBRY ont participé aux Jeux Méditerranéens à Oran.

Enfin, les Championnats d'Europe à Rome ont clôturé la saison avec Adèle BLANCHETIERE, Marina JEHL, Pauline MAHIEU, Analia PIGREE, Joris BOUCHAUT, Guillaume GUTH, Antoine HERLEM, Antoine VIQUERAT, Wissam-Amazigh YEBBA ainsi que Walter MONBERGE, Cyrille GUALBERT et Philippe SCHWEITZER.

A l'échelle régionale, ont été organisés par la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation avec l'appui de clubs supports : 2 poules régionales des Interclubs Toutes Catégories (320 nageurs), 3 Championnats Régionaux (respectivement 513, 424 et 539 nageurs), 2 Championnats de Ligue (600 et 375 nageurs) et 1 poule régionale de Coupe de France des Départements (248 nageurs).

Il est important pour chacune et chacun d'entre nous de voir le dynamisme de cette ligue, le travail accompli par les nageurs, les entraîneurs, les structures, les clubs et ceci à tous les niveaux de pratique. Cette ligue est riche en résultats et talents internationaux. C'est un travail de chaque jour qu'il ne faut surtout pas banaliser. Accompagnons ces jeunes et supportons-les jusqu'en 2024 !

Nathalie BERNARD et Michel COLOMA
Animateurs du Défi Natation Course

DEFI NATATION ARTISTIQUE

Pour l'olympiade 2021-2024, le Défi Natation Artistique est animé par Magali FAUVEAU et par Christine KITEGI qui est l'élue responsable du CNAHN de Colomiers. Il est organisé en 6 pôles de compétences : règlements, actions régionales de détection et d'accession, informatique et officiels, synchronat, développement de la discipline et organisation des compétitions régionales. Je voudrais particulièrement souligner l'implication des sept acteurs du Défi Natation Artistique qui ont accepté d'animer un pôle de compétence. Je remercie chaleureusement Christine KITEGI, Stéphanie FEUILLERAT, Stéphanie CHASSAIGNE, Cyril ROMERA, Marie-Christine LALANNE et Noémie GAILLARD. Sans leur investissement, leur disponibilité et leur travail dans l'ombre, la discipline exigeante qu'est la Natation Artistique ne pourrait être pratiquée dans les meilleures conditions.

Après deux saisons frappées par la crise sanitaire, la saison 2021/2022 a pu se dérouler normalement ... enfin presque ... La canicule est tout de même venue jouer les troubles fêtes en étant la cause de l'annulation de la compétition inter régionale challenge qui devait avoir lieu à Montauban.

1. Le programme Accession du Projet de Performance Fédéral de la Natation Artistique

Il comprend :

- 4 Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau (CNAHN) dont celui d'Occitanie/Colomiers
 - Les CNAHN alimentent la structure supérieure, Centre National Relève (CNR)
 - Les CNAHN forment les athlètes pour l'Equipe de France Jeunes
- 13 Centres d'Accession et de Formation dont ceux d'Occitanie/Colomiers et Occitanie/Saint-Cyprien
 - Les CAF alimentent les structures supérieures : les CNAHN
 - Les CAF forment les athlètes pour les Championnats de France Avenir et l'entrée en liste fédérale (37 athlètes sur liste du Collectif France Avenir) et/ou ministérielle (13 athlètes proposés sur liste Espoir 2023)

2. Les officiels de Natation Artistique

La Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a pu compter, pendant la saison 2021-2022, sur :

- 7 officiels A
- 15 officiels B
- 7 officiels C
- 5 officiels D
- 22 nouveaux officiels en formation
- 6 officiels qui poursuivent la formation pour changer de niveau

En termes de formation théorique, ont été organisés :

- Officiel JO et D : 11 novembre 2022 dans les locaux de la ligue à Toulouse, animée par Gaëlle REIXACH-FABRE
- Officiel C et B : 9 janvier 2022 en visioconférence, animée par Noémie KRIPPELER

- Recyclage des officiels reporté compte tenu des changements de règlement qui s'annoncent.

Je remercie les responsables des officiels et toutes celles et ceux qui s'investissent dans la formation et qui officient lors des compétitions. Néanmoins, j'alerte sur le faible effectif d'officiels A et invite les officiels B à poursuivre leur formation. En effet, il devient compliqué de trouver des juges arbitre pour l'organisation des championnats N2 en Occitanie.

3. Les évènements sportifs

La ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a pu compter sur l'investissement des clubs de Natation Artistique pour co-organiser plusieurs évènements sportifs et les en remercie vivement. Nouveauté pour cette saison : les compétitions techniques régionales qui sont des compétitions uniquement de figures imposées et qui ont pour objectifs la préparation des nageuses aux échéances FINA. Cette initiative, ayant été appréciée par les clubs, sera reconduite pour la saison 2022-2023.

En termes d'indicateurs, il convient de retenir :

- 7 compétitions régionales et 2 Championnats de France Nationale 2
 - 13-14 novembre 2021 : Journées d'automne N2 à Toulouse (TNS)
 - 19-20 février 2022 : compétition régionale juniors à Cournonterral (3MNA)
 - 23 janvier 2022 : compétition technique régionale à Cournonterral (3MNA)
 - 13 février 2022 : compétition technique régionale des avenirs à Saint-Cyprien (CNSC)
 - 23 mars 2022 : compétition technique régionale des avenirs et des jeunes à Toulouse (TNS)
 - 2-3 avril 2022 : compétition régionale jeunes à Saint-Cyprien (CNSC)
 - 7-8 mai 2022 : Championnat de France N2 jeunes à Toulouse (TNS)
 - 14-15 mai 2022 : compétition régionale des avenirs et coupe des poussins à Colomiers (CNS)
 - 20-21 mai 2022 : compétition régionale challenge et swim artistic show à Perpignan (A66)
- 7 compétitions de Synchronat :
 - 20-21 novembre 2021 à Colomiers(CNS)
 - 28 novembre 2021 à Sète(SN)
 - 22-23 janvier 2022 à Toulouse(TNS)
 - 23 janvier 2022 à Cournonterral (3MNA)
 - 13 février 2022 à Saint-Cyprien (CNSC)
 - 9-12 avril 2022 à Cahors (CN)
 - 10 avril 2022 à Nîmes (NCN)

3. Les résultats nationaux des clubs d'Occitanie

On peut féliciter Lalie CHASSAIGNE, formée au CNAHN Occitanie/Colomiers, pour son titre de Championne de France en solo Junior ainsi que les podiums réalisés en Championnat Elite pendant cette saison :

- Catégorie Jeunes :
 - médaille d'argent en highlight du CN Saint-Cyprien
- Catégorie Juniors :
 - médaille d'or en solo libre Lalie CHASSAIGNE
 - médaille de bronze en équipe libre du CNAHN de Colomiers
 - médaille d'argent en highlight du CN Saint-Cyprien
- Toutes Catégories :
 - médaille d'argent du ballet combiné de Colomiers
 - médaille de bronze de l'équipe technique du CN Saint-Cyprien
 - médaille de bronze du highlight du CN Saint-Cyprien

Nous sommes fiers de constater qu'en plus du CNAHN Occitanie/Colomiers, 6 clubs d'Occitanie, Colomiers, Montpellier, Perpignan, Saint-Cyprien, Sète et Toulouse, sont présents sur les championnats de France N1 et Elite et que les clubs de l'Occitanie investissent les podiums en Nationale 1 (cf. le détail des résultats en Championnat de France Elite en annexe).

Je félicite toutes celles et tous ceux qui œuvrent à faire briller la Natation Artistique de l'Occitanie et, en particulier, les entraîneurs et les nageuses.

4. Les actions régionales

Deux actions régionales ont pu être organisées :

Le séminaire de rentrée a rassemblé, le 3 octobre 2021 à Carcassonne, les entraîneurs, les officiels et les élus des différents clubs de Natation Artistique de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Le stage de détection d'été a eu lieu du 8 au 13 juillet 2022 à Villefranche de Rouergue. Il a été encadré par 3 coaches, Maeva MACHECOURT (Montpellier), sa Directrice, Manon FAUVEAU (Toulouse) et Julia CASALS MARTINEZ (perpignan). Il a accueilli un entraîneur en formation, Sacha POTIER, et a réuni 24 nageuses.

En conclusion, la Natation Artistique d'Occitanie se porte bien et est prête à affronter les changements réglementaires qui s'annoncent.

Magali FAUVEAU et Christine KITEGI
Animatrices du Défi Natation Artistique

DEFI MAITRES

La reprise attendue était au rendez-vous avec une saison où les compétitions ont repris leur place habituelle. Au grand plaisir des participants, tous ont repris le chemin des bassins.

Championnat de France hiver à Angers (25m) du 10 au 13 mars 2022

- 106 participants représentant 17 clubs
- 31 titres de champion de France
- 38 médailles en argent
- 27 médailles de bronze

Championnat de France interclubs à Tours (25m) les 2 et 3 avril 2022

- 4 clubs présents TOAC, BALMA, LUNEL et MONTAUBAN
- TOAC 1 7e
- BALMA 11e
- TOAC 2 22e

6e meeting national des maîtres de Nîmes (50m) le 23 avril 2022

- 157 participants
- 8 records de France

12e meeting national des maîtres de Toulouse (50m) le 14 mai 2022

- 156 participants
- 6 records de France

Championnat de France été à Mulhouse (50m) du 23 au 26 juin 2022

- 57 participants pour 11 clubs
- 16 titres de champion de France
- 18 médailles en argent
- 6 médailles en bronze

Championnat d'Europe des Maîtres Rome (50m) 2022 du 28 août au 4 septembre 2022

Participants : 11 clubs, 17 Dames, 21 Messieurs

- 5 titres de champion d'Europe: 2 individuels, 3 relais
- 3 médailles en argent: 2 individuels, 1 relais
- 4 médailles en bronze: 3 individuels, 1 relais.
- 4 records de France : 2 individuels et 2 relais

Classement National des Clubs (Natation Maîtres)

A la date du 08/12/2022

Classement Général

- 1er TOAC
- 15ème CN BALMA
- 24ème TAC

Une érosion du nombre de compétiteurs existe, mais le retour vers les bassins est avéré et devra être consolidé. Malgré l'extension de la période de validité des temps de qualifications aux Championnats, nos

Maîtres cherchent à refaire des "temps de qualifs" pour valider un ticket d'accès aux France pour deux saisons, et pour mesurer leur niveau post reprise.

A noter, à l'instar des autres disciplines, la difficulté croissante à trouver un bassin et un club organisateur pour nos épreuves. Nous tenons à remercier ceux qui contribuent à notre pratique.

Enfin, nous saluons Monsieur Olivier BORIOS. Après avoir entraîné et dirigé le TAC, avec son épouse Laurence, pendant de nombreuses années, Olivier a pris sa retraite professionnelle et sportive (coach et dirigeant). Son palmarès Maîtres est éloquent (record du monde, titre mondial, etc...) et celui de son club aussi. Nous le remercions, et lui souhaitons bon vent !

Edouard FERNANDES et Dominique TRAIN
Animateurs du Défi Maîtres

DEFI WATERPOLO

Dans un contexte de reprise post Covid compliqué, avec une nette diminution des mises à disposition, voir des fermetures de bassins, le Défi Waterpolo, sans retrouver son niveau d'activité de février 2020, a quand même renouvelé ses programmes et offre de compétitions à l'identique.

Grace à la solidarité interclub, des manifestations annulées ont pu être reportées dans le temps et dans l'espace et toutes les catégories d'âge ont trouvé leur terrain de jeu.

Au final, ce sont 155 matchs, toutes catégories confondues, qui auront été organisés sous l'égide ou en collaboration avec le Défi Waterpolo de la Ligue, mobilisant des milliers d'heures de bénévolat en terme d'organisation, d'accompagnements et de déplacements, car il faut rappeler que depuis le départ à la retraite de notre CTR, le Waterpolo Occitan est entièrement géré par des bénévoles.

Grâce à la participation des acteurs locaux, répartis sur l'ensemble de notre grand territoire, la formation des officiels a également pu reprendre et ce sont une cinquantaine de chronomètres, secrétaires et arbitres qui ont validé ou révisé leur titre, deux jeunes arbitres issus de la formation occitane accédant même au niveau fédéral.

Malgré l'annulation d'un match de Gala prévu à Montauban en fin de saison, d'autres manifestations de promotion et développement ont pu être reconduites avec succès : une opération « Osons le WP » sur Albi, les dimanches techniques sur Sète et Montpellier et des animations Beachpolo en eau libre, dont une étape du Water-Polo Summer Tour fédéral.

Bilan sportif

- **Phase régional N3** remportée par le MWP, mais sans candidats à l'accession à la N2
- **Championnat R1** remporté par Albi Sports Aquatiques
- **Championnat et Coupes Jeunes U13 et U15** trustés par Sète Natation
- **Coupe de France des Ligues 2021/2022**, Nous avons participé avec plus ou moins de réussite sportive aux trois CFL, pour différentes raisons nos sélections n'ont eu que très peu ou pas de préparations en équipe.
 - U 13 du 7 au 10 Juillet à GRAVELINES. Pour les U 13, nos 9 petits de SETE NATATION et 1 du STADE TOULOUSAIN WATER-POLO ont découvert leur entraîneur le jour du départ (suite aux forfaits pour COVID ou raisons personnelles ils n'étaient plus que 10)
SETE NATATION : ARMAND Louis, BRUNO Jules, BEN TAHAR Thais, PUOJOL Martin, PEREA Arthur, SERVEL Yoan, BUHIT Rayane, FORMATO Arthur, VAN LAERE Kenzo (SETE NATATION) et STADE TOULOUSAIN WATER-POLO : SAVARY Auguste.
Entraîneur FAULCONNIER Tanguy, Arbitre SORINCA Nicolas Chef Délégation APPENZELLER Jean-Marie.
Résultat 7^{ème}.
 - U 15 du 13 au 18 Juillet à ANGERS. Pour les U 15, une douzaine d'entraînements en échanges entre SETE et MONTPELLIER facilite par le fait de pouvoir utiliser la piscine de SETE, 10 joueurs disponibles (COVID, MALADIE).

SETE NATATION : COURT Louis, ACILA Imad, BALAYL Nahil, ROMERA Enzo, BOURDEIX Pablo, MORIZOT Nicolas, SONIE Jean et MONTPELLIER WATER-POLO : KUNTZMANN Hugo, BOMBALA Pylyp, LAYRE Julius.

Entraîneur AIT MEHDI Kamal, Arbitre RAYMOND Louan, Chef Délégation APPENZELLER Jean-Marie.

Résultat 4^{ème}.

- U 19 du 25 au 28 Aout à TOULON. Pour les U 19, 5 entraînements à SETE pour préparer notre équipe sachant que la majorité de nos joueurs jouent en équipes élites ou en U 19 à SETE et MONTPELLIER et que nous étions en pleine reprise pour les deux clubs .

SETE NATATION : ROSSI Anthony, DEBIAIS Louis, ROUSSEL Hugo, BOURDEIX Pablo , VICTORIN -IMBERT Enzo , AQUILA Pierre .

MONTPELLIER WATER-POLO : VILCOT -LAMBERT Thomas, ROUSSEL Hugo, MATEI-ACOSTA Arthur, RAMPILLON-RENOUX Benjamin, FRAIMBAULT Ilyan, BLIECK -PANNETIER Maxime, GARCIA Dario.

Entraîneur BRITTO Joseph, Arbitre FERNANDEZ Carlos, Chef Délégation APPENZELLER Jean-Marie.

Résultat, MEDAILLE DE BRONZE.

- **Joueurs Occitans Retenus en équipes de France**

- Pour les U 15, BOURDEIX Pablo (SN) retenu en équipe nationale U15 pour participer aux journées FRANCO/ALLEMANDE
- Pour les U19, ROSSI Anthony, DEBIAIS Louis et AQUILA Pierre (SN) sélectionnés pour les championnats d'Europe U19 (VILCOT-LAMBERT a fait toute la préparation avec le groupe).

Jean-Marie APPENZELLER et Carlos FERNANDEZ

Animateurs du Défi Waterpolo

DEFI ACTIVITES ESTIVALES

Après 2 saisons fortement perturbées par l'épidémie de Covid-19, la pratique de la natation estivale a pu enfin reprendre un rythme d'activités comparable à ce qui se faisait jusqu'en 2019.

Toutefois, certains clubs sont loin d'avoir retrouvé leur vitalité d'antan et quelques-uns semblent même se retrouver dans des situations préoccupantes.

1. Les structures estivales en 2022

Sur les 9 départements d'Occitanie comprenant des clubs de natation estivale, un seul n'a toujours pas redémarré d'activités (la Haute-Garonne) depuis 2020. Les clubs du SO Revel (31) et de la Vague Lodévoise (34) ne se sont pas réaffiliés ; tandis que ceux du CN Montréal (11) et du Boulou Natation (66) n'ont participé à aucune compétition du programme sportif 2022. Ceux sont donc 22 structures qui ont proposé différentes activités durant cet été réparties ainsi



Figure 1 : Répartition des structures estivales en Occitanie pour la saison 2021/2022

A lui seul, le département du Lot représente toujours avec 7 clubs près d'un tiers des structures d'Occitanie, le Gard (4 clubs) et les Pyrénées Orientales (3 clubs) représentant à eux deux un autre tiers.

- Aude : C.N. Montréal
- Aveyron : C.N. Causse et Vallon / Dauphins Decazeville
- Gard : A.N. Saint-Gilles / A.S. Salindres Natation / N.C. Le Vigan / S.O. Bagnols Marcoule
- Gers : C.N. Fleurance / Splach Natation
- Hérault : N.C. Bédarieux
- Lot : D.O.V.L.V. Puy l'Évêque / Entente Bretenoux-Biars / Espadons Souillac Natation / C.N. Figeac / Gourdon Natation / J.S. Gramat / St-Céré Natation
- Tarn-et-Garonne : C.N. Castelsarrasin / Lafrançaise Natation
- Pyrénées Orientales : C.N. Céret / Le Boulou Natation / Thuir Natation

2. Analyse du nombre de licenciés en 2022

En termes de nombre d'adhérents, nos clubs ont cumulé cette saison 2583 licenciés, soit une progression de 72 membres par rapport à la saison 2021.

Au niveau national, en comparant avec les 4 autres ligues régionales qui comportent des clubs de natation estivale, l'Occitanie fait de nouveau pratiquement aussi bien que la Nouvelle Aquitaine qui domine ce classement (2677) devant l'AURA (1518), la Bourgogne (767) et les Pays de Loire (600).

Au cas particulier de l'Occitanie, le club de Saint-Gilles a enregistré cette saison le plus grand nombre de licenciés (339). On remarquera d'ailleurs que les 4 clubs du Gard dominent ce classement, comme en 2021, faisant ainsi de ce département le plus représenté de la Fédération avec 1087 licenciés devant les Pyrénées-Atlantiques (1009) et la Saône-et-Loire (668). Le Lot se classant à la 4^{ème} place avec 657 licenciés, juste devant la Haute-Savoie (598). Ces 5 départements représentant à eux seuls 49% de l'ensemble des licenciés de natation estivale du pays.

		LICENCIÉS																							
CLUB	DÉPARTEMENT	2010	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
AN ST-GILLES	Gard (30)	21	44	37	50	52	42	348	348	374	367	357	313	335	346	348	341	324	352	328	326	363	250	339	
AS SALINDRES	Gard (30)	44	52	52	53	73	100	96	107	99	94	201	188	180	224	258	304	238	261	307	283	222	292	322	
SO BAGNOLS-MARCOULE	Gard (30)	42	42	32	38	31	30	40	32	42	50	40	52	119	122	114	112	129	175	234	216	194	213	216	
NC LE VIGAN	Gard (30)				36	60	181	169	188	187	218	164	233	202	213	196	232	252	289	277	256	100	260	210	
JS GRAMAT	Lot (46)	116	68	114	158	185	188	203	166	177	187	191	154	161	145	133	89	163	160	190	230	132	184	202	
BEDARIEUX NAUTIC CLUB	Hérault (34)	31	42	38	42	30	39	54	32	21	27	42	68	54	39	34	24	203	172	175	194	145	179	187	
CN DE CAUSSE ET VALLON	Aveyron (12)				31	31	37	43	40	46	43	57	56	56	71	70	58	78	91	132	129	104	144	153	
THUIR NATATION	Pyrénées-Orientales (66)	39			9										104	86	80	21	41	77	13	108	93	24	
ENTENTE BRETENOUX-BIARS	Lot (46)	81	74	30	103	101	114	100	111	73	79	68	80	68	75	87	106	101	119	74	97	76	108	113	
DAUPHINS DECAZEVILLE	Aveyron (12)	128	94	76	59	61	63	62	63	62	63	70	72	76	87	110	113	137	194	30	66	101	86	97	
D.O.V.L.V PUY LEVEQUE	Lot (46)	83	100	31	108	113	126	146	94	137	181	194	224	187	187	182	196	194	154	136	143	96	67	87	
LAFRANCAISE NATATION	Tarn-et-Garonne (82)	59	53	45	45	51	40	39	53	97	107	108	115	107	101	83	92	130	154	117	96	14	66	78	
ESPADONS SOUILLAC NATATION	Lot (46)	40	21	40	49	59	30	66	80	84	72	78	90	97	90	84	78	82	63	81	92	66	75	77	
LE BOULOU NATATION	Pyrénées-Orientales (66)														38	50	52	65	38	42	67	70	42	73	
SN ST-CERÉ	Lot (46)	121	103	109	149	103	128	136	106	103	91	82	91	84	108	93	108	87	67	70	73	59	56	68	
CN CERET	Pyrénées-Orientales (66)	67	72	49	37	43	47	47	77	60	63	70	80	67	73	67	59	56	60	66	49	14	56	57	
CN FIGEAC	Lot (46)	62	53	47	43	21	39	52	45	42	43	49	51	57	52	72	72	82	62	61	66	52	45	36	
GOURDON NATATION	Lot (46)	183	137	119	110	101	82	83	96	81	102	113	107	132	135	133	148	114	112	109	119	71	62	51	
CN FLEURANCE	Gers (32)	135	117	111	96	112	122	124	142	138	197	232	198	108	86	104	100	99	110	95	83	92	76	48	
SPLACH NATATION	Gers (32)						62	77	74	130	193	169	167	255	189	228	191	220	230	246	215	29	134	13	
CN CASTELSARRASIN	Tarn-et-Garonne (82)	49	62	57	51	51	70	68	72	82	72	71	82	75	85	81	75	74	78	75	69	42	27	14	
CN MONTREAL	Aude (11)	28	24	21	19	14	22	21	30	34	43	47	38	31	28	14	42	34	39	37	15	3	3	3	

Figure 2 : Évolution du nombre de licenciés en natation estivale en Occitanie depuis 2000

3. Analyse du nombre de compétiteurs en 2022

L'érosion du nombre de compétiteurs que nous connaissons depuis plus de 10 ans s'est estompée quelque peu cette saison. Mais il faut dire que nous étions tombés vraiment bas la saison précédente et le rebond vécu cette année n'est pas vraiment spectaculaire...

En effet, avec 430 nageurs classés, nous sommes au-delà des 340 de 2021 mais en deçà des 599 de 2019 ; et c'est sans parler avec la saison record de 2010 où nous avons enregistré... 1198 compétiteurs.

NOMBRE DE LICENCES NATATION ESTIVALE LIGUE OCCITANIE																							
CLUB	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL LICENCES	1648	1204	1439	1616	1742	2035	2549	2342	2912	2649	2701	2706	3100	2724	2733	2823	3069	3295	3011	3026	2099	2111	2363
TOTAL CLUBS	27	26	26	30	28	30	27	28	27	28	26	27	28	26	26	26	35	25	25	24	23	23	22
TOTAL NAGEURS CLASSES	1001	887	878	829	938	993	395	1003	1094	1147	1198	1036	1132	957	826	834	753	768	644	599	0	340	430

Figure 3 : Évolution du nombre de nageurs classés en natation estivale en Occitanie depuis 2000

Au niveau national, en comparant avec les 4 autres ligues régionales qui comportent des clubs de natation estivale, l'Occitanie se classe 3^{ème} derrière la Nouvelle Aquitaine (699 nageurs) et la Ligue AURA (491 nageurs).

NOMBRE DE NAGEURS CLASSÉS NATATION ESTIVALE PAR LIGUES																							
Comités	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Nouvelle Aquitaine	1 551	1 532	1 590	1 346	1 346	1 269	1 288	1 329	1 493	1 579	1 594	1 612	1 792	1 345	1 177	1 222	1 095	927	908	852	0	599	699
Auvergne Rhônes Alpes	623	711	748	811	733	660	674	614	676	743	713	759	795	737	693	660	687	619	602	643	0	470	491
Occitanie	929	837	834	864	928	999	395	1 008	1 094	1 147	1 198	1 036	1 135	957	856	834	755	768	644	599	0	340	430
Bourgogne	578	507	211	348	422	492	505	521	529	604	579	577	618	437	383	370	335	305	332	343	0	179	240
Pays de Loire	375	260	363	354	341	318	283	456	417	354	378	363	373	371	324	340	288	338	288	372	0	168	158
Total	4 066	3 897	3 766	3 921	3 799	3 672	3 093	3 928	4 200	4 413	4 462	4 377	4 625	3 847	3 438	3 463	3 160	2 997	2 777	2 709	0	1 756	2 018

Figure 4 : Évolution du nombre de nageurs classés en natation estivale en France depuis 2000

Au cas particulier de l'Occitanie, le club de Salindres a enregistré cette saison le plus grand nombre de compétiteurs (71).

Cette saison, seul 19 clubs d'Occitanie ont participé à au moins une compétition.

NOMBRE DE NAGEURS CLASSÉS PAR CLUBS EN OCCITANIE DEPUIS 2000																									
CLUB	DÉPARTEMENT	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
AS SALINDRES	Gard (30)	29	27	33	35	42	71	63	64	80	55	74	65	72	39	53	65	85	73	70	68		58	71	
CN CERET	Pyrénées-Orientales (66)	42	36	52		33	30	29	39	47	50	62	69	60	39	45	44	39	41	50			32	49	
SO BAGNOLS-MARCOULE	Gard (30)	24	26	21	22	38	20	27	22	33	42	32	29	30	34	27	32	24	18	25	36		31	37	
GOURDON NATATION	Lot (46)	106	81	79	70	64	60		70	63	72	36	72	97	85	81	90	74	63	39	57		45	36	
ESPADONS SOULLAC NATATION	Lot (46)	27	19	21	14	21		0	39	48	40	57	58	56	40	45	38	20	30	23			28	29	
BEDARIEUX NAUTIC CLUB	Hérault (34)	32	34	17	22	26	21	24	23	25	17	30	50	40	44	39	30	11	13	32	19			27	
IBUR NATATION	Pyrénées-Orientales (66)	20			3										21	11	15	16	10	24	24	25		9	22
NC LE VIGAN	Gard (30)				14	26	63	65	66	71	76	72	78	76	80	56	25	39	69	25	30		11	22	
CN DE CAUSSE ET VALLON	Aveyron (12)				12	16		0	10	32	21	33	22	18	27	35	35	30	27	31	27		24	20	
JS GRAMAT	Lot (46)	73	43	74	69	91	100		87	99	94	92	70	65	63	41	31	42	28	28	39		20	20	
LA FRANÇAISE NATATION	Tarn-et-Garonne (82)	37	30	37	31	31	28		70	44	49	52	45	52	42	28	29	28	44	50	31		37	20	
SN ST CERE	Lot (46)	56	61	80	59	64	66		70	54	43	44	36	40	35	40	40	38	38	24	27		7	12	
CN FIGEAC	Lot (46)	41	43	34	34	39	27		35	32	28	35	17	33	18	25	29	34	30	30	38		4	15	
ENTENTE BRETENOUX DIARS	Lot (46)	60	60	54	61	65	62		40	46	30	46	32	42	34	34	52	32	35	11	17		33	13	
DAUPHINS DECAZEVILLE	Aveyron (12)	71	68	61	44	42	51		48	50	43	49	51	51	46	54	22	13	16	1	5		9	13	
AN ST GILES	Gard (30)	13	30	16	38	38	33	33	53	62	44	70	37	57	53	40	46	48	43	39	52		8	13	
CN CASTELSARRASIN	Tarn-et-Garonne (82)	27	39	34	33	32	39		28	23	38	32	43	25	41	31	34	29	32	35	39		52	7	
CN FLEURANCE	Gers (32)	83	84	77	59	58	80		66	76	113	99	73	53	45	55	40	44	40	30	29		11	7	
SPLACH NATATION	Gers (32)								1	41	60	44	29	44	23	18	17	8	31	38	33		1	1	

Figure 5 : Évolution du nombre de nageurs classés de natation estivale par clubs en Occitanie depuis 2000

4. Plan « J'Apprends à nager » en 2022

8 clubs ont participé cette année au Plan « J'apprends à nager » permettant à 305 enfants de suivre des cours d'apprentissage de la natation dont le coût était pris en charge à 100% par l'État.

- Aveyron : Dauphins Decazeville (42 nageurs) et CN de Causse et Vallon (19)
- Gard : NC Le Vigan (102), SO Bagnols (24) et AS Salindres Natation (40)
- Gers : CN Fleurance (17)
- Hérault : NC Bédarieux (39)

- Lot : Entente Bretenoux-Biars (22)

5. Ecole de Natation Française en 2022

11 « Challenge Avenir » ont été organisés (6 en Zone Nord-Ouest et 5 en Zone Sud-Est) ainsi que 7 sessions de « Pass'Sports de l'Eau » (1 en Zone Nord-Ouest et 6 en Zone Sud-Est).

39 « Pass'Compétition » ont été délivrés, 64 « Pass'Sport de l'Eau » et 264 « Sauv'Nage ».

6. Compétitions organisées en Occitanie

Pour la première fois depuis la fusion des 2 ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées en 2017, une compétition commune a enfin pu être organisée sur un même site, à savoir sur la commune de Bédarieux où se sont déroulés les Interclubs Toutes Catégories.

Cette compétition a réuni 143 participants issus de 13 structures. 10 équipes messieurs et 8 équipes dames de 6 éléments chacune se sont engagées y compris 6 équipes mixtes. L'équipe 1 de Gourdon chez les dames et l'équipe 1 de Salindres chez les messieurs se sont imposées. Le classement est disponible ci-après :

Dames

- 1/ GOURDON 1 (9826 pts)
- 2/ FIGEAC 1 (9484 pts)
- 3/ SALINDRES 1 (7223 pts)
- 4/ THUIR 1 (6005 pts)
- 5/ CERET 1 (5446 pts)
- 6/ LAFRANCAISE 1 (5428 pts)
- 7/ BEDARIEUX 1 (3784 pts)
- 8/ SOUILLAC 1 (3712 pts)

Messieurs

- 1/ SALINDRES 1 (10427 pts)
- 2/ FIGEAC 1 (10324 pts)
- 3/ BAGNOLS 1 (9312 pts)
- 4/ SAINT-GILLES 1 (8588 pts)
- 5/ SOUILLAC 1 (7606 pts)
- 6/ LAFRANCAISE 1 (7164 pts)
- 7/ THUIR 1 (7092 pts)

Pour le reste de la saison sportive, 2 calendriers sportifs distincts ont été élaborés dans chacune des 2 zones de notre territoire (Nord-Ouest et Sud-Est).

- Bilan de la Zone Nord-Ouest :

Depuis quatre ou cinq saisons, il est constaté un nombre déclinant de compétiteurs. Avant l'apparition du Covid, le nombre de licences était acceptable avec plus de 1000 licenciés dans cette partie de l'Occitanie. 7 compétitions régionales et 6 Challenges Avenir durant la période du 3 juillet au 21 août ont été organisés. 13 clubs font partie de cette zone :

- Bretenoux-Biars, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy L'Evêque, Saint-Céré, Souillac pour le LOT
- Causse et Vallon, Decazeville pour l'AVEYRON
- Castelsarrasin, Lafrançaise pour le TARN-ET-GARONNE
- Fleurance, L'Isle Jourdain pour le GERS

Compétition	catégories	Lieu et date	Dames	Messieurs
Trophée Sprint	Jeunes à Seniors	Fleurance – 3 juillet	28	24
Trophée du 4 nageur	Avenir à Seniors	Decazeville – 10 juillet	40	40
Trophée nageur complet été	Avenir à Seniors	Souillac – 17 juillet	45	40
Trophée Individuel été	Avenir à Seniors	Biars/Cère -31 juillet	51	54
Challenge Yvette Andrada	Avenir et Jeunes	Saint-Céré – 7 août	14	22
Critériums Zone Ouest #1	Avenir à Seniors	Saint-Céré – 14 août	58	55
Critériums Zone Ouest #2	Avenir à Seniors	Gramat – 21 août	70	64

Le constat le plus alarmant dans ce tableau est le Challenge Yvette Andrada, qui était le fleuron de la compétition pour les catégories Avenir, Poussins et Benjamins, à une autre époque avec près de 200 participants chaque saison. Tout se perd !!

Les différents Challenges Avenir, ont obtenu une bonne participation, surtout qu'ils permettaient aux clubs de ne pas faire de licence « compétiteur ». Certains nageurs n'ont fait que cela pendant tout l'été.

Pour 2023, le club de Gourdon devrait retrouver une piscine flambant neuve après trois saisons.

Le club de Bretenoux-Biars quand à lui en sera privé pour une saison au minimum.

- Bilan de la Zone Sud-Est :

7 compétitions se sont déroulées entre Gard et Pyrénées-Orientales, à savoir :

- Challenge Guy Coutel de Bagnols (24/06/2022) : 176 nageurs / 13 clubs
- Coupe de la Biche de Saint-Gilles (03/07/2022) : 72 nageurs / 6 clubs
- Coupe de la Ville et Challenge Sprint de Salindres (10/07/2022) : 87 nageurs / 5 clubs
- Championnats du Gard au Vigan (31/07/2022) : 101 nageurs / 4 clubs (Classement général des clubs : 1^{er} A.S. Salindres Natation / 2^{ème} S.O. Bagnols Marcoule / 3^{ème} A.N. Saint-Gilles / 4^{ème} N.C. Le Vigan)
- Championnats Tri Départementaux Aude/Hérault/PO à Céret (31/07/2022) : 39 nageurs / 3 clubs (Classement général des clubs : 1^{er} C.N. Céret / 2^{ème} Thuir Natation / 3^{ème} Bédarieux N.C.)
- Rencontre Inter-Écoles de Natation de Salindres (07/08/2022) : 81 nageurs / 5 clubs
- Championnats Régionaux Zone Sud-Est à Céret (20 et 21/08/2022) : 182 nageurs / 6 clubs (Classement général des clubs : 1^{er} A.S. Salindres Natation / 2^{ème} C.N. Céret / 3^{ème} S.O. Bagnols Marcoule / 4^{ème} A.N. Saint-Gilles / 5^{ème} Thuir Natation / 6^{ème} Bédarieux N.C.)

Deux autres compétitions étaient prévues à Thuir et au Vigan mais elles ont dû être annulées soit pour problèmes techniques ou soit pour intempéries.

Le club de Bagnols/Cèze a célébré ses 60 ans lors d'une journée festive le 4 juin.

Cinq rencontres de Challenge Avenir ont été organisées durant tout l'été.

Le club de Salindres a remporté un triplé inédit : Championnats du Gard/ Championnats Régionaux / Interclubs.

Les clubs de Montréal et Lodève n'ont pas participé au calendrier sportif 2022. Un trop faible nombre de bénévoles et de nageurs sont en cause pour le premier et une piscine en travaux pendant 2 ans explique l'absence du second.

Si certains clubs ont su rebondir après 2 saisons perturbées par le Covid, d'autres ont visiblement eu beaucoup de mal à s'en remettre... Souhaitons qu'un nouvel élan anime ces derniers en 2023 !

7. Coupe de France 2022

La 24ème édition de la Coupe de France des Régions était organisée cette année par notre Ligue Occitanie à la piscine olympique de Bagnols sur Cèze.

Celle-ci vit la confrontation de sélections régionales de 5 ligues (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Pays de la Loire).

A la différence des précédentes éditions, la majorité des épreuves furent des épreuves de relais. Seul un 200m 4 Nages individuel vit se confronter l'ensemble des sélectionnés.

Parmi les 5 encadrants de la délégation, figurait pour la deuxième année consécutive la jeune entraîneuse du club de Saint-Gilles, Angèle PALERMO, accompagnée de Bernard DALMON, Julien VILLE, Alain NADAUD et Stéphan AIMÉ.

De même, une quarantaine d'Officiels d'Occitanie et tout autant de bénévoles bagnolais se sont mobilisés pour assurer la bonne marche de la compétition. Qu'ils en soient tous remerciés !

Sur les 18 sélectionnés de la Ligue Occitanie, 7 étaient originaires de la Zone Nord-Ouest et 11 de la Zone Sud-Est. Les Pyrénées-Orientales étant le département le plus représenté avec 7 nageurs issus de 2 clubs différents, soit 39% de la sélection de ligue).

- Gard : COMBES Hugo, COMBES Maxence et NEBOIT Élian(S.O. Bagnols Marcoule) / PALERMO Lou (A.N. Saint-Gilles)
- Gers : EGUISIER Imanol (C.N. Fleurance)
- Lot : CHAMBON Baptiste (Espadons Souillac Natation) / ESPALIEU Corentin (Entente Bretenoux-Biars) / FEVRIER Kim et LAGARRIGUE Marion (C.N. Figeac) / PIVETEAU Lola (Gourdon Natation)
- Pyrénées Orientales : DUNIACH Gabriel, MONTOR Dimitri, PANABIERES Adèle et WATTS Lola (C.N. Céret) / INVERNON Allan, PAHISSA Méline et SIBIEUDE Mathis (Thuir Natation)
- Tarn-et-Garonne : COMBALBERT Anaëlle (Lafrançaise Natation)

Fidèles à leur valeur de combativité qui les caractérise si bien, nos nageurs ont aussi fait preuve d'un état d'esprit exemplaire.

Dames	J1J2	1	NOUVELLE-AQUITAINE	484 pts
Dames	J1J2	2	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	442 pts
Dames	J1J2	3	OCCITANIE	406 pts
Dames	J1J2	4	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	391 pts
Dames	J1J2	5	PAYS DE LA LOIRE	365 pts

Figure 6 : Classement CdF 2022 Dames J1/J2

Messieurs	J1J2	1	OCCITANIE	465 pts
Messieurs	J1J2	2	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	430 pts
Messieurs	J1J2	3	NOUVELLE-AQUITAINE	423 pts
Messieurs	J1J2	4	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	389 pts
Messieurs	J1J2	5	PAYS DE LA LOIRE	365 pts

Figure 7 : Classement CdF 2022 Messieurs J1/J2

Dames	J3J4	1	NOUVELLE-AQUITAINE	457 pts
Dames	J3J4	2	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	438 pts
Dames	J3J4	3	OCCITANIE	426 pts
Dames	J3J4	4	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	387 pts
Dames	J3J4	5	PAYS DE LA LOIRE	372 pts

Figure 8 : Classement CdF 2022 Dames J3/J4

Messieurs	J3J4	1	NOUVELLE-AQUITAINE	440 pts
Messieurs	J3J4	2	OCCITANIE	431 pts
Messieurs	J3J4	3	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	421 pts
Messieurs	J3J4	4	PAYS DE LA LOIRE	398 pts
Messieurs	J3J4	5	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	384 pts

Figure 9 : Classement CdF 2022 Messieurs J3/J4

GÉNÉRAL		1	NOUVELLE-AQUITAINE	1629 pts
GÉNÉRAL		2	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	1567 pts
GÉNÉRAL		3	OCCITANIE	1551 pts
GÉNÉRAL		4	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	1388 pts
GÉNÉRAL		5	PAYS DE LA LOIRE	1315 pts

Figure 10 : Classement CdF 2022 Général

Ceux sont nos nageurs J1/J2 messieurs qui se sont mis les plus en valeur en survolant leur catégorie tandis que leurs aînés en J3/J4 échouaient de quelques points à s'emparer de la première place. Au final, notre sélection se classe à la 3^{ème} place, à seulement 6 petits points des deuxièmes.



Figure 11 : La sélection 2022 de l'Occitanie

8. Critérium National 2022

73 nageurs d'Occitanie s'étant qualifiés au préalable, ont participé à la 3^{ème} édition du Critérium National de natation estivale (contre 37 en 2021 à Laval), organisé également à Bagnols en parallèle de la Coupe de France.

Cette compétition a attiré 309 participants (255 en 2021 et 257 en 2019).

Pour accéder à ce Critérium National, les compétiteurs devaient répondre à une grille de temps établie par épreuves et par catégories, dont voici les caractéristiques :

- 12 épreuves individuelles étaient au programme : 50, 100 et 200m Brasse, 50, 100m et 200m Dos, 50, 100 et 200m NL, 50 et 100m Papillon, et 400m NL.
- 3 catégories d'âge : Jeune 3 – Junior 1 et 2 – Junior 3 et 4 et Senior

Parmi eux, 7 nageurs se sont imposés. Il s'agit de :

- DUMAS-MARROUFIN Laura (Entente Bretenoux-Biars) sur 50m NL en Jeune 3
- DUNIACH Gabriel (C.N. Céret) sur 50m Papillon et 200m NL en J1/J2
- EGUISIER Imanol (C.N. Fleurance) sur 200m Dos en J3/J4/Sénior
- FRANCOULON Pauline (Gourdon Natation) sur 50, 100 et 200m Dos en J3/J4/Sénior
- GUIRAUD Loris (A.S. Salindres Natation) sur 50 et 100m Brasse en J3/J4/Sénior
- NEBOIT Elian (S.O. Bagnols Marcoule) sur 400m NL en J1/J2
- SIBIEUDE Mathis (Thuir Natation) sur 50 et 100m Dos en J1/J2

11 nageurs ont obtenu une deuxième place. Il s'agit de :

- BRISEDOUX Flavian (S.O. Bagnols Marcoule) sur 100 et 200m Dos Messieurs en Jeunes 3

- CAUSSANEL Eddie (CN Figeac) sur 200m Brasse Dames en J1/J2
- CHAMPAGNAT Césane (Espadon Souillac Natation) sur 200m NL Dames en J1/J2
- EGUISIER Imanol (C.N. Fleurance) sur 100m Dos Messieurs en J3/J4/Séniors
- ESPALIEU Corentin (Entente Bretenoux-Biars) sur 200m Brasse Messieurs en J3/J4/Séniors
- FRANCOULON Pauline (Gourdon Natation) sur 50m Papillon Dames en J3/J4/Séniors
- LAVERGNE Léo (DOVLV Puy L'Evêque) sur 200m Dos Messieurs en J3/J4/Séniors
- MONTOR Dimitri (CN Céret) sur 50m NL Messieurs en J1/J2
- RODRIGUEZ Léna (Thuir Natation) sur 50 et 100m Brasse Dames en Jeunes 3
- SIBIEUDE Mathis (Thuir Natation) sur 50m Brasse Messieurs en J1/J2
- VIERIS Léonie (Gourdon Natation) sur 100m Papillon Dames en J1/J2

9 nageurs ont obtenu une troisième place. Il s'agit de :

- COMBE Maxence (S.O. Bagnols Marcoule) sur 400m NL Messieurs en J1/J2
- DULIEU Rémi (JS Gramat) sur 200m Brasse Messieurs en Jeunes 3
- DUMAS-MARROUFIN Laura (Entente Bretenoux-Biars) sur 100 et 200m NL et 200m Brasse Dames en Jeunes 3
- EGUISIER Ella (C.N. Fleurance) sur 100m Dos Dames en J3/J4
- FRANCOULON Pauline (Gourdon Natation) sur 100m NL Dames en J3/J4/Séniors
- LAGARRIGUE Marion (C.N. Figeac) sur 50m Papillon Dames en J3/J4/Séniors
- PALERMO Lou (AN Saint-Gilles) sur 400m NL en J1/J2
- PIVETEAU Lola (Gourdon Natation) sur 50m Brasse Dames en J1/J2.
- SAULES Bertille (CN de Causse et Vallon) sur 200m Brasse Dames en J1/J2

9. Classement National des Clubs 2022

A la différence de la saison 2021 où l'absence de participation de nos clubs aux Interclubs nous avait fortement handicapés pour le classement national, l'établissement du millésime 2022 reflète mieux le véritable niveau de nos structures sur la scène nationale.

7 ^{ème}	AS SALINDRES	7 785 pts
13 ^{ème}	SO BAGNOLS-MARCOULE	6 699 pts
15 ^{ème}	CN CERET	6 040 pts
20 ^{ème}	GOURDON NATATION	5 078 pts
24 ^{ème}	CN FIGEAC	4 224 pts
25 ^{ème}	ESPADONS SOUILLAC NATATION	4 189 pts
26 ^{ème}	THUIR NATATION	4 034 pts
28 ^{ème}	LAFRANÇAISE NATATION	3 802 pts
29 ^{ème}	AN ST-GILLES	3 527 pts
32 ^{ème}	BEDARIEUX NC	3 169 pts
39 ^{ème}	CN DE CAUSSE ET VALLON	1 608 pts
43 ^{ème}	NC LE VIGAN	1 074 pts
44 ^{ème}	ENTENTE BRETENOUX-BIARS	1 059 pts
50 ^{ème}	JS GRAMAT	830 pts
56 ^{ème}	SN ST-CÉRÉ	590 pts
63 ^{ème}	CN FLEURANCE	481 pts
65 ^{ème}	CN CASTELSARRASIN	430 pts
67 ^{ème}	DAUPHINS DECAZEVILLE	410 pts
82 ^{ème}	SPLACH NATATION	80 pts

Par rapport à la saison dernière, 19 clubs d'Occitanie ont été classés soit un de plus qu'en 2021, mais cela en fait 4 de moins par rapport à 2019. Voici donc la hiérarchie régionale pour la saison 2022 :

CLASSEMENT REGIONAL DES CLUBS D'OCCITANIE DEPUIS 2000																							
CLUB	DÉPARTEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AS SALINDRES	Gard (30)	18	11	14	12	10	7	6	4	5	7	3	2	4	5	4	3	3	2	2	4	1	1
SO BAGNOLS-MARCOULE	Gard (30)	12	12	16	14	17	17	19	22	15	19	16	7	8	13	12	20	17	14	15	11	4	2
CN CERET	Pyrénées-Orientales (66)	9	10	10	11	12	13	19	10	11	3	7	1	2	1	2	2	1	1	1	1	3	3
GOURDON NATATION	Lot (46)	1	1	1	2	2	4	4	5	6	4	2	6	1	2	1	1	2	3	3	1	2	4
CN FIGEAC	Lot (46)	11	5	8	7	3	11	14	11	12	18	17	19	18	18	14	12	9	12	6	5	17	5
ESPADONS SOULIAC NATATION	Lot (46)	13	18	12	22	21	20	23	19	16	13	14	12	10	9	8	11	14	9	10	3	6	
THUR NATATION	Pyrénées-Orientales (66)	20			27										20	21	21	22	19	13	11	14	7
LA FRANÇAISE NATATION	Tarn-et-Garonne (82)	7	15	9	8	7	8	10	9	7	6	8	10	11	10	15	13	12	13	16	10	9	8
AN ST-GELES	Gard (30)	25	16	19	13	11	14	5	3	2	9	6	9	6	3	5	7	7	10	7	2	7	9
BEDARIEUX NAUTIC CLUB	Hérault (34)	14	19	18	18	15	23	17	20	20	23	12	4	3	4	6	16	20	17	20	17		10
CN DE CAUSSE ET VALLON	Aveyron (12)				21	25	22	20	21	19	17	19	23	24	23	19	19	21	21	14	15	6	11
NOLE VIGAN	Gard (30)				23	20	10	9	12	8	10	13	14	9	17	15	6	4	2	3	6	14	12
ENTENTE BRETONNOUX-BIARS	Lot (46)	6	1	3	5	6	6	8	3	10	11	10	16	14	11	9	3	8	7	19	13	10	13
JS GRAMAT	Lot (46)	4	7	5	3	3	2	1	2	3	5	4	5	7	6	10	10	11	23	12	8	12	14
SN ST-CERE	Lot (46)	5	3	4	4	4	5	7	6	9	8	9	18	13	8	7	1	6	4	1	7	16	15
CN FLEURANCE	Gers (32)	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	7	3	5	5	6	9	9	3
CN CASTELSARRASIN	Tarn-et-Garonne (82)	23	13	13	9	9	9	13	23	23	24	24	13	21	16	18	15	13	11	8	3	11	17
DALPHINS DE CAZEVILLE	Aveyron (12)	3	6	6	10	14	12	15	15	14	12	11	8	15	12	19	17	18	22	23	18	15	18
SPLACH NATATION	Gers (32)						12	24	24	24	16	21	24	25	24	23	21	23	20	17	12	18	15

Figure 12 : Évolution du classement régional des clubs de natation estivale d'Occitanie depuis 2000

10. Hommage à Marc CRUBELLIER

Il n'était pas pensable de réaliser ce rapport sans avoir une pensée émue pour notre ami Marc CRUBELLIER, disparu bien trop tôt en tout début d'année... Figure incontournable de la natation estivale depuis la fin des années 80, le très dévoué Marc a arpenté bon nombre de bassins durant toute sa carrière en coiffant tantôt la casquette de Juge Arbitre, tantôt celle de chef de délégation régionale ou encore celle de responsable de compétition.

Passé tout d'abord par le club de Bédarieux où nagèrent ses 2 enfants Ludivine et Adrien, il prit par la suite le chemin du club voisin de Clermont l'Hérault au début des années 2000.

Président de la Commission Estivale du Comité du Languedoc-Roussillon de 2000 à 2016, puis de la Ligue Occitanie de 2017 à 2020, ainsi que du Comité de l'Hérault de Natation de 2012 à 2022, il n'eut de cesse de s'investir pour sa discipline de cœur. Son absence va cruellement nous manquer...



Figure 13 : Marc CRUBELLIER

11. Perspectives 2023

L'organisation de la 24^{ème} édition de la Coupe de France de Natation Estivale à Bagnols sur Cèze par la Ligue Occitanie fut une réussite indéniable.

Toutefois, ce millésime 2022 restera comme le dernier cru de cette belle aventure sportive débutée en 1998 dans notre région à Decazeville et donc achevée cette année... en Occitanie.

Une nouvelle compétition verra le jour en 2023 pour remplacer cette dernière et devrait se matérialiser sous la forme d'une finale nationale Interclubs.

Le Comité de Bourgogne-Franche-Comté sera en charge de l'organisation de cette 1^{ère} édition qui verra également la pérennisation du Critérium National.

Les Interclubs régionaux seront, cette saison, organisés dans la zone Nord-Ouest, conformément au cycle d'organisation mis en place à partir de cette saison 2022, qui a vu la zone Sud-Est accueillir la 1^{ère} édition commune à toute la Ligue Occitanie.

Enfin, nous remercions comme chaque année l'ensemble des acteurs de la natation estivale des éducateurs aux nageurs, en passant par les Officiels et tous les bénévoles qui s'investissent pour faire vivre notre discipline dans les meilleures conditions possibles.

Stéphan AIME et Alain NADAUD
Animateurs du Défi Activités Estivales

En attente d'approbation

DEFI EAU LIBRE

1. Organisations régionales

Cette saison, sur notre région, un calendrier enrichi de nouvelles épreuves d'eau libre. 5 organisations étaient proposées :

- Traversée de Frontignan (Hérault) : Etape 5 de la Coupe de France Eau libre le 22 mai 2022. Malheureusement un arrêté en raison des conditions de mer a impacté cette manifestation.
- Thau Swim Trek (Hérault) : 4 étapes de Coupe de France Eau Libre regroupées du 26 au 29 mai 2022 ; proposées pour faire le tour du bassin de Thau sur 4 jours. Des épreuves variées avec un 10 km, deux épreuves de 5km, une épreuve de 6km et une épreuve de 2.5km. Les nageurs ayant participé aux 4 étapes ont parcouru minimum 26 km en 4 jours. Pour les organisateurs, le club Neptune Olympique Frontignan NOF ; ce fut une première édition réussie avec environ 150 participants, un cadre idéal et des conditions favorables.
- Championnats de France Eau Libre à Canet en Roussillon (Pyrénées Orientales) du 15 au 18 juin 2022 avec les traditionnelles épreuves du 5km, 10 km, 25 km et relais par équipe. La région avait engagé une équipe pour participer à la coupe de France des régions malheureusement une météo très défavorable a contraint l'annulation de certaines épreuves dont l'épreuve de Coupe de France des régions. Cependant, notre équipe régionale a pu participer lors de ces championnats à l'épreuve des relais 4x1250m où elle termine au classement scratch à la troisième place derrière deux équipes de l'AS Sarcelle.
- Traversée de Sète (Hérault) à la nage les 21 et 22 aout – Les étapes de Coupe de France du 21 aout ont été annulés en raison d'un nombre de participants trop faible. Le club a cependant maintenu la traditionnelle traversée du lundi 22 aout dans le cadre des festivités de la St Louis.
- La VAL'RACE (Hérault) – un EDF Aqua Challenge le 11 septembre, malheureusement annulée en raison d'un nombre de participants trop faible.

C'est très frustrant pour des organisateurs de devoir annuler, en raison d'un manque de participants, des organisations qui demandent une logistique importante, des mois de préparation. Ne critiquez pas les organisateurs qui ne peuvent annuler la veille de la compétition : un traiteur, une société de chronométrage, le montage des structures ... Nous pouvons seulement regretter que nos clubs, les nageurs de notre région attendent la dernière minute pour s'inscrire ou s'essayer dans cette pratique de la natation course en milieu naturel.

Ne faut-il pas revenir à des choses plus simples mais qui nécessitent tout de même un minimum d'organisation et de sécurité ? Car n'oublions qu'un plus grand nombre de compétiteurs en lice en même temps sur un terrain de jeu bien plus vaste qu'un bassin ne peut pas s'improviser au dernier moment et nécessite l'appui d'un grand nombre de bénévoles.

Il est donc important d'avoir également des bénévoles formés au règlement eau libre, qui est un règlement très accès sur la sécurité de la pratique pour aider au bon déroulement de la manifestation.

Je souhaite rappeler que notre ligue a investi dans du matériel (2 types de bouées, une arche d'arrivée et son entonnoir, une plateforme, des paddles, des chronos imprimantes ...) pour permettre au club de disposer de matériels pour ces organisations.

Pour ceux qui souhaitent ou envisagent de préparer de tel évènement, plusieurs outils sur le site fédéral :

- Un guide : <https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2545.pdf>
- Un outil d'aide pour le dimensionnement du dispositif de sécurité : [Télécharger ici cet outil](#)
- Des fiches pratiques : [La fiche conseils](#)

Bien entendu les membres du Défi Eau Libre restent à la disposition des clubs en vue de futures manifestations sur notre région où nous avons la chance de disposer de divers terrains de jeux naturels. Des clubs qui souhaiteraient organiser des épreuves d'eau libre peuvent solliciter le Défi Eau Libre pour afin d'être conseillés sur ce type d'organisations (attention au délai car des demandes d'autorisation sont à réaliser auprès des préfetures).

Cette saison a été également l'occasion de proposer une session de formation/recyclage eau libre le 14 mai sur le département de l'Hérault en raison du grand nombre de manifestation prévues sur le département. 18 personnes y ont assisté ce qui a permis à 4 officiels de se recycler et à 13 personnes de valider leur épreuve écrite à l'issue de la formation. Parmi eux, 6 nouveaux officiels ont pu découvrir et valider en totalité ou une partie de leur épreuve pratique d'eau libre.

Nous espérons pouvoir proposer pour la future saison 2 sessions formation/recyclage sur la région Occitanie (une coté est, l'autre côté ouest). Il faut compte une environ 4h entre la formation et la session examen. N'hésitez pas à vous manifester de manière à proposer une date et un lieu relativement adaptés aux participants. Merci de noter que le règlement eau libre est un règlement accès sur la sécurité de la discipline ce qui permet de comprendre l'importance des bénévoles dans ce type de manifestation.

2. Résultats individuels

Dans ce rapport j'ai également retranscrit les résultats de nos nageurs régionaux dans les diverses épreuves nationales et internationales pour mettre en valeur cette discipline sportive. Nous pouvons féliciter les très belles performances de :

- Madelon Catteau, sociétaire des Dauphins du TOEC en début de saison est :
 - 3^{ème} aux Championnats de France 5km Indoor à Sarcelles.
 - Championne de France de 10 km à Canet en Roussillon de la catégorie Juniors 3 et championne de France de l'épreuve (et 2nd de cette épreuve féminine).
 - 5^{ème} sur 10km de la coupe d'Europe à Piombino (Italie), première de sa catégorie, à l'échelle européenne et qualifiée pour les Championnats d'Europe Juniors à Setubal (Portugal).
 - Championne d'Europe sur 10 km en Juniors 3 lors des Euro Juniors à Setubal (Portugal), synonyme de qualification pour les Championnats du Monde Juniors.
 - 8^{ème} du 5 km aux Championnats d'Europe à Rome.
 - 5^{ème} du 5 km des Championnats du Monde Juniors à Mahe (Seychelles) (17/09/22).
- Tiffany PIERREJEAN, sociétaire du Neptune Olympique Frontignan en début de saison est :
 - 3^{ème} des championnats de France du 25km de la catégorie Juniors 3.

- 1ère TC du classement national Coupe de France Eau libre et première dans sa catégorie (Juniors 3).

Bonne continuation à toutes les deux qui sont désormais sociétaire de AAS SARCELLES NATAT.

- Anastassia KIRPITCHNIKOVA, sociétaire du Montpellier Métropole Natation gagne l'épreuve du 10 km féminin aux championnats de France de Canet en Roussillon.
- Swann PLAZA, sociétaire des Dauphins du TOEC termine 3^{ème} aux Championnats de France 5km Indoor à Sarcelles.
- Mathéo ANDREE, sociétaire de Avenir Muretain Natation, termine :
 - 2^{ème} sur 5km de la coupe d'Europe à Piombino (Italie), à 10s du vainqueur, soit premier français et qualifié en Équipe de France pour les prochains Championnats d'Europe Juniors.
 - 9ème sur 5 km Juniors 1 lors des Euro Juniors à Setubal (Portugal).

3. Classements Nationaux

Le classement National de la Coupe de France d'Eau Libre est issu d'un circuit composé d'étapes organisées sous le contrôle de la FFN et inscrites au calendrier national. Les dates de ces étapes sont protégées. À chaque étape, plusieurs courses pourront donner lieu à attribution de points. Ci-dessous un bref résumé des performances des nageuses de la région ayant participé au classement national Coupe de France Eau libre.

Remarque : les nageurs classés dans les 10 premiers du classement TC ou de leurs catégories sont sur fond jaune.

Club	Nom	Catégorie	Place au classement TC	Classement dans la catégorie d'âge	Nbre de nageurs	Total des Points des nageurs
AAS SARCELLES NATAT.	PIERREJEAN Tiffany	Juniors 3 18-19 ans	1	1	1	72 100
	CATTEAU Madelon	Juniors 3 18-19 ans	144	24	1	4 300
Total AAS SARCELLES NATAT.					2	76 400
AVENIR MURET NATATI.	BLANQUET Maryline	Maîtres - 1 25-44 ans	55	7	1	13 388
Total AVENIR MURET NATATI.					1	13 388
DAUPHINS TOULOUSE O.	KUNTZMANN Marie	Seniors	172	NA	1	3 500
Total DAUPHINS TOULOUSE O.					1	3 500
FRONTIGNAN NEPTUNE .	DEMOUSTIER Laura	Seniors	3		1	61 750
	GLEIZES Lucie	Juniors 3 18-19 ans	53	9	1	13 500
	BOURDON Sandrine	Maîtres - 1 25-44 ans	324	65	1	2 550
	DOMINGUEZ Léa	Juniors 2 16-17 ans	561	114	1	1 150
Total FRONTIGNAN NEPTUNE .					4	78 950
GAILLAC NATATION	BIASOTTO Norah	Juniors 1 14-15 ans	249	53	1	3 000

Total GAILLAC NATATION					1	3 000
MONTPELLIER METROPO.	KIRPITCHNIKOVA Anastas.	Seniors	137	NA	1	4 500
Total MONTPELLIER METROPO.					1	4 500
MONTPELLIER PAILLAD.	MOUTAKANNI Yasmine	Juniors 2 16-17 ans	51	15	1	14 250
	ROQUES Rachel	Juniors 2 16-17 ans	468	88	1	1 400
	BERNARD Louise	Seniors	537	NA	1	1 200
	BARROUYER Pauline	Seniors	569	NA	1	1 100
Total MONTPELLIER PAILLAD.					4	17 950
NAGE EVASION	DESPOUY Tiphaine	Maîtres - 1 25-44 ans	330	66	1	2 500
Total NAGE EVASION					1	2 500
NAUTIC CLUB NÎMES	DIOMANDE Maena	Juniors 2 16-17 ans	436	81	1	1 600
	CHAROIN Myriam	Maîtres - 2 45 ans et plus	596	93	1	1 000
Total NAUTIC CLUB NÎMES					2	2 600
SETE NATATION	DALOUS Melissa	Juniors 2 16-17 ans	507	101	1	1 300
	GONZALEZ Clemence	Juniors 2 16-17 ans	522	106	1	1 250
Total SETE NATATION					2	2 550
US COLOMIERS NATATI.	CHEVALIER Betty	Maîtres - 2 45 ans et plus	48	4	1	14 550
Total US COLOMIERS NATATI.					1	14 550
Total général					20	219 888

Ci-dessous, un bref résumé des performances des nageurs de la région ayant participé au classement national Coupe de France Eau libre.

Club	Nom	Catégorie	Place au classement TC	Classement dans la catégorie d'Age	Nbre de nageurs	Total des points des nageurs
AQUA GRIMPE MILLAU	LE BOULER Rafaël	Juniors 2 16-17 ans	851	152	1	1 250
Total AQUA GRIMPE MILLAU .					1	1 250
ASPTT TOULOUSE	BARTHE Nathan	Juniors 2 16-17 ans	49	10	1	15 950
	ROUSSET Hugo	Seniors : 20 à 24 ans	401	NA	1	3 000
	MIGEON Philippe	Maîtres - 2 45 ans et plus	881	257	1	1 150
Total ASPTT TOULOUSE					3	20 100
AVENIR MURET NATATI.	ANDREE Mathéo	Juniors 1 14-15 ans	413	57	1	2 950
Total AVENIR MURET NATATI.					1	2 950
DAUPHINS TOULOUSE O.	FRANCOIS Olivier	Maîtres - 2 45 ans et plus	115	25	1	8 400
	PLAZA Swann	Seniors : 20 à 24 ans	290	NA	1	3 600
Total DAUPHINS TOULOUSE O.					2	12 000
FRONTIGNAN NEPTUNE	PIERREJEAN Yannick	Maîtres - 2 45 ans et plus	3	1	1	52 200

	SAINZ Russell	Juniors 3 18-19 ans	5	1	1	46 450
	COSTA-LACOMBE Enzo	Juniors 2 16-17 ans	13	3	1	30 600
	SOUCHON Pierre	Juniors 1 14-15 ans	16	2	1	29 400
	FONTENAY Noah	Juniors 2 16-17 ans	21	5	1	27 784
	VENTURI Bertrand	Maîtres - 1 25-44 ans	32	5	1	21 900
	RAMPLOU Yoann	Maîtres - 1 25-44 ans	41	8	1	18 287
	DONGUY Hugo	Seniors : 20 à 24 ans	66	NA	1	11 900
	MATEO Clement	Maîtres - 1 25-44 ans	93	19	1	9 950
	VANDER ELST Axel	Maîtres - 2 45 ans et plus	103	23	1	9 000
	PAGES Sacha	Juniors 2 16-17 ans	171	36	1	6 350
	BARTYZIN James	Maîtres - 2 45 ans et plus	174	41	1	6 300
	FONTENAY Nicolas	Maîtres - 2 45 ans et plus	1018	295	1	850
Total FRONTIGNAN NEPTUNE .					13	270 971
MONTAUBAN NATATION	CHOISNET Eric	Maîtres - 2 45 ans et plus	295	72	1	3 600
Total MONTAUBAN NATATION					1	3 600
MONTPELLIER METROPO.	KHOURY Nael	Juniors 2 16-17 ans	227	45	1	4 650
	HUGLA Baptiste	Juniors 2 16-17 ans	789	142	1	1 400
Total MONTPELLIER METROPO.					2	6 050
MONTPELLIER PAILLAD.	WENZEL Lucas	Maîtres - 1 25-44 ans	58	12	1	14 050
	VIDAL Samuel	Juniors 3 18-19 ans	63	9	1	12 450
	BERNARD Laurent	Maîtres - 2 45 ans et plus	64	13	1	12 100
	PAPA Benjamin	Juniors 1 14-15 ans	813	116	1	1 350
Total MONTPELLIER PAILLAD.					4	39 950
NAGE EVASION	WARIN Erick	Maîtres - 2 45 ans et plus	1819	606	1	245
Total NAGE EVASION					1	245
NAUTIC CLUB NÎMES	ASSEGNINOU Bernard	Maîtres - 2 45 ans et plus	148	36	1	7 000
	PAVELIC Sacha	Autre : moins de 14 ans	933	NA	1	1 050
Total NAUTIC CLUB NÎMES					2	8 050
SETE NATATION	D'ORSO Roméo	Juniors 2 16-17 ans	73	15	1	11 550
	MALRIC Pierre	Juniors 1 14-15 ans	871	123	1	1 200
	DIDELOT Grégory	Maîtres - 2 45 ans et plus	1110	323	1	600
Total SETE NATATION					3	13 350
STADE TOULOUSAIN WA.	MUTEAU Charly	Maîtres - 1 25-44 ans	319	63	1	3 400
Total STADE TOULOUSAIN WA.					1	3 400
US COLOMIERS NATATI.	SCHULZE Jean	Maîtres - 2 45 ans et plus	136	31	1	7 200
Total US COLOMIERS NATATI.					1	7 200
Total général					35	389 116

Les résultats des classement nationaux des clubs « provisoires » sur le site fédéral à la rédaction sont les suivants.

- Le Classement National des Clubs de l'Eau Libre (CNCEL)

Il s'établit par addition des points marqués par chaque nageur au classement national individuel.

Place	Club	Points
6	DAUPHINS TOULOUSE OEC	33 840 pts
7	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	29 470 pts
17	SETE NATATION	7 200 pts
22	MONTPELLIER METROPOLE NATATION	4 030 pts
32	AVENIR MURET NATATION	2 430 pts
38	NAGE EVASION	2 020 pts
114	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	80 pts
168	NAUTIC CLUB NÎMES	40 pts
187	ASPTT TOULOUSE	40 pts
243	US COLOMIERS NATATION	20 pts
316	AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES	10 pts
345	STADE TOULOUSAIN WATER-POLO	10 pts
355	MONTAUBAN NATATION	10 pts
358	GAILLAC NATATION	10 pts
388	CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS	10 pts

- Le Classement Élite des Clubs (Championnats de France)

Il sera établi un classement Élite des clubs à l'issue de la dernière épreuve des championnats de France. Pour ce classement seront cumulés les points acquis par les dames et les messieurs de chaque club sur chacune des épreuves du championnat de France.

Place	Club	Points
4.	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	465 pts
12.	DAUPHINS TOULOUSE OEC	233 pts
17.	SETE NATATION	115 pts
23.	NAGE EVASION	70 pts
28.	MONTPELLIER METROPOLE NATATION	55 pts
51.	ASPTT TOULOUSE	15 pts
53.	NAUTIC CLUB NÎMES	13 pts

- Le Classement National des nageuses en Eau Libre

Place	Nom	Club	Points
2	CATTEAU Madelon (2003/19 ans) FRA	DAUPHINS TOULOUSE OEC	25 410 pts
10	PIERREJEAN Tiffany (2003/19 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE, AAS SARCELLES NATATION 95	8 370 pts

21	DEMOUSTIER Laura (1998/24 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	4 110 pts
22	KIRPITCHNIKOVA Anastassia (2000/22 ans) FFN	MONTPELLIER METROPOLE NATATION	4 010 pts
33	FURST Adeline (1994/28 ans) FRA	DAUPHINS TOULOUSE OEC	2 400 pts
45	GLEIZES Lucie (2003/19 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	1 410 pts
51	GONZALEZ Clemence (2006/16 ans) FRA	SETE NATATION	1 210 pts
54	MARTINEZ Maroua (2006/16 ans) FRA	SETE NATATION	1 200 pts
62	DOMINGUEZ Léa (2006/16 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	910 pts
67	NOCCA Tessa (2004/18 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	700 pts
68	CHEVALLIER Zoé (2007/15 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	700 pts
73	TUSET Lilou (2007/15 ans) FRA	NAGE EVASION	500 pts
74	NORMAND Charlotte (2008/14 ans) FRA	NAGE EVASION	500 pts
79	FERRER Chiara (2007/15 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	300 pts
81	ANDRÉ Elise (2006/16 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	300 pts
108	BLANQUET Maryline (1978/44 ans) FRA	AVENIR MURET NATATION	20 pts
221	CHAROIN Myriam (1974/48 ans) FRA	NAUTIC CLUB NÎMES	10 pts
254	DESPOUY Tiphaine (1983/39 ans) FRA	NAGE EVASION	10 pts
285	KUNTZMANN Marie (1999/23 ans) FRA	DAUPHINS TOULOUSE OEC	10 pts
326	BERNARD Louise (1999/23 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
359	BARROUYER Pauline (1999/23 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
400	BOURDON Sandrine (1978/44 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	10 pts
419	ROQUES Rachel (2005/17 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
489	MOUTAKANNI Yasmine (2006/16 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
654	DIOMANDE Maena (2006/16 ans) FRA	NAUTIC CLUB NÎMES	10 pts
674	DALOUS Melissa (2006/16 ans) FRA	SETE NATATION	10 pts
762	BIASOTTO Norah (2007/15 ans) FRA	GAILLAC NATATION	10 pts
810	CHEVALIER Betty (1967/55 ans) FRA	US COLOMIERS NATATION	10 pts
857	BEL Cassandra (2006/16 ans) FRA	CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS	10 pts

Le Classement National des nageurs en Eau Libre

Place	Nom	Club	Points
17.	PLAZA Swann (2001/21 ans) FRA	DAUPHINS TOULOUSE OEC	6 010 pts
27.	PIERREJEAN Yannick (1976/46 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	2 850 pts
32.	SAINZ Russell (2004/18 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	2 410 pts
33.	ANDREE Mathéo (2007/15 ans) FRA	AVENIR MURET NATATION	2 410 pts

35.	COSTA-LACOMBE Enzo (2005/17 ans) FRA	SETE NATATION, FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	2 210 pts
38.	VENTURI Bertrand (1985/37 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	2 010 pts
50.	ARMAND HOCQUET Charly (2002/20 ans) FRA	SETE NATATION	1 400 pts
52.	SOUCHON Pierre (2007/15 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	1 360 pts
55.	POUZOLET Hugo (2004/18 ans) FRA	SETE NATATION	1 200 pts
56.	FONTENAY Noah (2006/16 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	1 160 pts
60.	BOSC Gaël (2004/18 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	900 pts
61.	BOURDON Louis (2008/14 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	900 pts
64.	DONGUY Hugo (1998/24 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	710 pts
70.	BOUKOUNTAR Chakib (2007/15 ans) FRA	NAGE EVASION	500 pts
71.	PLANES BASSETTI Lukas (2005/17 ans) FRA	NAGE EVASION	500 pts
74.	PAGES Sacha (2006/16 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	310 pts
115.	RAMPLOU Yoann (1984/38 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	20 pts
124.	BARTHE Nathan (2005/17 ans) FRA	ASPTT TOULOUSE	20 pts
189.	MATEO Clement (1983/39 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	10 pts
204.	BERNARD Laurent (1966/56 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
251.	MIGEON Philippe (1961/61 ans) FRA	ASPTT TOULOUSE	10 pts
412.	WENZEL Lucas (1996/26 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
506.	SCHULZE Jean (1976/46 ans) FRA	US COLOMIERS NATATION	10 pts
564.	VIDAL Samuel (2003/19 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
622.	ASSEGNINOU Bernard (1965/57 ans) FRA	NAUTIC CLUB NÎMES	10 pts
795.	D'ORSO Roméo (2006/16 ans) FRA	SETE NATATION	10 pts
814.	KHOURY Nael (2005/17 ans) FRA	MONTPELLIER METROPOLE NATATION	10 pts
842.	ROUSSET Hugo (1998/24 ans) FRA	ASPTT TOULOUSE	10 pts
843.	MALRIC Pierre (2007/15 ans) FRA	SETE NATATION	10 pts
886.	LE BOULER Rafaël (2006/16 ans) FRA	AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES	10 pts
927.	HUGLA Baptiste (2006/16 ans) FRA	MONTPELLIER METROPOLE NATATION	10 pts
992.	MUTEAU Charly (1986/36 ans) FRA	STADE TOULOUSAIN WATER-POLO	10 pts
1013.	FONTENAY Nicolas (1972/50 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	10 pts
1036.	PAPA Benjamin (2007/15 ans) FRA	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	10 pts
1097.	VANDER ELST Axel (1963/59 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	10 pts
1120.	BARTYZIN James (1975/47 ans) FRA	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	10 pts
1200.	PAVELIC Sacha (2009/13 ans) FRA	NAUTIC CLUB NÎMES	10 pts
1256.	FRANCOIS Olivier (1968/54 ans) FRA	DAUPHINS TOULOUSE OEC	10 pts
1349.	DIDELLOT Grégory (1974/48 ans) FRA	SETE NATATION	10 pts

1366.	WARIN Erick (1963/59 ans) FRA	NAGE EVASION	10 pts
1439.	CHOISNET Eric (1960/62 ans) FRA	MONTAUBAN NATATION	10 pts

Saluons et remercions le dévouement de l'ensemble des bénévoles de nos clubs régionaux qui ont participé à ces organisations et au bon déroulement de ces compétitions pour permettre aux nageurs de pouvoir pratiquer ou découvrir cette discipline de la natation sportive.

Ludivine CRUBELLIER
Animatrice du Défi Eau Libre

DEFI OFFICIELS DE NATATION COURSE

Après une saison 2020/2021 amputée de beaucoup de compétitions en raison de la pandémie, l'Occitanie a connu une année sportive 2021/2022 riche en performances et titres que nos nageuses et nos nageurs ont réalisés, tant sur le plan National, qu'International. Ces magnifiques résultats, qu'ils doivent bien sûr à leur investissement et aux entraîneurs et encadrants de leurs clubs respectifs, sont aussi le fruit de l'implication de nombreux bénévoles, dirigeants des Comités Départementaux, de la Ligue, mais aussi de tous les Officiels de l'Occitanie.

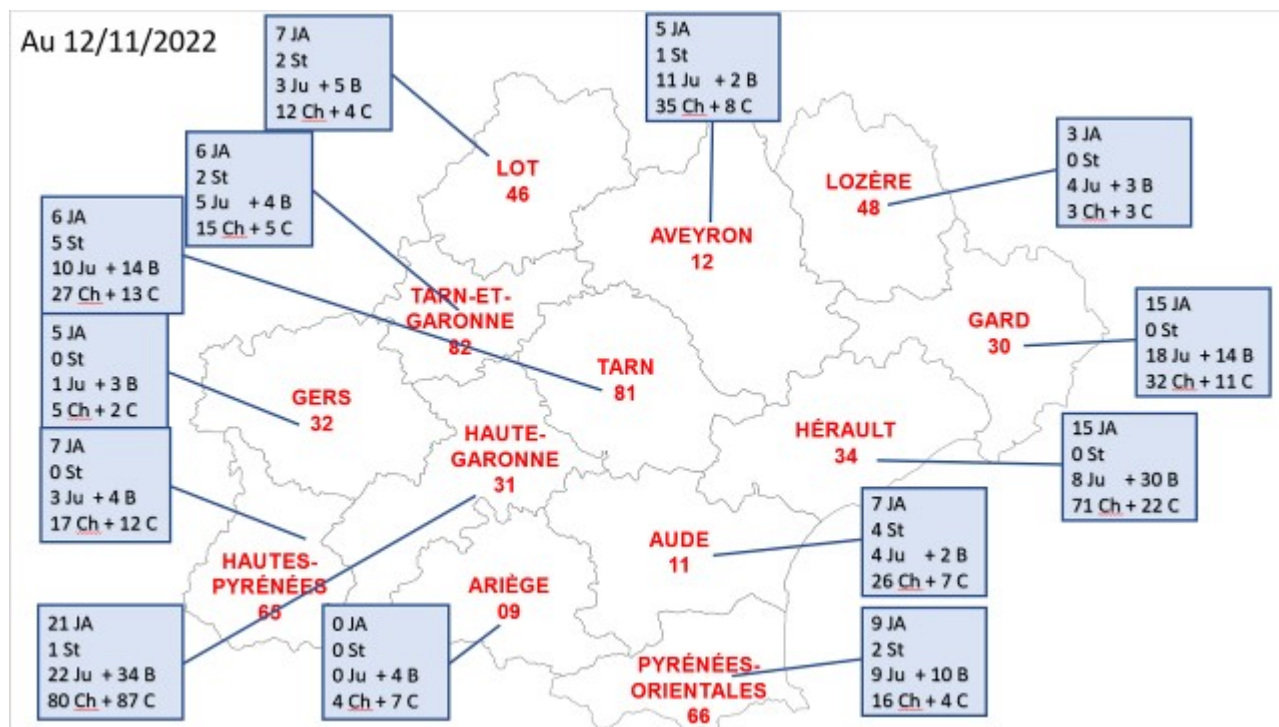
Grâce aux nombreuses formations réalisées par les formateurs régionaux et départementaux, nous voyons une augmentation très significative du nombre de Starters, Juges et Chronomètres qui reflète la mise en place de la réforme. Suite à la pandémie, qui nous a privé de compétitions les deux saisons précédentes, ainsi qu'à la mise en place de la réforme des officiels, il n'a pas été programmé de formation initiale de Juges Arbitres cette saison. Malgré tout, leur effectif est resté stable et un de nos objectifs pour la saison 2022/2023 sera de former de nouveaux Juges Arbitres. Nous continuerons également d'inciter les anciens officiels B, à passer leur qualification de Juge.

Enfin la nouvelle saison verra la mise en œuvre du décret n° 2021-758 du 11 juin 2021 relatif à l'intégration dans la formation des arbitres et juges des fédérations agréées d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux Gestes Qui Sauvent. Il est donc prévu d'intégrer ce module dans le cursus de formation des nouveaux stagiaires juges et juges-arbitres.

Ci-dessous un récapitulatif indiquant l'effectif total des Officiels de Natation course de l'Occitanie licenciés et la ventilation par titres.

<u>OCCITANIE 2022</u>	Licences 2022 au 31/08/2022	Licences 2023 au 12/11/2022
JA	129	106
STARTER	16	17
JUGE	115	98
CHRONOMETREUR	430	343
PASS OFFICIEL	124	152
OFF.A	0	0
OFF.B	214	129
OFF.C	333	185
TOTAL GENERAL	1361	1030

Une deuxième illustration montre la répartition par départements.



Nos formateurs des 13 départements de l'Occitanie ont organisé de nombreuses formations théoriques initiales et continues, suivies d'épreuves pratiques, lors des compétitions régionales et départementales. Ceci a permis une augmentation globale des effectifs avec l'attribution des titres d'officiels pour :

- 387 Chronométrateurs
- 108 Juges
- 11 Starters
- 1 Juge arbitre

Nous avons également, en ce début de saison 2022/2023 plus de 150 licenciés Pass Officiel (candidats ayant fait leur formation théorique de chronométrateur et en attente de leurs épreuves pratiques) qui viendront renforcer dans un premier temps le contingent des chronométrateurs et pour un certain nombre d'entre eux de continuer vers le titre de Juge.

Les efforts de tous ont donc permis d'avoir un nombre d'officiels satisfaisant pour composer les jurys lors des différentes compétitions organisées par la Ligue.

Les membres de notre Défi remercient et félicitent les officiels, les formateurs régionaux et départementaux pour ce bilan et souhaitent pour la nouvelle saison qui commence, un résultat encore plus positif.

Michel MAHEUX et Lionel REY
Animateurs du Défi Officiels

DEFI INFORMATIQUE

Un Défi qui ne fait pas de réunion en visio ou en présentiel : tout se passe directement sur le terrain !

Cette saison, nous avons accueilli cinq stagiaires en formation sur l'Arès, le Quantum et Pocket. Chacun a pris plaisir à connaître les différentes facettes du chronométrage électronique. Tout ne fut pas simple sur les différentes compétitions auxquelles, ils ont participé, ce qui en fait son charme. Le récapitulatif est le suivant durant 12 compétitions régionales Natation Course et Maîtres entre le 11 novembre 2021 et le 3 juillet 2022 :

- Référents sollicités et nombres de réunions réalisées

○ Dominique Train	6
○ Alain Nadaud	6
○ Jean Peyraud	4
○ Didier Meslet	2
○ Cyril Pailhous	2
○ Michel Maheux	1
○ Jean-Pierre Cristofoli	1
○ Edouard Fernandes	1

- Stagiaires et nombres de réunions réalisées :

○ Paule Mollicone	3
○ Caroline Sudre	2
○ Alexandra Vergnes	2
○ Sophie Negueruela	2
○ Jean-Luc Vayssiere	1

Chaque stagiaire a occupé les deux postes à l'informatique lors de leur désignation.

Pour 2023, nous espérons que d'autres stagiaires viennent renforcer cette équipe qui, nous pensons, vous a donné satisfaction sur les différents sites où elle s'est produite.

Certains Comités Départementaux ont la possibilité d'exploiter le chronométrage électronique pour leur compétition et ont donc à leur disposition des référents ou apprentis référents. Ils constituent un vivier pour la Ligue. Ainsi le Comité Départemental de Haute-Garonne forme Olivier Thouvenot et Cédric Vergnes. Nous sollicitons les Comités Départementaux ou clubs pour nous révéler ces talents cachés en leur sein, susceptibles d'assurer la relève, et d'acquérir de l'expérience sur les formats régionaux de compétitions.

Pour le matériel, il serait bon de revoir, les deux tableaux d'affichage (Piccolo), l'un disponible à Toulouse et donnant des signes de fatigue (couloir 3) et l'autre, disponible à Nîmes et ayant la face avant endommagée.

Edouard FERNANDES et Alain NADAUD
Animateurs du Défi Informatique

DEFI FINANCES

Sérénité – Rigueur – Transparence – Exemplarité

L'exercice comptable clôturé au 31/08/22 n'a pas été perturbé comme les années précédentes. L'administration de la Ligue Occitanie de Natation est restée en place et a su s'adapter aux différentes actualités. La politique sportive volontariste telle que présentée dans le budget prévisionnel lors de notre dernière assemblée générale a été mise en place ayant ainsi un impact significatif sur le résultat et la trésorerie. Il s'agit, entre autres, de la réduction des droits d'engagements, des aides aux organisations, de la tenue des Championnats de France à Montpellier, des aides aux départements pour la Coupe de France, des travaux réalisés à notre siège social à Toulouse...

Le défi finances est un défi spécifique, conduit dans un état d'esprit collectif et collaboratif qui tend à renforcer petit à petit le suivi budgétaire sur l'ensemble des actions et de toutes les activités de la ligue tout en gardant une capacité d'adaptation et d'écoute.

Dans le détail, c'est Bernard DALMON, notre président, qui centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN, récemment investie de nouvelles responsabilités, qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture. En effet c'est près de 500 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN et des C.A.F. A chaque recette ou dépense, correspond un justificatif comptable doublement signé. Bernard DALMON assure également la réalisation des bulletins de paye et du social avec l'aide de Christelle TIFFY.

Ce compte rendu est aussi une manière de pratiquer l'art de la répétition sur :

- la nécessité de travailler sur des documents identifiés « originaux », de préciser leurs circuits et de validation du « bon à payer ».
- le respect des consignes et des justificatifs concernant les notes de frais et d'établissement des CERFA.
- l'organisation administrative, le suivi financier.
- les ressources humaines, particulièrement cette année avec l'ERFAN.
- la dissolution du GIE IRSO enfin prévue pour 2023.
- l'adaptation permanente du plan comptable général et analytique.
- le chiffrage du bénévolat et la pratique de la comptabilisation des subventions en fonds dédiés.
- le montage et le suivi des différents dossiers de subventions (PSF, Région...).
- la renégociation des contrats d'assurances avec effet au 1er janvier 2023.
- la réorganisation des comptes auprès de la B.P.O. avec renégociation des services.
- l'inventaire des immobilisations.

Nous avons travaillé en équipe au service du collectif et à l'écoute de tous. Merci à tous, bénévoles, salariés et techniciens.

Richard LAGRAVE et Jean NESPOULOUS
Animateurs du Défi Finances

En attente d'approbation

ERFAN OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

1. Bilan quantitatif.

Au terme de la saison sportive 2021-2022, nous constatons une augmentation de nos effectifs de stagiaires ayant suivi nos formations (+8% par rapport à 2020-2021). Une fin de saison marquée par la reprise progressive suite au covid.

Les effectifs par formation peuvent être résumés ainsi :

Formations	Total 2021 2022	Total 2020 2021	Δ
Brevet Fédéral 1er degré	15	35	- 20
Brevet Fédéral 2ème degré	20	15	+ 5
Brevet Fédéral 3ème degré / Moniteur Sportif de Natation	29	16	+13
Brevet Fédéral 4ème degré	10	9	+1
Maître Nageur Sauveteur (BPJEPSAAN ⁶)	42	50	- 8
Formation Continue des BF	9	10	- 1
Entraîneur National (DEJEPS ⁷)	8	8	=
Nagez Forme Santé	0	0	=
Formation continue des Maîtres Nageurs Sauveteurs (CAEPMNS ⁸)	118	147	- 29
Formation continue des entraîneurs	10	10	=
Formation des formateurs	11	10	+1
Formation des tuteurs	29	10	+19
Formation Aisance Aquatique	56	30	+26
Total	380	350	+30

EVOLUTION NOMBRE DE PERSONNES FORMEES



⁶ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation

⁷ Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

⁸ Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur

2. Bilan qualitatif.

Une saison organisée autour des éléments suivants :

- Renforcement de la place du CA de l'ERFAN
- Continuité du suivi budgétaire, comptable et administratif de l'ERFAN / difficulté de recrutement
- Mise en place d'une campagne d'informations sur nos formations et services au plus proches des territoires - Tour Occitanie et de portes ouvertes numériques
- Modification des BF et du MSN imposant la refonte de notre offre de formation
- Questionnement et amélioration des partenariats CREPS, FNMNS, STAPS, CFA Sport Occitanie, Comités Départementaux, Clubs, Municipalités...
- Gestion de l'UFA au sein de l'ERFAN Occitanie en partenariat avec le CFA Sport Occitanie (BPAAN+MSN ou BF4+DEJEPS > possibilité de recrutement pour nos clubs en interne).
- Standardisation de tous les protocoles administratifs et validation QUALIOPI
- Amélioration du suivi budgétaire et comptable de l'ERFAN
- Continuité du référencement de notre offre de formations : Chorus pro, Kairos, CPF...
- Continuité des habilitations DRAJES et habilitations FFN
- Travail sur les RH de l'ERFAN
- Travail sur les formations Aisance Aquatique et participation au COPIL de l'aisance aquatique au savoir nager
- Travail sur l'aide aux clubs par le PSF
- Mise en place d'actions collectives grâce à l'AFDAS
- Amélioration des locaux pour accueillir nos stagiaires en formation (travaux)
- Augmentation du nombre de MNS formés notamment par le partenariat STAPS et BP SHN

3. Présidence et équipe.

L'Équipe de l'ERFAN Occitanie est présidée (par disposition statutaire) par Bernard DALMON et s'organise autour d'un conseil d'administration de l'ERFAN composé des élus suivants :

- Michel COLOMA
- Richard LAGRAVE
- Jean NESPOULOUS
- Jean PEYRAUD
- Julien VILLE

Le président de l'ERFAN Occitanie et son Conseil d'Administration est assisté par le Directeur de l'ERFAN Occitanie Thibault Hetzel, et son équipe Albane BOSC et Alexis BUSOLIN avec l'aide de Frédérique PERRIN, Fanny BABOU, Maeva MORINEAU. L'équipe de formateur était composée de 46 formateurs cette saison :

ANDRIEU Clémence, BABOU Fanny, BARNARDES Lionel, BAUBRY Hélène, BOSC Albane, BRITTO Joseph, BUSOLIN Alexis, CASTEL Nicolas, CD66, CD82, CFMNS31, CHANAL Nicolas, COLOMA Michel, DIOUANE Latif, ECHE Sébastien, EFFORMIP, ELLIN Etienne, FABRE Gaëlle, FNMNS Occitanie Méditerranée, GELAS Colette, GUENEAU Romain, GURLER Nicolas, HETZEL Thibault, LEMAIRE Paul, LIGNOT Myriam, MICHEL Gilles, MIOMANDRE Philippe, MOHAMMEDI Assia,

MONBERGE Walter, MORATO Eric, MORINEAU Maeva, NEDELEC Marie, PIEDNOIR Annabelle, PILIC Danijela, POCHET Isabelle, QUENOUILLE Julie, RAY Bastien, SAINT-MARTIN Maëlys, SANGOUARD Baptiste, SCHWEITZER Philippe, THUILLIER Delphine, VENTURI Bertrand, VINCENT David, VITO Alexia...

4. Projet ERFAN 2022-2023.

Dans la continuité des objectifs de la saison précédente, nous devons continuer à regarder vers l'avant et améliorer la qualité de nos services. La saison 2021-2022 sera donc marquée par de nouveaux objectifs :

- Stabilisation de notre fonctionnement & Continuité de nos process
- Mise en place de stands lors des compétitions régionales
- Questionnement des partenariats : CREPS, CFA Sport Occitanie, CFA FFN, CD, clubs, municipalités, autres ERFAN, EN, FNMNS/SNPMNS, STAPS...
- Maintien de l'offre de formation pour toutes les disciplines (NA, WP, NC) dont BF4/DE multi
- Mise en place de l'apprentissage pour les MSN et MSN allégé
- Travail avec les 2 CFA (BPJEPsAAN, MSN, BF4/DEJEPS) déjà 24 (+15) contrats d'apprentissage
- Très bonne perspective de nos effectifs 2022-2023
- Gestion de l'Audit de suivi QUALIOPI
- Amélioration des locaux pour accueillir nos stagiaires en formation (travaux)
- Augmentation du nombre de MNS formés notamment par le partenariat STAPS et BP SHN.
- Formations Aisance Aquatique et formation instructeur Aisance Aquatique à Toulouse et participation au COPIL de l'aisance aquatique au savoir nager
- Formations CAEPMNS FFN gratuites à Carcassonne
- Des formations dans la pratique dans l'esprit de l'Académie de la Natation
- Amélioration du suivi des tuteurs (formation des tuteurs)

5. Offre de formation actuelle.

Formation d'éducateurs bénévoles :

- BF1 - sites de Toulouse, Montpellier
- BF2 - sites de Toulouse, Montpellier, Foix, Perpignan
- > possibilité de passer le BF1 et BF2 même année

Formation de Maîtres-Nageurs Sauveteurs :

- Parcours en 1 an, 2 ans, 3 ans
- BPAAN complet (Toulouse) **APPRENTISSAGE**
- BPAAN pour SHN (Toulouse) **APPRENTISSAGE**
- BPAAN + MSN (Toulouse, Montpellier) **APPRENTISSAGE**
- BF1 > BF2 > BPAAN pour BF2 (Toulouse, Montpellier)
- CAEPMNS x 9 (Montpellier, Toulouse, Montauban, Auch, Pamiers)

Formation d'entraîneurs régionaux et nationaux :

- BF3+MSN [NA,NC,WP] (Toulouse, Montpellier) **APPRENTISSAGE**
- BPAAN+MSN (Toulouse, Montpellier) **APPRENTISSAGE**
- BF4+DEJEPS [NA,NC,WP] (Occitanie) **APPRENTISSAGE**

D'autres formations seront lancées cette saison...

De nombreux défis sont encore à relever, la démarche qualité, l'apprentissage, l'évolution de la formation professionnelle en générale ainsi que l'évolution des formations de Maîtres-Nageurs nous imposent sans cesse de nous adapter et d'être très réactif.



LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE NATATION Ecole régionale de formation aux activités de la natation (ERFAN)

2 sites : 72 Rue Riquet 31000 Toulouse & Maison Régionale des Sports, 1039, Rue Georges Méliés CS 37093 34967 MONTPELLIER CEDEX2

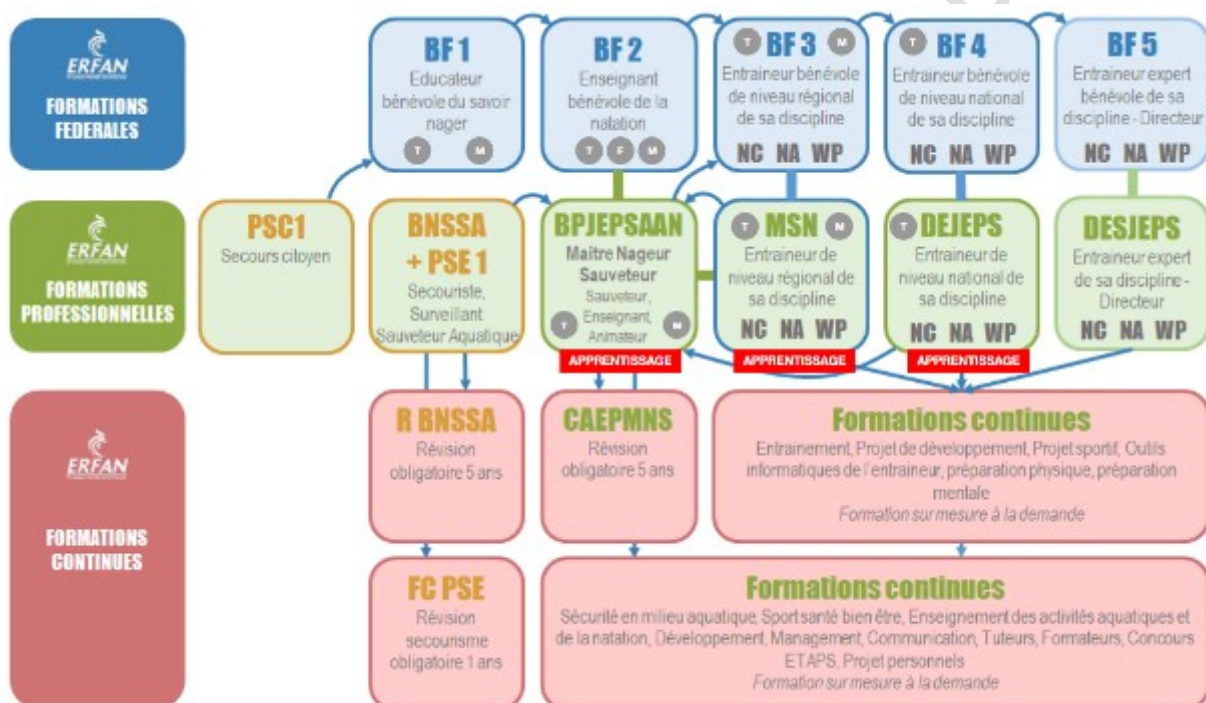
Thibault Hetzel : Directeur, Référent formations professionnelles et continues : 06.33.50.63.42

Albane Bosc : Coordinatrice, Référente administrative : 06.76.89.54.60

Alexis Busolin : Coordinateur, Référent formations fédérales et SHN : 06.33.50.49.13

Courriel commun : erfan@occitanie.ffnatation.fr

Site internet : <https://www.erfanoccitanie.fr/>



Bernard DALMON

Président du Conseil d'Administration de l'ERFAN Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Thibault HETZEL

Directeur Général de l'ERFAN Occitanie Pyrénées-Méditerranée

VIE SPORTIVE ET EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE – NATATION COURSE

1. Les différentes sélections nationales

- **Championnat d'Europe 25m – Kazan :**
 - PIGREE Analia, Canet 66 Natation
(Médaille d'argent du 50 Dos, Médaille de bronze du 100 Dos)
 - BOUCHAUT Joris, Dauphins TOEC
 - HERLEM Antoine, Dauphins TOEC
 - VIQUERAT Antoine, Dauphins TOEC
- **Championnat du Monde 50m – Budapest :**
 - BLANCHETIERE Adèle, Dauphins TOEC
 - PIGREE Analia, Canet 66 Natation
(Médaille de bronze du 50 Dos)
 - MARCHAND Léon, Dauphins TOEC
(Champion du Monde du 200 4N et 400 4N, Médaille d'argent 200 Papillon)
 - VIQUERAT Antoine, Dauphins TOEC
 - Coach : CASTEL Nicolas, Dauphins TOEC
- **Championnat d'Europe 50m – Rome :**
 - BLANCHETIERE Adèle, Dauphins TOEC
(Médaille d'argent 4x100 4 Nage dames)
 - JHEL Marina, Canet 66 Natation
 - MAHIEU Pauline, Canet 66 Natation
(Médaille d'argent 4x100 4 Nage dames)
 - PIGREE Analia, Canet 66 Natation
(Championne d'Europe du 50 dos)
 - BOUCHAUT Joris, Dauphins TOEC
 - GUTH Guillaume, Dauphins TOEC
 - HERLEM Antoine, Dauphins TOEC
 - VIQUERAT Antoine, Dauphins TOEC
(Médaille d'argent 4x100 4 Nage messieurs)
 - YEBBA Wissam-Amazigh, Dauphins TOEC
(Médailles d'argent 4x200 NL messieurs et 4x200 NL mixte)
 - Coachs : GUALBERT Cyrille, Canet 66 Natation et MONBERGE Walter, Dauphins TOEC
- **Championnat d'Europe Juniors 50m – Bucarest :**
 - AVETAND Tabatha, Dauphins TOEC
(Championne d'Europe Juniors du 4x100 4N, médaille d'argent 200 Papillon)
 - CACHOT Albane, Dauphins TOEC
(Médaille d'argent 4x100 NL dames)
 - DESANGLES Alexandre, US Colomiers

- DUTILLEUX Jaz, ASPTT Toulouse
 - LARGERON Pierre, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - VERGNES Lucien, CN Cugnaux
(Champion d'Europe Juniors du 100 Brasse et du 4x100 4N mixte)
 - Coachs : MIOMANDRE Philippe, Dauphins TOEC et SCHWEITZER Philippe, CNE Font-Romeu
- **Jeux Mondiaux Universitaire (remplacer par les championnats du Danemark)**
 - MAHIEU Pauline, Canet 66 Natation
 - BERG Max, Montpellier 3MUC
 - GUTH Guillaume, Dauphins TOEC
 - HERLEM Antoine, Dauphins TOEC
 - YEBBA Wissam-Amazigh, Dauphins TOEC
 - Coach: MONBERGE Walter, Dauphins TOEC
- **Jeux Méditerranéen 50m – Oran :**
 - JHEL Marina, Canet 66 Natation
(Médaille d'argent au 4x100 NL dames)
 - TISSANDIE Camile, Castres Sport Nautiques
 - TOUATI Assia, Dauphins TOEC
(Médaille d'argent au 4x100 NL dames)
 - AUBRY David, Montpellier 3MUC
 - BOUCHAUT Joris, Dauphins TOEC
(Médaille d'or du 1500 NL)
 - MARSAU Mathias, Dauphins TOEC
- **Festival Olympique de la Jeunesse Européenne 50m – Banská Bystrica :**
 - CACHOT Albane, Dauphins TOEC
 - TREVILLOT Valentin, ASPTT Montpellier
 - Coach : DUSART Camille, ASPTT Montpellier
- **Coupe de la COMEN 50M – Limassol :**
 - CAMPERGUE Tilia, Dauphins TOEC
(Médaille d'argent 4x100 NL dames)
 - ROQUES Tamara, Montpellier 3MUC
(Médaille d'or 50 NL, médailles d'argent 4x50 NL mixte, 4x50 4N mixte 4x100 NL dames)
 - TREVILLOT Valentin, ASPTT Montpellier
(Médaille de bronze 400 4N et médaille argent 4x200 NL Messieurs)
 - Coach : DESWAERT Jérémy, Montpellier 3MUC

2. Championnats de France Elite (Montpellier, 9-12 décembre 2021)

72 nageurs/nageuses qualifiés représentant 11 clubs de l'Occitanie

- 8 Titres de Champions de France :
 - FURST Adeline 800 et 1500 NL, Dauphins TOEC
 - TISSANDIE Camille 200 4 Nages et 400 4 Nages, Castres Sports Nautiques
 - PIGREE Analia 50 et 100 Dos, Canet 66 Natation
 - HERLEM Antoine 200 Dos, Dauphins TOEC
 - Dauphins du TOEC 4x100 4N Mixte
- 12 Médailles d'Argent :
 - TISSANDIE Camille 400 NL, Castres Sports Nautiques
 - KUNTZMANN Marie 1500 NL, Dauphins TOEC
 - MAHIEU Pauline 200 Dos, Canet 66 Natation
 - BLANCHETIERE Adèle 100 Brasse, Dauphins TOEC
 - PIGREE Analia 50 Papillon, Canet 66 Natation
 - AVETAND Tabatha 200 Papillon, Dauphins TOEC
 - AUBRY David 800 NL et 1500 NL, Montpellier 3MUC
 - VIQUERAT Antoine 50, 100 et 200 Brasse, Dauphins TOEC
 - Dauphins du TOEC 4x100 NL Mixte
- 9 Médailles de Bronze :
 - FABRE Margaux 100 NL, Canet 66 Natation
 - TOUATI Assia 200 NL, Dauphins TOEC
 - CATTEAU Madelon 800 NL et 1500 NL, Dauphins TOEC
 - BLANCHETIERE Adèle 200 Brasse, Dauphins TOEC
 - TISSANDIE Camille 200 Papillon, Castres Sports Nautiques
 - GUTH Guillaume 50 NL, Dauphins TOEC
 - MARSAU Mathias 200 Papillon, Dauphins TOEC
 - Dauphins du TOEC 4x100 NL, Mixte

3. Championnats de France Jeunes (Rennes, 18 au 22 décembre 2022)

76 nageurs/nageuses qualifiés représentant 22 clubs

- 4 Titres de Champions de France :
 - LOURADOIR Anaïs 50 Dos, 50 Papillon, Dauphins TOEC
 - Dauphins TOEC 4x 100 NL Dames, 4x100 4N Dames
- 6 Médailles d'Argent :
 - ROQUES Tamara 50 NL, Montpellier 3MUC
 - CAMPERGUE Tilia 100 NL, Dauphins TOEC
 - VELAY Jade 200 Brasse, CNC Alès
 - PARENTEAU Maëlys 50 Papillon, Dauphins TOEC

- SANDOVAL Noémie 400 4N, CNC Alès
- Montpellier 3MUC 4x100 4N Dames
- 10 Médailles de Bronze :
 - CAMPERGUE Tilia 50 NL et 400 NL, Dauphins TOEC
 - ROQUES Tamara 100 NL, Montpellier 3MUC
 - HUSSON Pauline 50 Brasse, Montauban Natation 82
 - VELAY Jade 100 Brasse, CNC Alès
 - LOURADOUR Anaïs 100 Papillon, Dauphins TOEC
 - GUILLEMOT Arthur 50 NL, CN Auch
 - FORESTIE Lenny 200 Dos, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - Canet 66 Natation 4x 100 NL Dames, 4x100 NL Mixte

4. Championnats de France Juniors (Massy, 18 au 22 décembre 2022)

89 nageurs/nageuses qualifiés représentant 23 clubs

- Titres de Champions de France :
 - CACHOT Albane 50 NL, 100 NL, 50 Dos, Dauphins TOEC
 - BRAUN Chloé 100 Brasse, Dauphins du TOEC
 - AVETAND Tabatha 100 et 200 Papillon, Dauphins TOEC
 - TISSANDIE Camille 200 4N et 400 4N, Castres Sports Nautiques
 - BARADAT Mats 400 NL, Dauphins TOEC
 - LARGERON Pierre 400 NL, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - BERNABE Clarence 200 Papillon, Canet 66 Natation
 - Dauphins du TOEC 4x50 4N dames, 4x50 NL mixte, 4x50 4N mixte
- Médailles d'argent :
 - CACHOT Albane 200 NL, 100 Dos, Dauphins TOEC
 - TISSANDIE Camille 400 NL, 200 Dos, Castres Sports Nautiques
 - BOUDES Romane 200 Dos, 200 4N, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - BARBE Ryan 400 NL, Dauphins TOEC
 - VERGNES Lucien 200 Brasse, CN Cugnaux
 - BERNABE Clarence 100 Papillon, 200 4N, Canet 66 Natation
 - HENRAS-MAROUF Sandro 200 Papillon, ASPTT Toulouse
 - TREVILLOT Valentin 400 4N, ASPTT Montpellier
- Médailles de bronze :
 - CANDELON Louna 50 Dos, Canet 66 Natation
 - BRAUN Chloé 50 Brasse, Dauphins TOEC
 - LEFEBVRE Emma 200 Brasse, Dauphins TOEC
 - SAVART Coralie 50 Papillon, Dauphins TOEC
 - LARGERON Pierre 100 NL, 800 NL et 100 Dos, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - BARBE Ryan 200 NL, Dauphins TOEC
 - DUVET Alexis 1500 NL et 400 4N, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - DESANGLES Alexandre 200 Dos, US Colomiers Natation

- TOPIE Alexis 200 dos, CNC Alès
- BERNANBE Clarence 50 Papillon, Canet 66 Natation
- TREVILLOT Valentin 200 4N, ASPTT Montpellier

5. Championnats de France Elite (Limoges, 5 au 10 avril 2022)

84 nageurs/nageuses qualifiés représentant 16 clubs de l'Occitanie

- 11 Titres de Champions de France :
 - AVETAND Tabatha 200 Papillon, Dauphins TOEC
 - BLANCHETIERE Adèle 100 Brasse, Dauphins TOEC
 - BOUCHAUT Joris 400 NL, Dauphins TOEC
 - FURST Adeline 1500 NL, Dauphins TOEC
 - VIQUERAT Antoine 50 et 200 Brasse, Dauphins TOEC
 - KIRPITCHNIKOVA Anastassia 400, 800 et 1500 NL, Montpellier 3MUC
 - VAN ROUWENDAAL Sharon 200 Dos, Montpellier 3MUC
- 10 Médailles d'Argent :
 - PIGREE Analia 50 Dos, Canet 66 Natation
 - MAHIEU Pauline 200 Dos, Canet 66 Natation
 - TISSANDIE Camille 200 4 Nages et 400 4 Nages, Castres Sports Nautiques
 - BLANCHETIERE Adèle 200 Brasse, Dauphins TOEC
 - BRAUN Chloé 50 Brasse, Dauphins TOEC
 - BOUCHAUT Joris 800 et 1500 NL, Dauphins TOEC
 - FURST Adeline 400 et 800 NL, Dauphins TOEC
 - VIQUERAT Antoine 100 Brasse, Dauphins TOEC
- 6 Médailles de Bronze :
 - MAHIEU Pauline 100 Dos, Canet 66 Natation
 - AVETAND Tabatha 100 Papillon, Dauphins TOEC
 - KUNTZMANN Marie 1500 NL, Dauphins TOEC
 - HERLEM Antoine 200 Dos, Dauphins TOEC
 - MARSAU Mathias 200 Papillon, Dauphins TOEC
 - AUBRY David 400 NL, Montpellier 3MUC

6. Championnats de France Juniors (Chalon-sur-Saône, 24 au 29 mai 2022)

- 71 nageurs/nageuses qualifiés représentant 22 clubs de l'Occitanie
- 8 Titres de Champions de France :
 - CACHOT Albane 50 NL, 100 NL et 200 NL, Dauphins du TOEC
 - AVETAND Tabatha 100 et 200 Papillon, Dauphins du TOEC
 - TREVILLOT Valentin 400 4N, ASPTT Montpellier
 - Dauphins du TOEC 4x100 NL dames et 4 100 4N dames

- 8 Médailles d'Argent :
 - CACHOT Albane 100 Dos, Dauphins du TOEC
 - TRANNOY Léa 200 Dos, Canet 66 Natation
 - TREVILLOT Valentin 400, 800 et 1500 NL, ASPTT Montpellier
 - BERNABE Clarence 50 et 200 Papillon, Canet 66 Natation
 - SCHAUB Raphaël 200 Papillon, Dauphins du TOEC
- 10 Médailles de Bronze :
 - ROQUES Tamara 50 NL, Montpellier 3MUC
 - CLECH Eulalie 1500 NL, AS Villeneuve-lès-Avignon
 - DUTILLEUX Jaz 200 NL, ASPTT Toulouse
 - OSMAN Lysander 50 Dos, Montpellier Paillade Natation
 - TOPIE Alexis 200 Dos, CNC Alès
 - BRELIERE Malo 200 Brasse, Montpellier Paillade Natation
 - BERNABE Clarence 100 Papillon, Canet 66 Natation
 - HENTAS-MAROUF Sandro 200 Papillon, ASPTT Toulouse
 - DUVET Alexis 400 4N, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - Dauphins du TOEC 4 100 4N Mixte

7. Championnats de France Jeunes (Pau, 13 au 17 juillet 2022)

49 nageurs/nageuses qualifiés représentant 21 clubs de l'Occitanie

- 2 Titres de Champions de France :
 - DE VIVIE Yoann 100 NL, Dauphins du TOEC
 - MOREAU Nathan 200 Papillon, Montpellier 3MUC
- 7 Médailles d'Argent :
 - GHEZAL Emilie 100 Brasse, Dauphins du TOEC
 - VERT MONIG Janis 100 NL, Marsouins du Comminges
 - GAGNAT Samuel 400 NL, Gaillac Natation
 - LEVERT Baptiste 800 et 1500 NL, AS Villeneuve-lès-Avignon
 - RESSEGIER Timéo 50 Brasse, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - MOREAU Nathan 100 Papillon, Montpellier 3MUC
- 5 Médailles de bronze
 - GUILLEMOT Athur 50 NL, CN Auch
 - LEVERT Baptiste 400 NL, AS Villeneuve-lès-Avignon
 - DE VIVIE Yoann 50 Dos, Dauphins TOEC
 - OLIVIER Eliott 200 Brasse, Montpellier 3MUC
 - COUTAREL Jean-Claude 50 Papillon, Cercle Aquatique Piscenois

8. Championnats de France Open d'Été (Amiens, 23 au 28 juillet 2022)

87 nageurs/nageuses qualifiés représentant 22 clubs de l'Occitanie

- 7 Titres de Champions de France :
 - PIGREE Analia 50 NL, 50 Dos, Canet 66 Natation
 - ROQUES Tamara 50 NL, Montpellier 3MUC
 - AVETAND Tabatha 200 Papillon, Dauphins du TOEC
 - BERG Max 50 Dos, Montpellier 3MUC
 - TOPIE Alexis 200 Dos, CNC Alès
 - SCHAUB Raphaël 200 Papillon, Dauphins TOEC
- 13 Médailles d'Argent :
 - VIGUIER Alix 50 et 100 NL, CNC Alès
 - PIGREE Analia 100 Dos, Canet 66 Natation
 - AVETAND Tabatha 100 Papillon, Dauphins du TOEC
 - DELANNOY Gabriel 50 NL, CNS Saint-Estève
 - ROUX Guillaume 400 et 800 NL, Canet 66 Natation
 - DESANGLES Alexandre 50 Dos, US Colomiers
 - BRELIERE Malo 200 Brasse, Montpellier Paillade Natation
 - Dauphins du TOEC 4x100 NL et 4x100 4N dames, 4x100 4N messieurs, 4x100 NL mixte
- 7 Médailles de bronze
 - VIGUIER Alix 400 NL, CNC Alès
 - CLECH Eulalie 1500 NL, AS Villeneuve-lès-Avignon
 - TRANNOY Léa 50 Dos, Canet 66 Natation
 - FOURNIER Ambre 50 Brasse, Dauphins TOEC
 - DOHEN Elise 400 4N, Dauphins du TOEC
 - BRELIERE Malo 100 Brasse, Montpellier Paillade Natation
 - Dauphins du TOEC 4x200 NL dames

9. Sélections régionales

- Mai 2022, catégorie Jeunes 2 - Jeunes 3.
 - Début du stage : 4 mai 2022 à 10h00 à la Piscine Olympique Angelotti à Montpellier
 - Fin du stage : 8 mai 2022 à la fin de la compétition du championnat de Ligue
 - Objectifs : regroupement de nos meilleurs jeunes sur un période de stage courte pour partager les éléments nécessaires pour préparer une compétition ; participation à une compétition en étant encadré par d'autres éducateurs, profiter d'une émulation régionale.
 - Liste des participants :
 - GHEZAL Emilie, Dauphins TOEC
 - TRAVERS Carmen, Dauphins TOEC
 - TURRIN Penelope, Dauphins TOEC
 - Jeune 2 Garçons
 - COUTAREL Jean-Claude, CA Piscenois
 - DE VIVIE Yoann, Dauphins TOEC
 - LECLERCQ Romain, CN Lunel

- Jeune 3 Filles
 - BORN I Inès, Dauphins TOEC
 - BINIGUER Arwen, Montpellier Paillade Natation
 - RAYNAUD Méline, CN Carcassonne
 - MASSIF Lou, Montpellier Paillade Natation
 - ALBERT Noélie, Castres Sports Nautiques
 - Jeune 3 Garçons
 - GUILLEMOT Arthur, CN Auch
 - MURATORY Nathan, US Colomiers Natation course
 - RODRIGUEZ Noah, Dauphins TOEC
 - BRUNET Victor, CNC Alès
 - BRUSQUE Rémi, Grand Rodez Natation
- Octobre 2022, catégorie Juniors 1 - 2.
 - Du 13 au 17 octobre 2022 à Pilsen (République Tchèque).
 - Objectif : en période de travail, vivre un meeting international permettant à notre élite régionale d'apprendre la gestion de compétition à l'étranger ; identifier les sources de stress possible afin d'y remédier lors de potentielles sélections nationales ; lors de cette action, une partie du groupe du CAF Occitanie/Font-Romeu s'est jointe au déplacement.
 - Liste des participants :
 - Juniors 1
 - ROQUES Tamara, Montpellier 3MUC
 - CAMPERGUE Tilia, Dauphins TOEC
 - LOURADOUE Anaïs, Dauphins TOEC
 - RADOVICI Giulia, CNC Alès
 - ANDREE Mathéo, Avenir Muret Natation
 - SBRAGGIA Lisandru, Canet 66 Natation
 - Juniors 2
 - GUEMBEL Flavio, ASPTT Toulouse
 - LEFEVRE Bixente, Montpellier 3MUC
 - SCHAUB Rafaël, Dauphins TOEC
 - TOPIE Alexis, CNC Alès
 - COUDEVILLE Léo, Sète Natation
 - CLECH Eulalie, AS Villeneuve-lès-Avignon
 - VIGUIER Alix, CNC Alès
 - TRANNOY, Canet 66 Natation
 - CAF Occitanie Font-Romeu
 - GIGANTE Tim, Canet 66 Natation
 - DOUILLARD Malou, Amiens MN
 - ABEL-THIEBAUT Rosalie, Saint-Denis la Réunion
 - BOITEAU Lukas, ASCPA Pessac Natation
 - DELANNOY Gabriel, CNS Saint-Estève

- FALETTE Alexandre, Mégaquarius Cayenne
- BELL Charlotte, CN Narbonne

- Octobre 2022, catégorie Jeunes 2.
 - Du 31 octobre au 4 novembre 2022, au CNEA à Font-Romeu.
 - Objectif : regrouper nos meilleurs jeunes pour 5 jours de travail ; créer un espace d'échange et de formation pour les entraîneurs.
 - Liste des participants :
 - GHEZAL Emilie, Dauphins TOEC
 - TRAVERS Carmen, Dauphins TOEC
 - MEROT Angele, Dauphins TOEC
 - TURRIN Penelope, Dauphins TOEC
 - TUERY Alix, TOAC Natation
 - MAKLOUFI Lola, AS Villeneuve-Lès-Avignon
 - GASCUEL Chloé, NC Nimois
 - FERSANT Sophie, AS Villeneuve-Lès-Avignon
 - MARTIN Lalie, CNC Alès
 - GAGNAT Samuel, Gaillac Natation
 - MOREAU Nathan, Montpellier 3MUC
 - DE VIVIE Yoann, Dauphins TOEC
 - COUTAREL Jean-Claude, CA Piscénois
 - SEGUI SORLI Marco, CN Cugnaux
 - SUDRELAVABRE Tao, Aqua Grimpe Millau Grands Causses
 - VIGNE Noé, CN Auch
 - FRISON FRISCH Roman, ASPTT Toulouse
 - DEANAZ Andréas, Montpellier Paillade Natation
 - BOBE Aaron, Canet 66 Natation

Fanny BABOU
Directeur Technique Régional

VIE SPORTIVE ET EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE – WATERPOLO

Après une saison 2020-2021 tronquée par les conditions sanitaires et en l'absence de candidat au poste bénévole de **Référent Technique Régional**, qui aurait dû coordonner les actions de l'ETR Waterpolo d'Occitanie, le Défi Waterpolo a repris les programmes et règlements sportifs initialement préparés pour la saison précédente.

Ensuite, l'ETR s'est réunie une fois par trimestre en visioconférence, pour mettre en place et ajuster les calendrier et règlements, et préparer les Coupes de France des Ligues.

En 2022, l'ETR a eu l'occasion de mettre en pratique ses projets prévus pour 2021, en particulier ceux concernant les jeunes, la détection des éléments prometteurs et la formation de l'encadrement. Avec un programme sportif associant tous les clubs formateurs, dans le partage de la connaissance et de l'expérience, les joueurs et leur encadrement, quel que soit leur niveau initial, ont eu la possibilité de progresser en se rencontrant à l'occasion des rencontres des championnats internes à l'Occitanie jusqu'aux joutes nationales des Coupes de France des Ligues.

Carlos FERNANDEZ
ETR Water-polo

CAF NATATION COURSE OCCITANIE/FONT-ROMEUE

Le CAF de Font Romeu a accueilli, pour la saison 2021-2022, onze nageurs de septembre à juillet, scolarisés de la 3ème à Terminale sur le Lycée Pierre de Coubertin. L'accueil en internat ne comprend pas les vacances scolaires au cours desquelles les nageurs sont soit en famille et s'entraînent dans leur club soit en stage avec le groupe du CAF.

- Quelques chiffres pour la saison passée :
 - 1 encadrant permanent (salarié CDI financé à 100% ligue),
 - 1 intervenant vacataire
 - 11 nageurs : 10 entrées, 1 maintien,
 - 6 sur 11 était licenciés en Occitanie,
 - Moyenne d'âge en 2022 : 16.6 ans,
 - 100% de réussite au bac (1/1) et au Brevet (1/1)
 - 39 journées de compétitions, 25 journées de stage,
 - 4 médailles aux championnats de France Juniors à Chalon,
 - 1 qualifiée au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) en Slovaquie,
 - 2 nageuses admises au CNE de Font Romeu pour la saison 2022.
- Effectifs du CAF Occitanie/Font-Romeu pour 2021-2022 :

	NOM	PRENOM	Sexe	A.N	CLUB	RESULTATS CHAMPIONNATS NATIONAUX
1	BELL	Charlotte	F	2006	CN NARBONNE	FINALE A JUNIORS
2	DELANNOY	Gabriel	M	2006	CNS SAINT ESTEVE	3 EME JUNIORS
3	DOUILLARD	Malou	F	2007	DUMBEA NATATION	1 ERE JUNIORS / FOJE
4	FALETTE	Alexandre	M	2005	Megaquarius Cayenne	FINALE B
5	MOUGENOT	Clara	F	2004	CO SAINT DIZIER	FINALE A ELITE
6	MUSSER	Léa	F	2005	AS MOLSHEIM	2 EME JUNIORS
7	PENZ	Célestine	F	2005	DAUPHINS ROMANS	FINALE A JUNIORS
8	RADOVICI	Beatrice	F	2004	CNC Alès	FINALE B ELITE
9	SCIACALUGA	Eva	F	2006	US COLOMIERS	FINALE B JUNIORS
10	TOPIE	Alexis	M	2006	CNC Alès	1ER JUNIORS
11	VERGNES	Lola	F	2007	CN CUGNAUX	FINALE A

Lionel BARNADES
Entraîneur CAF – Occitanie/Font-Romeu

CAF NATATION COURSE OCCITANIE/TOULOUSE

Le CAF Natation Course Occitanie/Toulouse est adossé au club des Dauphins du TOEC et en partie financé par la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, contrairement à celui de Font-Romeu qui ne dépend que de la ligue.

Le CAF Natation Course Occitanie/Toulouse a accueilli pour la saison 2022 16 nageurs de septembre à juillet, scolarisés de la 3^{ème} à la Terminale au Collège Jean Moulin et au Lycée Bellevue. L'accueil en internat comprend aussi les vacances scolaires dès lors que les nageurs sont en stage avec le groupe du CAF à Toulouse.

Grâce à l'étroite collaboration avec le CREPS de Toulouse, les sportifs ont eu accès aux installations durant la quasi-totalité de la saison.

1. Résultats en compétitions internationales

Coupe de la COMEN BELGRADE (15 au 17 octobre 2021)

2 Sélectionnés

CACHOT Albane

SCHAUB Rafael

2 Médailles individuelles:

1 Or 1 Argent

2 Médailles Relais:

1 Or 1 Argent

- CACHOT Albane

2



Or

50 NL /4*100 NL Dames

2



Argent

100 NL /4*100 NL Mixtes

Championnats d'Europe Juniors BUCAREST (5 au 10 juillet 2022)

2 Sélectionnées

AVETAND Tabatha

CACHOT Albane

1 Médailles individuelle:

1 Argent

2 Médailles Relais:

1 Or 1 Argent

- AVETAND Tabatha

1



Or

Relais 4*100 4N Dames

1



Argent

200 Papillon

- CACHOT Albane

1



Argent

Relais 4*100 NL Dames

Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) BANSKA BYSTRICA (25 au 29 juillet 2022)

1 Sélectionnée

CACHOT Albane

1/2 Finaliste au 50 NL

Finaliste au 100 NL 6ème

2. Résultats en compétitions nationales

Championnats de France Elite - Hiver MONTPELLIER (9 au 12 décembre 2021)

7 Participants

1 Médaille individuelle:	1	Argent	
1 Médaille Relais:	1	Or	
• AVETAND Tabatha	1		Argent 200 Papillon
	1		Or Relais 4*100 4N Mixte

Championnats de France Juniors (Bassin 25m) MASSY (18 au 22 décembre 2021)

12 Participants

13 Médailles individuelles:	6	3 Argent	4
	Or		Bronze
3 Médailles Relais:	3		
	Or		
1 MPF 14 Ans			
• AVETAND Tabatha	3		Or 100-200 Papillon /4*50 4N Dames
• BARBE Ryan	1		Bronze 200 NL
	1		Argent 400 NL
• BRAUN Chloé	3		Or 100 Brasse /4*50 4N Dames et Mixtes
	1		Bronze 50 Brasse
• CACHOT Albane	6		Or 50-100 NL / 50 Dos
			4*50 4N Dames et Mixtes
			4*50 NL Mixtes
	2		Argent 200 NL / 100 Dos
Meilleure performance Française	14 ans		100 NL
• LEFEBVRE Emma	1		Bronze 200 Brasse
• SAVART Coralie	2		Or 4*50 4N Dames et Mixtes
	1		Bronze 50 Papillon

Championnats de France Elite (Bassin 50m) LIMOGES (5 au 10 avril 2022)

9 Participants

3 Médailles individuelles:	1	2	
	Or	Bronze	
• AVETAND Tabatha	1		Or 200 Papillon
	1		Bronze 100 Papillon /4*50 4N Dames
• BRAUN Chloé	1		Bronze 50 Brasse

Championnats de France Juniors (Bassin 50m) CHALON sur SAONE (24 au 29 mai 2022)

7 Participants

11 Médailles individuelles:	5	2 Argent	4
	Or		Bronze
3 Médailles Relais:	2		1
	Or		Bronze
• AVETAND Tabatha	4		Or 100-200 Papillon /4*100 NL Dames
			4*100 4N Dames
	1		Bronze 4*100 4N Mixte

• CACHOT Albane	5		Or	50-100-200 NL 4*100 4N / 4*100 NL Dames
	1		Argent	100 Dos
	1		Bronze	4*100 4N Mixte
Meilleure performance Française	15 ans		50 NL	
• LEFEBVRE Emma	1		Or	4*100 4N Dames
• SCHAUB Rafael	1		Argent	200 Papillon

**Championnats de France Open Eté (Bassin 50m)
AMIENS (23 au 28 juillet 2022)**

6 Participants

9 Médailles individuelles: 2 Or 3 Argent 4 Bronze

6 Médailles Relais: 1 Or 4 Argent 1 Bronze

• AVETAND Tabatha	2		Or	200 Papillon 200 Papillon Juniors 4*100 4N Dames 100 Papillon 100 Papillon Juniors 4*100 NL Juniors 4*200 NL Juniors 4*100 NL Mixte 4*200 NL Messieurs 4*100 4N Juniors 4*100 4N Juniors
	3		Argent	
• BARBE Ryan	1		Bronze	
	1		Argent	
	1		Bronze	
• EVENO Roman	1		Argent	
• LEFEBVRE Emma	1		Argent	
• LEVECQUE Pierre	1		Argent	
• SCHAUB Rafael	1		Argent	
	1		Argent	

**Championnats de France Nationale 2 (Bassin 50m)
SAINT RAPHAEL (17 au 20 mars 2022)**

5 Participants

2 Médailles individuelles: 2 Or

• LEFEBVRE Emma	2		Or	50-100 Brasse
-----------------	---	---	----	---------------

Philippe MIOMANDRE
Entraîneur CAF – Occitanie/Toulouse

CNAHN NATATION ARTISTIQUE OCCITANIE/COLOMIERS

Le CNAHN Natation Artistique Occitanie/Colomiers est adossé au club de Colomiers Natation Synchronisée et en partie financé par la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Le CNAHN Natation Artistique Occitanie/Colomiers a accueilli, pour la saison 2021-2022, deux collectifs de nageuses :

- 7 nageuses Juniors plus 2 équipières club.
- 9 nageuses Jeunes plus 4 équipières club.

16 nageuses au CREPS de Toulouse de septembre 2021 à juillet 2022, scolarisées en 4^e et 3^e au Collège Jean Moulin et de la 2^e à la Terminale au Lycée Bellevue. Durant les vacances scolaires, les nageuses internes au CREPS sont hébergées en familles d'accueil dès lors qu'elles sont en stage avec les collectifs sur Colomiers ou Toulouse. Les autres stages se font en extérieur.

Le bassin de l'ISAE, mis à disposition dans le cadre du CREPS, n'a été ouvert que les 4 premiers mois de la saison puis est fermé une année pour rénovation. La réouverture est programmée au 03 janvier 2023.

Quelques Chiffres pour la saison passée :

- 1 encadrante à temps complet, Elodie PIQUET et plusieurs intervenants à temps partiels,
- 1 coordinatrice, conseiller technique, Maeva MORINEAU, qui met fin à ses fonctions FFN et LOPMN en fin de saison,
- 16 nageuses : 3 nouvelles en Jeunes et 13 reconductions,
- la totalité des nageuses issues des clubs d'Occitanie,
- moyenne d'âge en 2022: 16 ans (nageuses de 13 à 18 ans),
- 100% de réussite au brevet avec des mentions TB / une nageuse a passé et obtenu son Bac,
- 34 journées de compétitions : 17 journées pour les Jeunes et 17 pour les Juniors,
- 51 journées de stage (vacances scolaires et week-end).

A noter :

- 1 médaille de Bronze en Equipe au championnat de France Elite.
- 2 nageuses Juniors parmi les 10 meilleures françaises en Solo dont 1 médaillée d'Or.
- 2 nageuse Jeunes, du CNAHN, sélectionnée en Equipe de France :
 - Eva LAFONTAN : double Médaillée d'Or en Duo mixte au championnat d'Europe Jeune et à la COMEN
 - Camille CONCHOU-DELPRAT double médaillée d'Argent au Championnat d'Europe en Equipe et Highlight. 12^e nageuse européenne en épreuve technique individuelle
- 1 nageuse Junior, à l'INSEP, Lalie CHASSAIGNE a intégré l'équipe de France Junior, Championne de France en Solo au championnat de France Elite et médaillée d'Argent en équipe Technique et de Bronze en équipe Libre au Championnat d'Europe.

Christine KITEGI

Vice-présidente, Elue Référente CNAHN – Occitanie/Colomiers

RECOMPENSES FEDERALES

Médaille d'Or	M. APPENZELLER Jean-Marie	<i>Sète Natation</i>
	M. PLOUVIEZ Philippe	<i>ASPTT Grand Toulouse Natation</i>
Médaille de Vermeil	M. MAURAT Jean	<i>Canet 66 Natation</i>
	M. MICHEL Alain	<i>CN Cévennes Alès</i>
	M. VILLE Julien	<i>CN Villefranche de Rouergue</i>
Médaille d'Argent	M. ASSIE Henri	<i>US Carmaux Natation</i>
	M. COLOMA Michel	<i>Dauphins du TOEC</i>
	M. PUYRENIER Patrick	<i>Sète Natation</i>
Médaille de Bronze	M. FERNANDEZ Carlos	<i>Albi Sports Aquatiques</i>
	M. JANY Eric	<i>Dauphins du TOEC</i>
	Mme LIEUX Joëlle	<i>CN Auch</i>
	M. PEYRAUD Jean	<i>CN Lunel</i>
Diplôme de Reconnaissance	M. BALSAN Ghislain	<i>Montpellier Natation Artistique</i>
	Mme BARO Pascale	<i>Eveil Mende Natation</i>
	M. BESANCON Laurent	<i>Gourdon Natation</i>
	Mme BIANCO MARCIA	<i>CN Villefranche de Rouergue</i>
	M. BOULIANNE Alain	<i>ASPTT Grand Toulouse Natation</i>
	M. FABRE Pierre	<i>Carcassonne OA</i>
	M. HERNANDEZ Jean-Paul	<i>Canet 66 Natation</i>
	Mme LACALVETINE Barbara	<i>CN Saint-Affrique</i>
	M. PEREA Guillaume	<i>Sète Natation</i>

- Les récipiendaires du Diplôme de Reconnaissance deviennent proposables à la Médaille de Bronze après 2 années.
- Les récipiendaires de la Médaille de Bronze deviennent proposables à la Médaille d'Argent après 3 années.
- Les récipiendaires de la Médaille d'Argent deviennent proposables à la Médaille de Vermeil après 4 années.
- Les récipiendaires de la Médaille de Vermeil deviennent proposables à la Médaille d'Or après 6 années.

Bernard DALMON

Trésorier de la Fédération Française de Natation

STATISTIQUES DES LICENCES

1. Répartition des licences par départements.

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
ARIÈGE	165	473	931	921	1409
AUDE	502	943	1579	1426	1324
AVEYRON	1322	2286	1922	1305	1533
GARD	2653	3269	3892	2987	3454
HAUTE-GARONNE	5504	6687	8766	6871	8748
GERS	890	916	841	629	686
HÉRAULT	6219	6818	8104	5413	6985
LOT	1113	1156	889	897	932
LOZÈRE	165	167	183	127	157
HAUTES-PYRÉNÉES	990	1213	1301	471	1065
PYRÉNÉES-ORIENTALES	1597	1848	1761	1500	1891
TARN	1930	2381	2700	1932	2556
TARN-ET-GARONNE	817	825	676	669	718

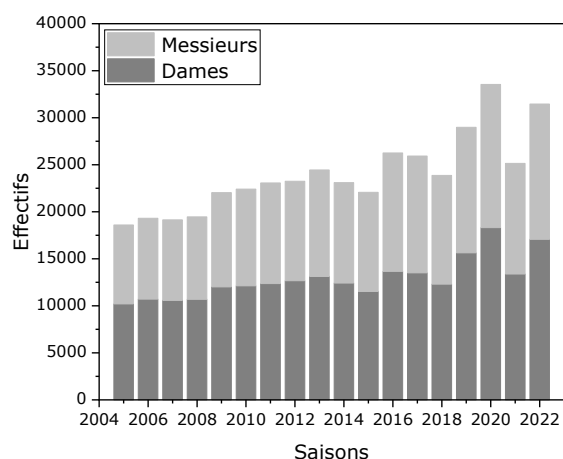
OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE	23867	28982	33545	25148	31458
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

2. Evolution des licences par saison.

Saison	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs Dames	10203	10708	10572	10688	12009	12122
Effectifs Messieurs	8393	8605	8567	8766	10032	10288
Total	18596	19313	19139	19454	22041	22410

Saison	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectifs Dames	12367	12673	13127	12416	11528	13660
Effectifs Messieurs	10694	10575	11318	10680	10547	12599
Total	23061	23248	24445	23096	22075	26259

Saison	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs Dames	13505	12311	15637	18315	13378	17074
Effectifs Messieurs	12421	11554	13345	15230	11770	14384
Total	25926	23865	28982	33545	25148	31458



3. Répartition des licences par types et par clubs.

CLUB	CPT	NPT	DIV	TOTAL
A.S LA VAGUE LODEVOISE	0	0	0	0
A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES	33	100	19	152
AASS SECTION NATATION AGDE	30	0	28	58
ALBI SPORTS AQUATIQUES	103	330	101	534
AN ST-GILLES	28	296	15	339
AQUA ET SYNCHRO 66	76	163	72	311
AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES	94	5	149	248
AQUA NAT'JUVIGNAC	0	91	100	191
AQUA SPORT ST-CYPRIEN	29	121	13	163
AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER	0	3	2	5
AQUATIC CLUB COURNON	0	170	3	173
AS SALINDRES	99	168	55	322
AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	90	600	21	711
ASC BÉZIERS NATATION	25	120	14	159
ASC MONTAUDRAN	0	37	1	38
ASPTT MONTPELLIER	130	49	649	828
ASPTT TOULOUSE	173	1	1296	1470
AVENIR MURET NATATION	88	564	17	669
BEAUCAIRE TARASCON AC	28	449	6	483
BÉDARIEUX NAUTIC CLUB	44	104	39	187
C. A MUNICIPAL DE LEUCATE	4	0	0	4
C.N BEZIERS MEDITERRANEE	57	283	70	410
C.N DE ST-AFFRIQUE	23	2	4	29
C.N MAZAMET AUSSILLON	55	31	3	89
CAHORS NATATION	80	179	16	275
CANET 66 NATATION	215	503	37	755
CARCASSONNE O.A	4	351	4	359

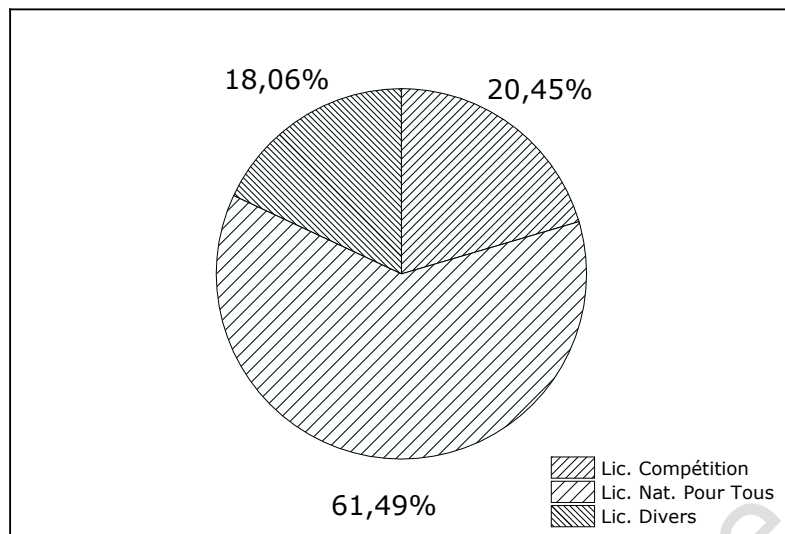
CLUB	CPT	NPT	DIV	TOTAL
CASTRES SPORTS NAUTIQUES	89	129	45	263
CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS	11	4	3	18
CN ATLANTIE	37	52	3	92
CN AUCH	76	492	55	623
CN BALMA	106	447	10	563
CN CAPDENAC	10	129	65	204
CN CARCASSONNE	108	172	53	333
CN CASTELNAUDARY	50	208	9	267
CN CASTELSARRASIN	8	1	5	14
CN CERET	54	1	2	57
CN CÉVENNES ALÈS	285	17	87	389
CN CUGNAUX	98	283	17	398
CN DE CAUSSE ET VALLON	59	72	22	153
CN FIGEAC	22	31	3	56
CN FLEURANCE	9	19	20	48
CN FONT-ROMEU-CERDAGNE	30	70	22	122
CN LANNEMEZAN	31	0	12	43
CN LIMOUX	22	213	10	245
CN LUNEL	129	329	79	537
CN MONTREAL	0	0	3	3
CN NARBONNE	56	0	16	72
CN PAMIER	21	267	95	383
CN PORTET-SUR-GARONNE	90	235	0	325
CN RAMONVILLE	25	364	22	411
CN ST-CYPRIEN	51	58	10	119
CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAI	27	53	5	85

CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	58	90	37	185
-----------------------------	----	----	----	-----

CLUB	CPT	NPT	DIV	TOTAL
CNS ST-ESTÈVE	86	0	21	107
COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE	149	26	35	210
D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE	6	75	6	87
DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE	39	131	57	227
DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT	51	239	7	297
DAUPHINS DECAZEVILLE	12	38	47	97
DAUPHINS TOULOUSE OEC	225	1353	125	1703
E.P SEMEAC TARBES NAT	68	9	6	83
ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN	0	3	1	4
ENTENTE BRETENOUX-BIARS	13	67	33	113
ESPACE SYNCHRO NARBONNE	26	0	4	30
ESPADONS SOUILLAC NATATION	35	36	6	77
EVEIL MENDE NATATION	50	9	6	65
FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	91	434	89	614
GAILLAC NATATION	78	328	47	453
GOURDON NATATION	36	12	6	54
GRAND NARBONNE TRIATHLON	0	0	0	0
GRAND RODEZ NATATION	134	309	160	603
JS GRAMAT	24	173	5	202
LAFRANÇAISE NATATION	27	44	7	78
LANGUEDOC-ROUSSILON WP	10	0	2	12
LAUDUN L'ARDOISE A.C	11	0	4	15
LAVAU NATATION 81	42	356	23	421
LE BOULOU NATATION	0	69	3	72
LES DAUPHINS ILLOIS	0	0	3	3
LOURDES NATATION	43	151	21	215
MARSOUINS DU COMMINGES	23	190	16	229
MIREPOIX NATATION	0	219	51	270

MONTAUBAN NATATION	192	313	121	626
CLUB	CPT	NPT	DIV	TOTAL
MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE NA	51	183	179	413
MONTPELLIER METROPOLE NATATION	152	644	86	882
MONTPELLIER PAILLADE NATATION	144	715	109	968
MONTPELLIER WATER-POLO	116	1	10	127
NAGE EVASION	28	0	3	31
NAUTIC CLUB L'HERS	31	0	7	38
NAUTIC CLUB NÎMES	149	598	22	769
NC LE VIGAN	37	66	107	210
OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT	6	0	5	11
SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN	42	0	21	63
SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION	72	491	41	604
SCN BLAGNAC	37	8	18	63
SDN DE TOURNEFEUILLE	0	564	37	601
SEA SUN POLO	0	16	1	17
SETE NATATION	155	664	239	1058
SN ST-CÉRÉ	18	47	3	68
SO BAGNOLS-MARCOULE	42	148	26	216
SPLACH NATATION	10	2	3	15
SPORTING CLUB GRAULHET	60	241	76	377
STADE TOULOUSAIN WATER-POLO	116	27	2	145
TARBES NAUTIC CLUB	176	278	43	497
THUIR NATATION	25	85	5	115
TOULOUSE ATHLETIC CLUB	47	306	9	362
TOULOUSE NAT SYNCHRO	98	66	20	184
TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO	128	586	20	734
TOUS BAIGNENT HANDI-ROUERGUE	10	4	0	14
US CARMAUX NATATION	34	205	180	419
US COLOMIERS NATATION	107	359	54	520

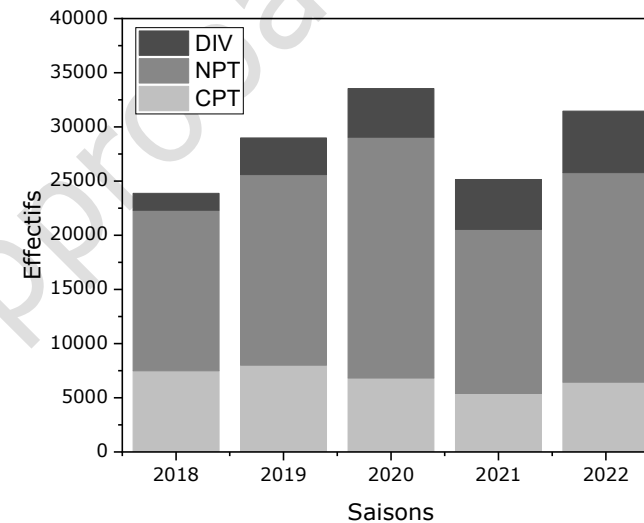
	CPT	NPT	DIV	TOTAL
OCCITANIE	6432	19344	5682	31458

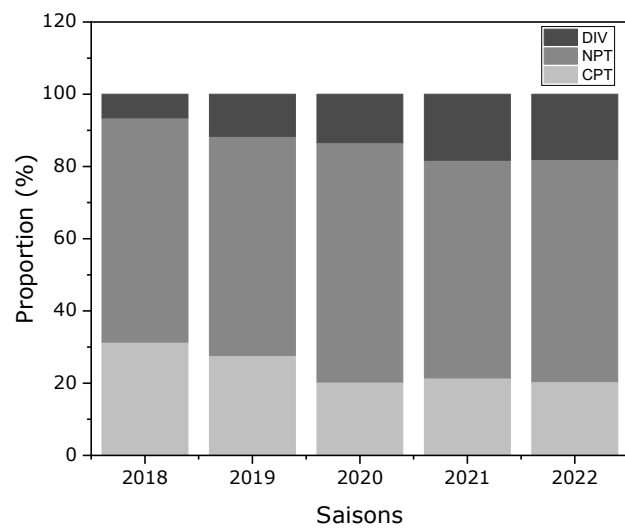


Nomenclature

CPT	Licences Compétitions (10-11 ans et moins ; 11-12 ans et plus)
NPT	Licences Natation Pour Tous (10 ans et moins ; 11-15 ans ; 16 ans et plus)
DIV	Licences Diverses (Encadrement, J'Apprends A Nager ; Eau Libre promotionnelle ; eLicence ; Animation ; Partenaires)

4. Evolution des licences par types.





CALENDRIERS SPORTIFS 2022-2023

NATATION COURSE

Du Jeudi 3 au Dimanche 6 Novembre 2022	Championnats de France Elite - 50m (lieu: Chartres)
Le Samedi 19 Novembre 2022	Interclubs Toutes Catégories - 25m (lieu: Montauban)
Du Vendredi 9 au Dimanche 11 Décembre 2022	Championnats Régionaux de Noël - 50m (lieu: Nîmes)
Du Vendredi 16 au Dimanche 18 Décembre 2022	Meeting National Occitanie/Montpellier - 50m (lieu: Montpellier)
Du Samedi 17 au Mardi 20 Décembre 2022	Championnats de France Juniors - 25m (lieu: Massy)
Du Samedi 21 au Dimanche 22 Janvier 2023	Championnats Hiver de Ligue - Juniors/Séniors - 50m (lieu: Toulouse)
Du Vendredi 17 au Dimanche 19 Février 2023	Championnats Régionaux Occitanie d'Hiver - Juniors/Séniors - 50m (lieu: Montpellier)
Du Samedi 11 au Lundi 13 Mars 2023	Meeting Qualificatif au Giant Open (lieu: Marseille)
Du Mercredi 15 au Jeudi 16 Mars 2023	Meeting Qualificatif au Giant Open (lieu: Nice)
Du samedi 18 au dimanche 19 mars 2023	Giant Open (lieu : à déterminer)
Du Vendredi 24 au Dimanche 26 Mars 2023	Meeting National Occitanie - 50m (lieu: Tarbes)
Du Mercredi 5 au Lundi 10 Avril 2023	Championnats de France Juniors - 50m (lieu: Chartres)
Du Vendredi 21 au Dimanche 23 Avril 2023	Championnats Régionaux Occitanie de Printemps - Juniors/Séniors - 50m (lieu: Nîmes)
Du Jeudi 11 au Dimanche 14 Mai 2023	Championnats de France Nationale 2 - 50m (lieu: Melun)
Du Vendredi 19 au Dimanche 21 Mai 2023	Meeting National Occitanie - 50m (lieu: Toulouse)
Du Dimanche 11 au Vendredi 16 Juin 2023	Championnats de France Elite - 50m (lieu: Rennes)
Du Vendredi 23 au Dimanche 25 Juin 2023	Championnats Été de Ligue - Juniors/Séniors - 50m (lieu: Sète)
Du Vendredi 30 Juin au Dimanche 2 Juillet 2023	Championnats Été des Ligues - Benjamins - 50 m (lieu: Toulouse)
Lundi 3 Juillet 2023	Coupe Occitanie Benjamins des Départements (lieu: Toulouse)

Du Mardi 18 au Dimanche 23 Juillet 2023	Championnats de France Open d'Eté - 50m (lieu: à déterminer)
---	---

MAÎTRES

Le Dimanche 4 Décembre 2022	Championnats Régionaux Hiver des Maîtres (lieu: Lunel)
Du Samedi 28 au Dimanche 29 Janvier 2023	IIèmes Championnats de France Relais des Maîtres (lieux: Nogent-sur-Oise, Poitiers, Nanterre)
Le Dimanche 12 Février 2023	Championnats Régionaux Interclubs des Maîtres (lieu: Toulouse)
Du Jeudi 16 au Dimanche 19 Mars 2023	Championnats de France Hiver Natation Course des Maîtres (lieu: à déterminer)
Du Samedi 1 ^{er} au Dimanche 2 Avril 2023	Championnats de France Interclubs des Maîtres (lieu: à déterminer)
Le Samedi 3 Juin 2023	Championnats Régionaux Eté des Maîtres (lieu: Toulouse)
Du Vendredi 16 au Dimanche 18 Juin 2023	Championnats de France Open Natation Artistique des Maîtres (lieu: Caen)
Du Jeudi 22 au Dimanche 25 Juin 2023	Championnats de France Nationales 1 et 2 des Maîtres (lieu: Antibes)

EAU LIBRE

Du Vendredi 9 au Dimanche 11 Décembre 2022	Championnats de France de Nage Hivernale (lieu: Megève)
Le Samedi 28 Janvier 2023	Championnat de France 5km Indoor (lieu: Sarcelles)
Du Jeudi 22 au Dimanche 25 Juin 2023	Championnats de France (lieu: à déterminer)

NATATION ARTISTIQUE

Du Samedi 12 au Dimanche 13 Novembre 2022	Synchronat (lieu: Colomiers, Sète)
Du Samedi 26 au Dimanche 27 Novembre 2022	Journées d'Automne (lieu: Toulouse)
Du Samedi 10 au Dimanche 11 Décembre 2022	Synchronat (lieu: Montauban, Montpellier)
Du Jeudi 8 au Dimanche 11 Décembre 2022	Championnats de France Hiver - Jeunes & Juniors (lieu: Aix-en-Provence)
Du Samedi 21 au Dimanche 22 Janvier 2023	Colloque FFN de Natation Artistique

Du Samedi 28 au Dimanche 29 Janvier 2023	Synchronat (lieu: Nîmes, Toulouse)
Du Samedi 4 au Dimanche 5 Mars 2023	Championnats Régionaux Juniors (lieu: Toulouse)
Du Samedi 11 au Dimanche 12 Mars 2023	Synchronat (lieu: Cahors, Saint-Cyprien)
Du Samedi 25 au Dimanche 26 Mars 2023	Championnats Nationale 2 (lieu: Montpellier)
Du Lundi 10 au Dimanche 16 Avril 2023	Championnats de France Juniors N1 et Elite Open (lieu: Angers)
Du Samedi 22 au Dimanche 23 Avril 2023	Championnats de France Juniors N1 et Elite Open (lieu: Angers)
Du Samedi 6 au Dimanche 7 Mai 2023	Championnats Nationale 2 Jeunes (lieu: Bordeaux ou Mérignac)
Du Samedi 13 au Dimanche 14 Mai 2023	Championnats Régionaux Avenirs - Coupe Poussines (lieu: Colomiers)
Du Samedi 20 au Dimanche 21 Mai 2023	Championnats SAS Régionaux (lieu: Montauban)
Du Lundi 22 au Dimanche 28 Mai 2023	Championnats de France Jeunes N1 et Elite Open (lieu: Nantes)
Le Dimanche 4 Juin 2023	Synchronat (lieu: Narbonne)
Du Samedi 10 au Dimanche 11 Juin 2023	Championnats Nationale 2 Avenirs et Toutes Catégories (lieu: Perpignan)
Du Samedi 17 au Dimanche 18 Juin 2023	Challenge IRSO (lieu: à déterminer)
Du Lundi 26 Juin au Dimanche 2 Juillet 2023	Championnats de France Avenirs et N1 Séniors (lieu: à déterminer)

DATES INSTITUTIONNELLES

14 janvier 2023	Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation (Lieu : Montpellier)
-----------------	---

COMPTES ANNUELS 2021-2022

En attente d'approbation

COMPTES ANNUELS

LIGUE OCCITANIE PYRENEES_MEDITERRANEE DE NATATION

72 RUE RIQUET
31000 TOULOUSE
SIRET : 34105732100026

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

CABINET TIFFY EXPERTISE COMPTABLE
22 Quai d'Alger 34200 SETE

0467460675

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Attestation d'expert-comptable.....	3
Etats financiers.....	4
Bilan actif.....	6
Bilan passif.....	7
Compte de résultat.....	9
Annexes.....	10
Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	12
Faits caractéristiques.....	13
Notes sur le bilan.....	14
Notes sur le compte de résultat.....	18
Bilan détail.....	20
Compte de résultat détail.....	23

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/09/2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION relatifs à l'exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	<u>1 198 967</u>
Total des ressources	1 223 027
Résultat net comptable (Déficit)	- <u>137 460</u>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SETE
Le 03/01/2023

**MME TIFFY CHRISTELLE
EXPERT COMPTABLE**

ETATS FINANCIERS

Bilan

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	567	567	(0)	(0)
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	56 600		56 600	56 600
Constructions	245 919	137 130	108 789	96 087
Installations techniques, mat. et outillage indus.	122 252	87 241	35 011	27 008
Autres immobilisations corporelles	141 857	120 308	21 550	39 984
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	567 195	345 246	221 950	219 679
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours				2 500
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances cts., adhér., usagers et cpt. Rattachés	129 227		129 227	126 250
Autres créances	245 721		245 721	238 918
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	599 845		599 845	837 709
Charges constatées d'avance	2 225		2 225	2 748
Total II	977 018		977 018	1 208 125
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 544 213	345 246	1 198 967	1 427 803
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	9 147	9 147
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autre		
Report à nouveau	857 259	823 136
Excédent ou déficit de l'exercice	(137 460)	34 122
Situation nette (sous total)	728 946	866 406
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	34 692	51 950
Provisions réglementées		
Total I	763 638	918 356
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés	76 917	136 680
Total II	76 917	136 680
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0
Emprunts et dettes financières divers		500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 407	135 288
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	163 844	167 971
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	54 161	69 008
Total IV	358 413	360 435
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 198 967	1 427 803

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	N	N-1
Cotisation		
Vente de biens		
Ventes de prestations de service	589 516	464 211
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	208 729	236 285
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprise sur provisions, amortissements et transfert de charge		33 950
Utilisation des fonds dédiés	136 680	109 205
Autres produits	288 102	237 744
Produits d'exploitation	1 223 027	1 081 396
Achats de marchandises (et droits de douanes)		576
Variations de stock de marchandises	2 500	(1 477)
Autres achats et charges externes	982 147	567 550
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 351	7 556
Salaires et traitements	194 257	206 213
Charges sociales	68 610	64 548
Dotations aux amortissements et provisions	47 644	46 932
Report en fonds dédiés	76 917	136 680
Autres charges	82	36 040
Charges d'exploitation	1 378 508	1 064 617
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(155 481)	16 778
Produits financiers	763	536
Charges financières		11
RÉSULTAT FINANCIER	763	525
Produits exceptionnels	17 258	16 850
Charges exceptionnelles		31
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17 258	16 819
Impôt sur les bénéfices		
BÉNÉFICE OU PERTE	(137 460)	34 122

ANNEXE

Désignation de l'association : LIGUE OCCITANIE PYRENEES- MEDITERRANEE DE NATATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 1 198 967 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 137 460 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/12/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association administre les disciplines de Natation Course, Plongeon, Water- Polo, Natation Artistique, Natation en Eau Libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques.

Elle seconde la Fédération Française de Natation dans la réalisation de son programme. Elle assure, en agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, le contrôle direct et assume la responsabilité des Comités Départementaux ou Interdépartementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial. Sa mission consiste notamment à promouvoir et propager les valeurs de la natation.

Sur le territoire de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le ressort territorial de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, l'association réalise les activités suivantes :

- assurer la liaison entre les divers Comités Départementaux ou Interdépartementaux et les diverses associations de la région affiliées à la Fédération ;
- organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ;
- organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- établir son calendrier en fonction de celui de la Fédération ;
- organiser des compétitions sportives et des championnats régionaux ;
- former les jurys de toutes les réunions de son ressort ;
- procéder à l'homologation des records régionaux et tenir à jour les différents classements régionaux et fédéraux ;
- aviser la Fédération des changements de correspondants des associations de la région, ainsi que des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur homologation par celle-ci ;
- communiquer à la Fédération les résultats sportifs des réunions qu'elle organise ;
- assurer, lorsqu'elle lui est reconnue en propre, sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale décider ou donner son avis dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la Fédération.

Pour la réalisation de sa mission sociale, les ressources de la Ligue Régionale sont :

- 1° La part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale.
- 2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la F.F.N., le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ou organismes.
- 3° Les droits d'engagement dans les championnats et rencontres officielles régionales.
- 4° La recette des Championnats régionaux ou la part de recettes leur revenant à l'occasion des Championnats régionaux et réunions officielles régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire.
- 5° Les pénalités qu'elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements propres.
- 6° Les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Régionale.
- 7° La part lui revenant sur les droits de formation.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus du Plan Comptable Général 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

b) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

d) Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Crise sanitaire COVID-19 :

Il n'y a pas eu de frais généraux liés à la crise.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

La crise sanitaire COVID-19 a impacté les comptes de l'exercice 2021/2022 dans une mesure moindre qu'au cours de l'exercice précédent sans revenir à la situation avant crise.

Autres éléments significatifs

Evènements postérieurs à la clôture : poursuite de la crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire a un impact sur l'exercice à venir 2022/2023. Les dirigeants ont constaté une baisse significative des licences sur les premiers mois de l'exercice suivant par rapport à la situation avant la crise (exercice de référence 2018/2019).

Actuellement, cette situation n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains	56 600			56 600
Constructions sur sol propre	203 017			203 017
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	19 360	23 542		42 902
Installations techniques et outillage industriel	98 374	23 879		122 252
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	97 141			97 141
Matériel de bureau, informatique et mobilier	42 222	2 494		44 716
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	516 714	49 915		566 628
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL	517 281	49 915		567 195

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains				
Constructions sur sol propre	108 427	10 151		118 578
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	17 863	689		18 552
Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 365	15 876		87 241
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	58 647	19 428		78 075
Mat de bureau et informatique, mobilier	40 733	1 500		42 233
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	297 035	47 644		344 679
TOTAL	297 602	47 644		345 246

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	129 227	129 227	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	245 721	245 721	
Total de l'actif circulant	374 948	374 948	
Charges constatées d'avance	2 225	2 225	
TOTAL	377 173	377 173	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	140 407	140 407		
Personnel et comptes rattachés	25 268	25 268		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 368	52 314	83 054	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 801	2 801		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	407	407		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	54 161	54 161		
TOTAL	358 412	275 358	83 054	

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 063
Dettes fiscales et sociales	21 698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	41 762

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Rubriques	Dettes Garantie	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	0	120 000	151 190
TOTAL	0	120 000	151 190

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Engagements assortis de sûretés réelles 120 000 €

Total 120 000 €

Les engagements donnés correspondent à un privilège de prêteurs de deniers de premier rang sans concurrence, en garantie d'un emprunt de 120 000€ souscrit auprès de la Banque Populaire pour l'acquisition des locaux du Comité Midi Pyrénées de natation. Emprunt intégralement remboursé au 31/10/2020.

La levée de cet engagement a été demandé et est en cours à la date d'établissement de ces comptes annuels.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Honoraire de certification des comptes de l'exercice précédent : 4 632 euros

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET RESSOURCES LIEES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
- POLE France FONT ROMEU	66 158		66 158		58 030	58 030	
- J'APPRENDS A NAGER ET PLAN D'AISSANCE AQUATIQUE	58 522		58 522		18 887	18 887	
- RECRUTEMENT AGENT	12 000		12 000				
Sous total	136 680		136 680		76 917	76 917	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Sous total							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Sous total							
TOTAL	136 680		136 680		76 917	76 917	

Les subventions sont comptabilisées dès leur notification d'attribution.

La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années.

Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge (compte 689400) correspondant aux charges restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées.

Par cette méthode, on ne prend en compte, dans le résultat de l'exercice, que la partie de la subvention ou les ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de charges sur les exercices futurs.

Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 58 030€ de charges sur les ressources affectées pour le POLE FRANCE FONT ROMEU.

Il reste à engager sur les prochains exercices 18 887€ de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique.

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Emplois des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	317 000
Prestations en nature	
Personnel bénévole	417 650
TOTAL	734 650

Ressources des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Bénévolat	417 650
Prestations en nature	317 000
Dons en nature	
TOTAL	734 650

Bénévolat :

Une estimation des heures de bénévolat a été effectuée, tenant compte de l'organisation des différentes compétitions, des réunions du comité directeur et du bureau, des réunions de commissions et du temps passé à l'administration de la Ligue.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des jurys de 21 110 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 15€.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat du comité directeur de 400 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 15€.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des membres des commissions et de l'administration de la ligue de 4 200 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 25€.

Prestations en nature :

Ces prestations correspondent à la mise à disposition des piscines lors des différentes compétitions qui ont été organisées.

Cette estimation fait ressortir un nombre de jours d'utilisation de 66 jours qui ont été valorisés à un coût journalier de 2 000€ à 10 000€ selon les équipements soit une valorisation de 317 000€ pour la mise à disposition gratuite des piscines.

Bilan Actif Détail

	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022			Du 01/09/2020 Au 31/08/2021
Actif	Brut	Amortissement Provision	Net	Net
Actif immobilisé	567 195,20		221 949,53	219 679,25
Immobilisations incorporelles	566,99		-0,01	-0,01
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	566,99	567,00	-0,01	-0,01
- 20515 - LOGICIELS LR	566,99		566,99	566,99
- 280515 - LR AMORT. LOGICIELS		567,00	-567,00	-567,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	566 628,21		221 949,54	219 679,26
Terrains	56 600,00		56 600,00	56 600,00
- 211 - Terrains	56 600,00		56 600,00	56 600,00
Constructions	245 918,89	137 129,91	108 788,98	96 087,46
- 2131 - BUREAUX 72 RUE RIQUET TOULOUSE	169 800,00		169 800,00	169 800,00
- 21312 - FRAIS ACQUISITION BUREAUX	33 217,13		33 217,13	33 217,13
- 2135 - Agencement constructions	42 901,76		42 901,76	19 360,13
- 28131 - Amortis. bureaux 72 Rue Riquet		99 278,67	-99 278,67	-90 788,67
- 281312 - Amort frais acquisition bureau		19 299,19	-19 299,19	-17 638,34
- 28135 - AMORT. AGENC. CONSTRUCTION		18 552,05	-18 552,05	-17 862,79
Installations techniques, matériel et outillage	122 252,17	87 241,26	35 010,91	27 008,19
- 21511 - MATERIELS HAUT NIVEAU	75 823,84		75 823,84	57 975,41
- 215111 - MATERIELS NATATION SYNCHRONISEE	16 277,43		16 277,43	15 102,95
- 215112 - MATERIEL EAU LIBRE	22 633,20		22 633,20	22 633,20
- 215113 - MATERIEL NATATION ESTIVALE	3 883,94		3 883,94	
- 21512 - MATERIEL POLE FRANCE	3 633,76		3 633,76	2 662,10
- 281511 - AMORT. MAT H.N ET OUTIL		57 132,71	-57 132,71	-52 374,87
- 2815111 - AMORT.MATERIEL NAT SYNCHRO		11 753,18	-11 753,18	-8 926,98
- 2815112 - AMORT MATERIEL EAU LIBRE		14 020,00	-14 020,00	-6 475,60
- 2815113 - AMORT MATERIEL NAT ESTIVALE		424,36	-424,36	
- 281512 - AMORT. MAT. NAT. SYNCHRO.		3 911,01	-3 911,01	-3 588,02
Autres immobilisations corporelles	141 857,15	120 307,50	21 549,65	39 983,61
- 2182 - Matériel de transport	97 141,24		97 141,24	97 141,24
- 21831 - Matériel bureau informatique	22 574,12		22 574,12	20 080,13
- 218315 - MAT BUREAU LR	14 859,40		14 859,40	14 859,40
- 21833 - MATERIEL DE BUR ET INFORM POLE F	1 859,65		1 859,65	1 859,65
- 2184 - Mobilier	5 422,74		5 422,74	5 422,74
- 28182 - Amortis. matériel de transport		78 074,77	-78 074,77	-58 646,53
- 28183 - Amortis. matér.bureau et informat.		18 590,91	-18 590,91	-18 590,91
- 281831 - AMORT. MAT. BUREAU NAT. SYNCHRO.		16 359,42	-16 359,42	-14 859,71
- 281833 - AMORT.MAT INFORMATIQUE POLE		1 859,65	-1 859,65	-1 859,65
- 28184 - Amortis. mobilier		5 422,75	-5 422,75	-5 422,75
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant	977 017,67		977 017,67	1 196 198,17

Stocks et en-cours				2 500,00
Matières premières, approvisionnements				2 500,00
- 322 - STOCK				2 500,00
En-cours de production de biens et de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	977 017,67		977 017,67	1 193 698,17
Créances usagers et comptes rattachés	129 226,97		129 226,97	125 252,40
- 411 - Usagers	129 226,97		129 226,97	101 607,60
- 4181 - Usagers, produits non facturés				23 644,80
Fournisseurs débiteurs				167,00
- 4097 - Fournisseurs - acomptes				167,00
Personnel				
Organismes sociaux				
État, impôts sur les bénéfices				
État, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	245 720,79		245 720,79	227 821,92
- 460001 - SUBV REGIONALE	122 000,00		122 000,00	66 000,00
- 460002 - SUBV ANS	123 484,00		123 484,00	144 023,00
- 467 - DATTEN - Divers d'attente	236,79		236,79	236,79
- 4675 - 401ADL - ADL IMMOBILIER				17 562,13
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	599 844,72		599 844,72	837 709,11
- 51211 - BANQUE POP. COURANT	80,30		80,30	3 559,25
- 51213 - BANQUE POP. ERFAN	13 359,25		13 359,25	20 826,79
- 51217 - LIVRET ERFAN	66 824,55		66 824,55	100 013,23
- 51219 - BANQUE POP. LIVRET	460 818,77		460 818,77	642 595,64
- 51221 - LIVRET POLE FRANCE TOULOUSE	259,52		259,52	259,27
- 51222 - BANQUE POLE ESPOIR FONT ROMEU				0,17
- 51224 - BANQUE POLE FRANCE FONT ROMEU	58 029,86		58 029,86	70 036,86
- 51226 - BANQUE POLE ESPOIR TOULOUSE				0,17
- 5187 - Intérêts courus à recevoir	472,47		472,47	417,73
Charges constatées d'avance	2 225,19		2 225,19	2 747,74
- 486 - Charges constatées d'avance	2 225,19		2 225,19	2 747,74
Comptes de régularisations				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
Total Actif	1 544 212,87	345 245,67	1 198 967,20	1 415 877,42

Bilan Passif Détail

Passif	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022	Du 01/09/2020 Au 31/08/2021
Capitaux propres	763 637,96	918 355,74
Fonds propres	866 405,55	832 283,14
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 146,94	9 146,94
- 102 - Fonds associatif (SDR)	9 146,94	9 146,94
Écart de réévaluation		
Réserve		
Report à nouveau	857 258,61	823 136,20
- 110 - Report à nouveau (solde créditeur)	857 258,61	823 136,20
Résultat de l'exercice	-137 460,05	34 122,41
Autres fonds associatifs	34 692,46	51 950,19
Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports		
Fonds associatifs avec droit de reprise - Legs et donations		
Fonds associatifs avec droit de reprise - Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écart de réévaluation		
Subvention d'investissement	34 692,46	51 950,19
- 1312 - subvention équipement	110 230,68	110 230,68
- 13912 - amortissement subvention équipement	-75 538,22	-58 280,49
Provision réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
Provisions		
Provisions pour risques et charges		
Fonds dédiés	76 916,86	136 680,06
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	76 916,86	136 680,06
- 194 - Fonds dédiés sur subventions	76 916,86	136 680,06
Fonds dédiés sur autres ressources		
Dettes	358 412,38	360 841,62
Emprunts et dettes assimilées - N		500,34
- 165 - Dépôts et cautionnements reçus		500,00
- 5122 - BANQUE POLE FRANCE TOULOUSE		0,34
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	140 407,14	124 359,30
- 401 - Fournisseurs	120 343,70	66 198,67
- 4081 - Fournisseurs - fact. non parvenues	20 063,44	58 160,63
Autres dettes	163 844,24	166 973,98
- 421 - Personnel - rémunérations dues		491,99
- 42111 - PERRIN	958,47	883,99
- 4212 - 4212 - REMU. INTERVENANTS ERFAN CEA	413,63	413,63
- 42121 - HETZEL	2 700,12	2 686,68
- 42122 - BOSC	2 179,21	2 145,73
- 42123 - BUSOLIN	2 169,81	1 970,30
- 42124 - DIV SAL ERFAN	149,50	149,50
- 42141 - BARNADES	2 397,43	2 324,44
- 4282 - Dettes provis. pr congés à payer	14 299,58	17 231,15
- 4312 - URSSAF CAE REGROUPEMENT DE CHARGES	130 770,67	129 698,36
- 4386 - Charges sociales - charges à payer	4 597,72	5 868,10
- 4486 - Etat - autres charges à payer	2 801,00	2 703,01
- 4671 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	407,10	407,10
Produits constatés d'avance	54 161,00	69 008,00
- 487 - Produits constatés d'avance		69 008,00
- 4872 - PRODUITS CONSTATES D AVANCE	54 161,00	
Ecart de conversion passif		
Total Passif	1 198 967,20	1 415 877,42

Compte de résultat - Produits - Détail

	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022	Du 01/09/2020 Au 31/08/2021
Produits d'exploitation	1 223 027,03	1 081 395,62
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	589 516,20	464 211,31
- 706 - PARTICIPATION STAGES P ESPOIR FR	3 689,03	470,65
- 706014 - PARTICIPATION FORMATION	188 462,39	175 604,43
- 706031 - PART. CENTRE REGION. NAT.ARTISTIQUE	46 069,14	31 421,50
- 706033 - PENSIONS CREPS PFFR	66 432,85	70 583,77
- 70607 - DROITS ENGAGEMENTS	62 583,00	45 967,30
- 706071 - DROITS ENGAGEMENTS WATER POLO	10 651,40	5 435,60
- 70609 - ENG. NAT. SYNCHRO.	8 278,60	2 988,50
- 7061 - POLE FRANCE FONT ROMEU	148 490,25	92 233,10
- 706115 - PARTICIPATION NAT SYNCHRO SEMINAIRE	440,00	
- 70613 - CAFHAUTNIVEAU	54 419,54	39 506,46
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	208 729,06	236 285,26
- 741 - Subventions ANS	12 000,00	40 750,00
- 741005 - SUBV ANS	48 675,00	99 216,00
- 741006 - SUBV ANS PLAN AISANCE AQUATIQUE	53 656,00	36 279,00
- 74102 - SUB.CONSEIL REGIONAL	56 000,00	36 667,00
- 74104 - SUB. DISPOSITIF J APPRENDS A NAGER	19 570,00	-85,00
- 741041 - SUBVENTIONS	10 000,00	13 458,26
- 741062 - FFN CAF NC & CNAHN		5 000,00
- 74214 - PARTENARIAT DIVERS	8 828,06	5 000,00
Dons	18 119,00	14 705,59
- 754 - DONS	18 119,00	14 705,59
Cotisations		
Legs et donations		
Produits liés à financements règlementaires (+) Report ressources non utilisées des ex antérieurs	136 680,06	109 204,63
- 7894 - Report sur subventions attribuées	136 680,06	109 204,63
Autres produits	269 982,71	256 988,83
- 7518 - LICENCES PART REGIONALE	266 173,50	216 399,40
- 758 - Produits divers gestion courante	1 210,27	3 554,00
- 7581 - PRODUITS DIVERS LIGUE		3 085,43
- 75881 - PROD. DIVERS MEETING	2 598,94	
- 78174 - Repris.s/prov.dépréc. créances		33 950,00
Produits financiers	763,44	535,65
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat		
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	763,44	535,65
- 768 - Autres produits financiers	763,44	535,65
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		
Produits exceptionnels	17 257,73	16 850,13
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 257,73	16 850,13
- 7771 - Quote part de subv invest virée CR	17 257,73	16 850,13
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnels		

Compte de résultat - Charges - Détail

	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022	Du 01/09/2020 Au 31/08/2021
--	--------------------------------	--------------------------------

Charges d'exploitation	1 378 508,25	1 064 617,24
Achats de marchandises et de matières premières		576,00
- 60709 - ACHATS TEE SHIRTS ET DIVERS		576,00
Variation de stock marchandises et matières premières	2 500,00	-1 477,00
- 6032 - Variat. stocks MFPM	2 500,00	-1 477,00
Autres achats non stockés	107 223,40	58 925,05
- 6041 - PREST DE SERVICES	81 670,95	42 372,96
- 6061 - CARBURANT	638,56	83,28
- 6062 - ELECTRICITE	3 601,05	3 094,56
- 6063 - Achats de petit équipement	13 543,11	9 407,90
- 60634 - ACHAT PETIT MAT SYNCHRO	3 021,50	422,34
- 6064 - Achats fournitures administratives	3 883,41	3 044,01
- 60641 - ACHAT FOURN. BUREAUX MEETING	168,06	
- 606412 - ACHAT FOURN. BUREAU ERFAN	314,40	500,00
- 60642 - ACHAT FOURN BUREAU N S	382,36	
Services extérieurs	97 653,15	77 477,08
- 6111 - J 'apprends a nager	68 421,78	43 880,01
- 6112 - LR SERVICES MUTUALISES CROS	1 654,21	1 383,26
- 61312 - LOC NAT. SYNCHRO.	1 016,30	733,00
- 61314 - LOC. COPIEUR	8 237,12	8 421,40
- 61315 - LOC DE SALLE	3 031,00	1 346,00
- 6132 - Locations immobilières	2 606,40	2 827,21
- 6135 - Locations mobilières	340,80	
- 6136 - LOC RESERVATION DIVERSE	174,00	2 380,50
- 6141 - CHARG. LOC. ADL RES RICQUET	1 827,57	5 660,52
- 615 - ENTRETIEN ET REPARATION	1 189,47	1 096,22
- 6151 - MAINTENANCE	138,69	774,47
- 6152 - Entretien BUREAU	3 813,88	2 563,52
- 6161 - PRIMES ASSURANCES	5 124,03	5 595,07
- 6181 - Documentation générale	77,90	75,90
- 6185 - Frais FORMATION		740,00
Autres services extérieurs	777 270,80	431 147,51
- 6214 - Personnel DETACHE	39 843,77	48 761,96
- 6226 - Honoraires		-629,10
- 62261 - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4 632,00	5 000,00
- 622615 - HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	6 288,00	7 632,00
- 6227 - Frais d'actes et contentieux		102,85
- 62308 - EQUIPEMENT HABILLEMENT		2 652,48
- 6231 - FRAIS COMMUNICATION	1 394,19	364,90
- 6234 - CADEAUX RECOMPENSES	1 244,90	772,79
- 623403 - RECOMPENSE CADEAUX N S	6 344,24	1 311,52
- 623405 - RECOMPENSE CADEAUX COUPES MEDAILLES	6 762,87	6 344,50
- 623408 - RECOMPENSE HABILLEMENT WATER POLO	268,30	
- 623501 - FRAIS DE COMPETITIONS	63 354,82	
- 623503 - FRAIS STAGE OU COLLOQUE N S	430,50	
- 623705 - aides organisation compétitions	94 964,45	11 000,00
- 6237052 - AIDE AUX ORGANISATIONS WATER POLO		1 000,00
- 6237054 - AIDE AUX ORGANISATIONS NATATION SYN	6 126,00	3 620,20
- 6237055 - AIDE AUX ORGANISATIONS NATATION ESTIVALE	7 400,00	
- 623714 - DOT. FONCT. CENTRE REGI. NAT SYNCHR	67 475,49	65 799,52
- 623716 - POLE FRANCE FONT ROMEU	86 800,47	71 431,59
- 623717 - CAF FONT ROMEU L.BARNADES	90 658,74	30 673,41
- 623814 - LR ERFAN	540,00	135,00
- 623817 - CAF TOULOUSE	94 419,54	79 506,46
- 6251 - FRAIS DEPLACEMENT	28 366,53	18 119,22
- 625102 - FRAIS DEPLACEMENT NAT ESTIVALE	8 523,11	
- 625103 - FRAIS EPLACEMENT NAT SYNCHRO	32 970,08	21 574,96
- 625104 - FRAIS DEPLACEMENT ERFAN	23 927,70	15 275,03
- 625108 - FRAIS DE DEPLACEMENT SELECTION	283,55	
- 62511 - POOL OFFICIELS DEPLACEMENT JURY		319,50
- 625111 - FRAIS DEPLACEMENT EAU LIBRE	3 302,40	231,16
- 6252 - FRAIS DEPLACEMENT COMPETITION	52 859,69	23 472,16

Compte de résultat - Charges - Détail

	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022	Du 01/09/2020 Au 31/08/2021
- 625602 - FRAIS MISSION NAT. SYNCHRO.		825,05
- 625604 - FRAIS DEPLACEMENT+RECEPTION WATER P	33 243,46	1 063,85
- 6257 - DEPL RECEPTION COMITE DIRECTEUR+REU		17,20
- 625701 - FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	1 954,15	3 675,81
- 625709 - FRAIS REPAS COLLATION ET HOTEL ERFA	152,51	126,57
- 6257091 - FRAIS DE RECEPTION ERFAN NAT SYNCHR		167,04
- 62572 - RECEPTION BUREAU	185,36	615,51
- 626 - Frais postaux	57,80	100,32
- 6262 - TELEPHONE FIXE	2 212,37	2 797,50
- 62625 - TELEPHONE PORTABLE	2 095,66	3 011,54
- 6263 - ABONNEMENT INTERNET MICROSOFT OFFIC	357,00	263,15
- 6264 - ABT DIVERS	257,28	1 245,14
- 627 - FRAIS FINANCIERS	905,45	765,15
- 6273 - FRAIS DE BANQUE ERFAN	6,52	63,06
- 62781 - FRAIS LEMONWAY/LICENCES	1 588,39	1 291,16
- 62782 - FRAIS CHPT LEMON WAY	360,43	247,35
- 628 - DIVERS	39,00	
- 62811 - COT. PRO	4 674,08	400,00
Impôts, taxes et versements assimilés	6 351,20	7 555,89
- 6333 - Formation continue (organisme)	4 207,87	4 478,18
- 63512 - Taxes foncières	2 143,33	2 091,33
- 6353 - Impôts indirects		633,82
- 6355 - TIMBRES FISCAUX		352,56
Salaires et traitements	194 257,19	206 213,12
- 64111 - REMUNERATIONS ADMINISTRATIFS	37 211,57	41 271,22
- 64112 - SALAIRES BRUT POLE FRANCE FR	37 932,00	37 564,00
- 64113 - SALAIRES BRUT ERFAN	123 315,57	125 489,97
- 6412 - Congés payés	-4 201,95	1 537,93
- 6414 - Indemnités et avantages divers		350,00
Charges sociales	68 609,60	64 547,59
- 6451 - Cotisations à l'URSSAF ADMINISTRATI	8 953,51	8 726,05
- 64511 - COT . URSSAF ERFAN	56 505,75	41 142,33
- 64512 - COT SOC. POLE FRANCE FONT ROMEU	2 528,74	13 473,84
- 64599 - EXONERATION COVID-19		217,28
- 6475 - Médecine du travail et pharmacie	621,60	988,09
Autres charges de personnels		
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements	47 643,85	46 931,65
- 68112 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	47 643,85	46 931,65
Dotations aux provisions		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	76 916,86	136 680,06
- 6894 - A réaliser sur subventions	76 916,86	136 680,06
Autres charges d'exploitation	82,20	36 040,29
- 658 - Charges diverses gestion courante	64,09	1 096,83
- 65801 - SUBVENTION PERDUES		34 941,81
- 6588 - CHARGES DE GESTION COURANTE	18,11	1,65
Charges financières		10,75
Quotes-parts de résultat sur opérations communes		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		10,75
- 6611 - Intérêts des emprunts et dettes		10,75
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Charges exceptionnelles		31,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		31,00
- 6712 - Pénalités et amendes		31,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		

	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022	Du 01/09/2020 Au 31/08/2021
Impôts sur les sociétés		
Résultat de l'exercice	-137 460,05	34 122,41

REGLEMENT FINANCIER 2022-2023

NATATION COURSE, MAITRES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	3,00 €	4,00 €
Engagement relais :	4,50 €	5,50 €
Engagement par équipes (Interclubs Toutes Catégories) :	22,50 €	25,00 €
Engagement par équipes (Interclubs Jeunes) :	11,00 €	15,00 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.

NATATION ARTISTIQUE

Droits d'engagements et pénalités

Compétitions	Droits d'engagements		Pénalités			
	par Nageuse	par Ballet	forfait officiel *	forfait nageuse	paiement eng.*	support musical*
Compétition régionale du Socle : par épreuve	1,50 € 2,50 €		200 €	50 €	50 €	50 €
Championnat régional d'hiver	3,00 € 4,00 €	4,00 € 5,00 €	200 €	50 €	50 €	50 €
Championnat régional d'été	3,00 € 4,00 €	4,00 € 5,00 €	200 €	50 €	50 €	50 €
Challenge régional	3,00 € 4,00 €	4,00 € 5,00 €	200 €	50 €	50 €	50 €
IRSO Championnat N2 Automne	9,00 €	11,00 €	300 €	80 €	50 €	50 €
IRSO Championnat N2 Eté	9,00 €	11,00 €	300 €	80 €	50 €	50 €
IRSO Challenge IRSO	9,00 €	11,00 €	300 €	80 €	50 €	50 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

La pénalité « forfait nageuse » s'applique :

- si forfait non déclaré sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.
- si forfait déclaré après clôture des engagements sur Extranat sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.

* Le paiement des pénalités est obligatoire sur place.

Compétitions	A titre informel					
	Droits d'engagements		Pénalités			
	par Nageuse	par Ballet	forfait officiel *	forfait nageuse		dossier
FFN Championnats de France Hiver et Eté	10 €	14 €	300 €	80 € 500 € le ballet		50 €

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant (exceptionnel).

Passé ce délai une pénalité de 50€ sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/eurs à la prochaine compétition.

WATERPOLO

Droits d'engagements

Compétition	1ère Equipe	2ème Equipe	3ème Equipe	4ème Equipe	Equipes supplément.
Championnat N3 Occitanie	2(N-1) x C*x (1,6-N/20) par équipe (N étant le nombre d'équipes engagées et C le coût moyen d'une prestation arbitrale N3 sur la saison S-1)		Sans Objet		
Coupe Régionale Sr	50€ par équipe et par match				
Division Régionale R1	500-€ 550 €	400-€ 425 €	300-€ 325 €	250-€ 275 €	Sans Objet
Programme U13	500-€ 550 €	350-€ 400 €	250-€ 300 €	200-€ 250 €	100-€ 150 € par équipe sup.
Programme U15					
Programme U17					

Programme U11 / U9	Gratuit				
Programme R2 à l'année Licences Loisirs	200€	175€	150€	125€	100€ par équipe sup
Programme R2 ponctuel Licences Loisirs	55€ par équipe et par journée				
Programme féminin	Gratuit				
Coupe seniors Open mixte ou féminine	75€ 100 €	60€ 80 €	50€ 60 €	40€ 50 € par équipe sup.	
Equipes hors Occitanie	80€ 100€ pour une participation ponctuelle (1 seule journée)				

(*) Pour la saison 2021-2022, le coût moyen d'une prestation arbitrale N3 a été de 105,50 € par match et par arbitre, pour 8 équipes attendues, l'engagement en N3 pour la saison 2022-2023 est de 1 772,40 €.

Indemnisation des arbitres

Chaque arbitre ou délégué organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé dans la limite du plafond forfaitaire déterminée par le nombre de kilomètres aller-retour (domicile - lieu de convocation Mappy le plus rapide). Le dépassement sera à la charge de l'arbitre. C'est le tableau kilométrique de la Ligue qui fera foi.

- Déplacements
 - Route : 0,20-€ 0,25 € du kilomètre ou 0,30-€ 0,35 € du kilomètre en cas de covoiturage. La feuille de route issue du relevé Mappy le plus rapide, les éventuels tickets de péages et la feuille de match servent de justificatifs d'un déplacement réellement effectué et contrôlé.
 - Train : Fournir la photocopie du billet. Le prix du billet ne devra pas dépasser le barème route (km x 0,20-€ 0,25 € + péages éventuels).
 - Des tickets de bus ou de parking (photocopies des billets) peuvent être pris en compte à la condition que le remboursement total (train - tickets bus et/ou parking) ne dépasse pas le barème route (km x 0,20-€ 0,25 € + péages).
- Indemnité d'éloignement
 - 0 à 49 km aller-retour = 0 €
 - 50 à 149 km aller-retour = 20 €
 - 150 à 499 km aller-retour = 40 €
 - 500 à 700 km aller-retour = 80 €
- Hébergement
 - Repas : aucun remboursement sans justificatif (photocopie de la facture détaillée avec tampon du restaurateur ou ticket de caisse à en-tête).
 - ~~Indemnités repas : remboursement pris en compte à partir de 200km aller-retour et/ou tournoi sur une journée.~~
 - Indemnités repas : plafonnées à 20 € par repas, remboursement pris en compte à partir de 200km aller-retour et/ou tournoi sur une journée, sur présentation de l'original de la facture.

- Hébergement exceptionnellement pris en charge après accord préalable du défi water-polo et sur fourniture des originaux des factures plafonné à 70€ par nuitée, petit déjeuner compris

- Indemnités d'arbitrage

- ~~Pour les arbitres fédéraux et régionaux : 50 € jusqu'à une demi-journée, 70€ pour une journée.~~
- ~~Pour les arbitres régionaux stagiaires : 30 € jusqu'à une demi-journée, 42 € pour une journée.~~
- ~~Pour les arbitres fédéraux officiant en lever ou baisser de rideau pour la N3 ou U19 : 50 € par match uniquement (pas de frais de déplacement et repas pris en charge par la Ligue).~~
- Pour les arbitres fédéraux et régionaux : 50 € pour 1 match, 80€ pour 2 matchs, 100€ pour 3 matchs et plus sur une même journée
- Pour les arbitres régionaux stagiaires : 30 € jusqu'à une demi-journée, 50€ pour une journée
- Les arbitres fédéraux officiant en lever ou baisser de rideau pour un match régional : 50 € par match uniquement (pas de frais de déplacement et repas pris en charge par la Ligue).
- Cas particuliers :
Dans le cas de deux matches sur 2 lieux différents au cours du même week-end : c'est la totalité des kilomètres parcourus par les arbitres qui sera prise en compte. Pour le reste, inchangé.
- Demande de remboursement et transmissions des documents :
~~Une fois complétés par l'arbitre, les copies numériques au format PDF, de la fiche d'ordre de mission (renseignements sur le match et demande de remboursement) et des justificatifs sont à retourner par courriel dans la semaine suivant la rencontre ou le tournoi, à Carlos FERNANDEZ (La Durantié 81250 Curvalle occitanie.wp@gmail.com) accompagnés éventuellement de la feuille de match vérifiée, du rapport lorsqu'il y a eu sanction. Les originaux papiers devront suivre dans le mois par voie postale.~~
Une fois complétés par l'arbitre, les copies numériques au format PDF, de la fiche d'ordre de mission (renseignements sur le match et demande de remboursement) et des justificatifs sont à retourner par courriel dans la semaine suivant la rencontre ou le tournoi, à waterpolo@occitanie.ffnatation.fr, accompagnés éventuellement de la feuille de match vérifiée, du rapport lorsqu'il y a eu sanction. Les originaux papiers devront être conservés pendant 5 ans et rester à disposition de la Ligue, en cas de contrôle.

NB : tous les documents (papier ou internet) doivent être lisibles et de bonne qualité sinon ceux-ci seront retournés.

Caution et prêt de matériels

- La ligue est équipée de scoreurs et d'afficheurs de 20 et 30 secondes, électroniques et portables, qui pourront être prêtés aux clubs organisateurs non-équipés.

- Une caution fixée à 500€, destinée à réparer les dégradations éventuelles, sera demandée au retrait du matériel et rendue au retour de celui-ci, si aucune avarie n'est constatée.
- La ligue est également propriétaire de 2 paires cages gonflables de mini-polo et d'une paire 2 paires de cages métalliques flottantes pliables et de 6 terrains de Beachpolo Watco, qui sont gracieusement mis à disposition des clubs demandeurs.

Rappel des obligations minimales de présentation d'officiels

- Pour tout club : 1 arbitre régional (ou Stagiaire) et 3 officiels B.
- Club de N3 : ~~N4 Excellence : 2 arbitres régionaux et 3 officiels B.~~ afin d'assurer les 126 prestations (112 en double arbitrage des 56 matchs de N3 et 14 arbitrages simples en U19), il est prévu le système de bonifications-sanctions suivant :
 - Les clubs engageant des équipes en N3 Occitanie ont obligation de présenter suffisamment de disponibilités d'arbitres pour assurer au moins 100% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 soit en 2022-2023, un quota de 14 matchs pour une équipe engagée en N3 et 26 pour 2 équipes. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une pénalité prévue au tableau ci-dessous.
 - Les clubs ayant réalisé plus de 120% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 (arrondi au nombre entier supérieur) soit un quota de 17 matchs pour une équipe engagée en N3 et 34 matchs pour 2 équipes, bénéficieront d'un bonus, prévu au tableau ci-dessous, à valoir sur leurs engagements de 2023-2024.
 - Seules les rencontres des championnats N3 Occitanie et U19 compteront pour le calcul des quotas de chaque club.
- Pour les Championnats Jeunes : jeunes arbitres (ou « padawans ») de la catégorie d'âge supérieure (ex : un U15 pour des U 13) et jeunes officiels.
- Clubs d'Elite Fédérale : ~~2 Arbitres Fédéraux, 4 Officiels B et 4 Jeunes Arbitres/Officiels.~~ Cf. Annuel Règlement FFN et Règlements Sportifs Jeunes.

Chaque année, les clubs doivent présenter des officiels en formation

Sanctions et amendes

Cas	Montant
Forfait d'une équipe	100 €
Forfait de dernière minute	200 € (dont 100 € de dédommagement à partager entre les équipes présentes)
Forfait général	500 €
Abandon au cours d'un tournoi	400 €
Match perdu par disqualification, pénalité, abandon ou déclassement	80 €
Défaut de présentation de Jeunes Arbitres	100 €
Défaut de conformité par rapport aux obligations d'Arbitres	500 €

Défaut de matériel et/ou d'installation selon chapitre 2.3.1.	30 € 15 € par manquement sur le match
---	--

En cas de force majeure (intempérie, accident...), le Défi Water-polo se réserve le droit de lever une sanction.

Bonification

Cas	Montant
« 120% obligation arbitrage »	300 €

En cas de force majeure (intempérie, accident...), le Défi Water-polo se réserve le droit de lever une sanction.

ACTIVITES ESTIVALES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	1,00 €	1,50 €
Engagement relais :	1,50 €	2,00 €
Engagement par équipes (Interclubs) :	8,00 €	10,00 €
Engagement par équipes (Interclubs Jeunes) :	8,00 €	10,00 €
Forfait Nageurs :	1,50 €	2,00 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.

AIDES AUX ORGANISATIONS

Tarification unique pour toutes les disciplines

Montant de l'aide (par demi-journée) : 250 €

PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Pénalité

Montant de la pénalité en cas d'absence : 100 €
Reversement intégral en faveur des actions sportives régionales.

REMBOURSEMENTS

Tarification unique pour toutes les disciplines

Aucun remboursement ne sera accordé en l'absence de l'imprimé de demande dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives.

Utilisation du véhicule personnel (hors Waterpolo)	le Km	0,25 € (individuel) 0,35 € (covoiturage)
SNCF	billet	2 ^{ème} classe (résidence administrative)
Forfait repas		20 €
Forfait Nuit hôtel avec petit déjeuner		70 €

DETTES

Tout club n'ayant pas acquitté l'intégralité de ses dettes auprès de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août verra son affiliation bloquée pour la saison sportive suivante.

ANNEXE 1 : MODIFICATIONS STATUTAIRES

STATUTS de la LIGUE OCCITANIE Pyrénées Méditerranée de NATATION du 14 janvier 2023	STATUTS de la LIGUE OCCITANIE Pyrénées Méditerranée de NATATION du 28 novembre 2020
---	--

En attente d'approbation

I – OBJET ET COMPOSITION DE LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE NATATION

Article 1 : Objet

Dans le cadre des Statuts et Règlements de la Fédération Française de Natation (FFN), la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation représente la FFN et participe à la mise en œuvre des missions de service public relatives à l'organisation générale, au développement et à la démocratisation de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la Natation : la Natation Course, la Natation en Eau Libre, la Natation en Eau Froide le Water-Polo, le Plongeon et la Natation Artistique, ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques, dans le ressort territorial de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) d'Occitanie.

La Ligue appuie la FFN dans la réalisation de son programme et elle possède, à ce titre, son autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFN.

La Ligue assure, en agissant pour le compte de la FFN, le contrôle direct et assume la responsabilité des comités (inter)départementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial ; elle peut en outre déléguer à ces comités (inter)départementaux certaines de ses attributions dans les domaines administratif, financier et sportif.

Ses principaux autres buts sont :

- d'assurer la liaison entre les Comités Départementaux et les associations affiliées à la FFN de son ressort territorial ;
- d'organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens

~~TITRE I : BUTS~~ ET COMPOSITION DE LA LIGUE RÉGIONALE OCCITANIE ~~Pyrénées-Méditerranée~~ de NATATION

Article 1 : Buts

Dans le cadre des Statuts et règlements administratifs de la Fédération Française de Natation, ~~la Ligue Régionale administre les disciplines de Natation Course, Plongeon, Water Polo, Natation Artistique, Natation en Eau Libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques.~~

~~Elle seconde la Fédération Française de Natation dans la réalisation de son programme et elle possède, à ce titre, son autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de ladite Fédération.~~

~~Elle peut en outre déléguer aux Comités Départementaux ou Interdépartementaux de son ressort territorial certaines de ses attributions dans les domaines administratif, financier et sportif.~~

Elle assure, en agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, le contrôle direct et assume la responsabilité des Comités Départementaux ou Interdépartementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial.

~~Sa mission consiste notamment à promouvoir et propager les valeurs de la natation. La Ligue Régionale œuvre de son mieux pour respecter le concept de développement durable et de protection de l'environnement dans le cadre de ses actions.~~

Ses principaux autres buts sont :

- d'assurer la liaison entre les divers Comités

appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ; à cet égard, la création et la mise en place des pédagogies et des actions de formation propres à la promotion, au développement et à l'essor des disciplines de la Natation, et/ou liées au secourisme, à la sécurité et/ou au sauvetage aquatique, y compris en apprentissage, constitue son principal moyen d'action, via notamment son Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) ;

- d'établir son calendrier en fonction de celui de la FFN ;
- d'organiser des compétitions, et notamment des championnats régionaux ;
- de former corollairement les jurys de toutes les compétition organisées dans son ressort territorial ;
- d'organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- de procéder à l'homologation des records régionaux, et tenir à jour les différents classements régionaux ;
- d'informer la FFN des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur certification par celle-ci ;
- de communiquer à la FFN les résultats sportifs des compétitions qu'elle organise ;
- d'assurer sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- de donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- d'organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale de décider ou donner son avis

Départementaux ou Interdépartementaux et les diverses associations de la région affiliées à la Fédération ;

- d'organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ;
- d'organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- d'établir son calendrier en fonction de celui de la Fédération ;
- d'organiser des compétitions sportives et des championnats régionaux ;
- de former les jurys de toutes les réunions de son ressort ;
- de procéder à l'homologation des records régionaux et tenir à jour les différents classements régionaux et fédéraux ;
- ~~- d'aviser la Fédération des changements de correspondants des associations de la région, ainsi que des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur homologation par celle-ci ;~~
- de communiquer à la Fédération les résultats sportifs des réunions qu'elle organise ;
- d'assurer, ~~lorsqu'elle lui est reconnue en propre,~~ sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- de donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- d'organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale de décider ou donner son avis

dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la FFN. La Ligue s'interdit et interdit toute discrimination. Sa mission consiste notamment à promouvoir et propager les valeurs de la FFN. A cet égard, la Ligue œuvre de son mieux pour respecter le concept de développement durable et de Ligue de l'environnement dans le cadre de ses actions. La Ligue veille au respect des principes et valeurs démocratiques et sportives par ses membres ainsi qu'au respect de sa Charte d'éthique et de déontologie et de celle du sport français établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Article 2 : Durée et siège social La durée de la Ligue est illimitée. Son siège est à Toulouse. Article 3 : Pouvoirs et composition Les compétences et prérogatives qui sont subdélégées à la Ligue s'exercent sur les Comités Départementaux et les associations affiliées à la FFN ayant leur siège dans le ressort territorial de la DRAJES qui comporte les départements suivants : - Ariège, - Aude, - Aveyron, - Gard, - Gers, - Haute-Garonne, - Hautes-Pyrénées, - Hérault, - Lot, - Lozère,	dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la Fédération. Article 2 : Durée et siège social La Ligue Régionale Occitanie Pyrénées/Méditerranée de Natation créée, sous forme d'association déclarée, dont les présents statuts approuvés par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation, reconnue d'utilité publique sont compatibles avec les Statuts Fédéraux, modifie ses statuts par référence à l'article 18 desdits statuts fédéraux. Sa durée est illimitée. Son siège est à Toulouse. Article 3 : Pouvoirs et composition Les pouvoirs qui sont délégués à la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées/Méditerranée de Natation s'exercent sur les Comités Départementaux ou Interdépartementaux et les associations affiliées à la Fédération Française de Natation, constituées dans les conditions prévues par l'article L.121-1 du Code du Sport, ayant leur siège dans le ressort territorial de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée qui comporte les départements suivants : - Ariège, - Aude, - Aveyron, - Gard, - Haute-Garonne,
---	--

- Pyrénées Orientales, - Tarn, - Tarn et Garonne.	- Gers, - Hérault, - Lot, - Lozère, - Hautes-Pyrénées, - Pyrénées Orientales, - Tarn, - Tarn et Garonne. La Ligue Régionale de Natation comprend les associations affiliées à la Fédération Française de Natation dont le siège social se situe dans ledit ressort territorial.
---	---

II – L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 4 : Réunion, pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se tient au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée soit par son Président, soit à la demande du quart au moins ses membres, représentant au moins le quart des voix.

Son ordre du jour est établi par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur de la Ligue et sur la situation morale et financière.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos, vote le projet de budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, à chaque début d'olympiade, à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président de la Ligue.

Les procès-verbaux d'Assemblée Générale seront adressés aux associations affiliées à la FFN de son ressort territorial au secrétariat de la FFN et à la DRAJES au maximum un mois après la tenue de la séance.

Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose des représentants directs des associations sportives à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN durant la saison précédente.

Chaque association y délègue son président ou l'un de ses membres en cas d'empêchement de ce dernier. Ces représentants doivent être licenciés à la FFN au sein de l'association représentée. Tout participant à l'Assemblée Générale en qualité de représentant d'une association affiliée doit être titulaire d'un pouvoir. Ce pouvoir, pour être valable, doit être daté et signé par l'association

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 4 : Pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le projet de budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président.

~~Elle choisit son Bureau qui peut être celui du Comité Directeur.~~

Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ~~est composée~~ des représentants des associations sportives affiliées, ~~à jour financièrement avec la Fédération et la Ligue Régionale.~~

Chaque association délègue, ~~en son sein,~~ un représentant ~~à cet effet.~~ Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

~~Lors des Assemblées Générales Régionales,~~ les représentants des associations sportives affiliées disposent d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive conformément au barème « 1 licence=1 voix » résultant de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au ~~15 septembre~~ 31 août précédant l'Assemblée Générale Régionale.

sportive représentée.

Ce représentant dispose d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association affiliée conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de licences constatées au 31 août précédant l'Assemblée Générale Elective.

Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

Aucun quorum n'est requis pour l'élection du Comité Directeur de la Ligue.

Article 6 : Assemblée générale élective des délégués régionaux et du Comité Directeur

6.1. La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE)

6.1.1. Mission de la CSOE

La CSOE de la Ligue est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts et, le cas échéant, le Règlement Intérieur de la Ligue, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Comité Directeur et du Président de la Ligue.

6.1.2. Composition de la CSOE

La CSOE se compose à minima de deux (2) membres, dont une majorité de personnes qualifiées spécifiquement désignées par le Comité Directeur de la Ligue. Ces membres ne peuvent être candidats aux élections du Comité Directeur de la Ligue Régionale.

6.1.3 - Saisine de la CSOE

La CSOE peut être saisie par tout candidat.

6.1.4 - Moyens d'action de la CSOE

La CSOE peut procéder à tous les contrôles et vérifications utiles, et notamment :

- à compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier

Article 6 : Réunion de l'Assemblée Générale

~~6.1. L'Assemblée Générale se tient au moins une fois par an et chaque fois qu'une telle Assemblée est convoquée soit par son Président, soit à la demande du quart au moins des membres de ladite Assemblée représentant au moins le quart des voix.~~

~~Son ordre du jour est établi par le Comité Directeur.~~

~~Les procès-verbaux des séances d'Assemblée Générale seront adressés à la Fédération Française de Natation dans la quinzaine qui suit la tenue de la réunion. Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du siège de la Ligue.~~

~~Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par "imprimés" dans la quinzaine qui suit la tenue des réunions d'Assemblée Générale.~~

~~6.2. Pour siéger à l'Assemblée Générale de la Fédération, les délégués, représentants de la Ligue Régionale sont nommés spécialement à cet effet par l'Assemblée Générale Régionale ayant lieu avant le 31 décembre qui suit les derniers Jeux Olympiques d'été, conformément aux modalités prévues dans les Statuts de la Fédération.~~

~~En cas d'empêchement, chacun des délégués est remplacé par son suppléant désigné dans les mêmes conditions.~~

~~Les délégués régionaux pour l'Assemblée Générale doivent être licenciés à la Fédération.~~

~~Dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur, il peut être recouru à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'Assemblée Elective.~~

ressort ;

- peut avoir accès à tout moment aux bureaux de vote, leur adresser tous conseils et former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;
- peut demander à ce que tout document nécessaire à l'exercice de ses missions lui soit présenté ;
- peut, en cas de constatation d'une irrégularité, exiger l'inscription d'observations au procès-verbal de l'Assemblée Générale, que ce soit avant ou après la proclamation des résultats.

6.2. Election du Comité Directeur

6.2.1. Candidatures

6.2.1.1. Date du dépôt de candidatures

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date et selon les modalités fixées par le Comité Directeur auprès de la CSOE de la Ligue, sise à l'adresse du siège social de la Ligue.

Tous les candidats peuvent corollairement faire parvenir à la CSOE de la Ligue une profession de foi qui sera communiquée dans les meilleurs délais à l'ensemble des votants.

6.2.1.2. Validation des candidatures à l'élection du COMITÉ DIRECTEUR de la Ligue et des associations sportives admises à voter

A minima deux (2) jours avant le début de l'Assemblée Générale de la Ligue, la CSOE est chargée de valider :

- les candidats à l'élection du Comité Directeur de la Ligue,
- la liste des associations sportives admises à voter pour l'élection du Comité Directeur de la Ligue accompagnée du nombre de voix dont elles disposent conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de licences constatées au 31 août précédant l'Assemblée Générale de la Ligue.

Chaque président d'association affiliée adresse son pouvoir complété et signé à la CSOE de la Ligue chargée de vérifier sa conformité. Les procurations entre clubs ne sont pas autorisées.

Pour ce faire, la CSOE de la Ligue doit disposer notamment:

- d'un accès au système d'information et de gestion des licenciés de la FFN ;
- du dernier décompte des effectifs et des voix des associations affiliées.

La CSOE de la Ligue vérifie l'identité des détenteurs de pouvoirs adressés par les présidents des associations affiliées et la validité de ces documents au regard des dispositions des Statuts de la Ligue Régionale. Après vérification, des bulletins de vote correspondant aux voix des associations affiliées sont remis aux représentants dûment inscrits.

Le nom de chaque association représentée, le nom de son représentant, le nombre de ses licenciés et le nombre de voix correspondant sont enregistrés.

Un rapport détaillé de la vérification des pouvoirs est adressé au Comité Directeur de la Ligue ainsi qu'aux candidats ; et un tableau récapitulatif du nombre de clubs et de voix leur est présenté.

Ces listes sont publiées sur le site internet de la Ligue et/ou

communiquées aux associations affiliées.

6.2.2. Assemblée Générale Elective

6.2.2.1. Déroulement du scrutin

L'Assemblée Générale Elective de la Ligue élit le Comité Directeur et le Président de la Ligue pour un mandat de quatre ans. L'Assemblée Générale Elective de la Ligue est ainsi convoquée par le Président de la Ligue Régionale au moins une fois tous les quatre ans, à la date fixée par le Comité Directeur de la Ligue.

6.2.2.2. Calendrier du processus électoral : l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale précédant obligatoirement l'Assemblée Générale Elective de la FFN

Pour des raisons de cohérence de la politique territoriale et nationale mise en place par la FFN, les Assemblées Générales de chaque Ligue Régionale doivent précéder l'Assemblée Générale Elective de la FFN d'à minima 21 jours, étant entendu que les dates de ces Assemblées Générales de Ligue Régionale sont validées par le Comité Directeur de la FFN.

Si aucune date n'a été proposée ou si les propositions présentées par une Ligue Régionale ne respectent pas ce délai, le Comité Directeur de la FFN fixe lui-même la date de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale concernée.

6.2.2.3. Déroulement du vote

6.2.2.3.1. Vote des représentants directs des associations sportives affiliées

Les électeurs votent pour les candidats de leur choix sans ratures ni surcharges, sans rayer de noms. En cas de non-respect de ces dispositions, le vote sera déclaré nul et ne pourra être comptabilisé dans le résultat de l'élection.

6.2.2.3.2. Possibilité de recours à des procédés électroniques pour les opérations de vote

Dans les conditions fixées par les Statuts de la Ligue Régionale, il peut être recouru à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale.

6.2.2.3.2.1. Période de vote en cas de recours à des procédés électroniques

En cas de recours à des procédés électroniques, le Comité Directeur de la Ligue Régionale détermine la période de vote de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale d'une durée minimale raisonnable.

Elle est communiquée dans un délai raisonnable avant sa date de commencement aux associations à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN.

6.2.2.3.2.2. Modalités de vote électronique

L'Assemblée Générale de la Ligue Régionale peut ainsi être organisée via la mise en place d'un vote électronique uniquement à distance et sécurisé avec transmission d'identifiants de connexion individualisés, communiqués aux représentants directs des associations affiliées dans des conditions permettant de garantir l'intégrité et la confidentialité des données.

En cas de recours à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale, ces procédés doivent :

- être confiés à un prestataire extérieur à la Ligue Régionale, ayant une expérience reconnue en la matière et bénéficiant des certifications et/ou agréments requis par la réglementation en vigueur, le cas échéant ;
- être entièrement gérés par ce prestataire qui doit s'engager contractuellement à ne divulguer aucune information qui permettrait d'identifier l'origine des votes, hormis sur réquisition judiciaire ;
- garantir la sincérité et le secret du scrutin, en prévoyant notamment :
 - o la sécurisation des données personnelles et du système de vote dans son ensemble ;
 - o la mise en place d'une assistance technique et d'une solution de secours susceptible de prendre le relais en cas de panne du système principal ;

- l'authentification des personnes autorisées à accéder au système pour voter ;
- la confidentialité des moyens fournis à ces personnes en vue de cet accès ;
- la séparation, à tout moment du processus, des informations sur l'identité des électeurs et le détail de leur vote ;
- le scellement du système de vote, de la ou des listes de candidats et de la liste des électeurs avant le début du scrutin ;
- le scellement des listes d'émargement et des urnes électroniques après la clôture du scrutin ;
- la consolidation des votes par correspondance.

6.2.2.4. Proclamation des résultats

6.2.2.4.1. Attribution des sièges au Comité Directeur de la Ligue

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au moins âgé des candidats susceptibles d'être élus.

A l'issue du second tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

6.2.2.4.2 – Election du Président

Le président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale, par l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

6.3. Election des délégués régionaux

6.3.1. La désignation des délégués régionaux

Chaque délégué régional, obligatoirement licencié à la FFN d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort

territorial de la Ligue Régionale, est désigné pour quatre ans par l'Assemblée Générale Elective qui devra se dérouler durant la période électorale mentionnée à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFN.

Une même personne ne peut être désignée délégué régional pour plusieurs Ligues Régionales.

Des suppléants à ces délégués sont aussi désignés dans les mêmes conditions.

En cas d'empêchement, chacun des délégués est remplacé par son suppléant désigné dans les mêmes conditions.

6.3.2. Condition d'absence de condamnation pénale faisant obstacle à l'inscription sur les listes électorales ou à l'honorabilité légale, ou de sanction d'inéligibilité à temps

Ne peuvent être désignés délégués régionaux :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes ne remplissant pas l'obligation légale d'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport fixée par les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du Code du Sport et contrôlée via les conditions fixées à l'article 21.2.

6.3.3. Conditions de licenciement FFN dans le ressort territorial

Durant toute la durée de leur mandat, chaque délégué régional doit

être titulaire d'une licence FFN en cours de validité au sein d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue pour pouvoir valablement siéger en son sein. Tout délégué régional devra renouveler sa licence dès le 1^{er} septembre de chaque année et au plus tard la veille de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN suivant cette date. A défaut, il sera considéré comme démissionnaire.

6.3.4. La détermination du nombre de délégués par Ligue Régionale

Chaque Ligue désigne ainsi un nombre déterminé de délégués, et leurs suppléants, pour voter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN :

- Pour les Ligues comptant jusque sept-mille-cinq-cents (7.500) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial, un seul délégué est désigné par le Comité Directeur de la Ligue parmi les membres de celui-ci – en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués susceptibles d'être désignés – puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ligue ;
- Pour les Ligues comptant entre sept-mille-cinq-cent-un (7.501) et vingt-mille (20.000) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial, quatre délégués et leurs quatre suppléants sont désignés comme suit :
 - trois délégués et leurs trois suppléants sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue parmi les membres de celui-ci – en cas d'égalité, sont désignés les plus âgés des délégués et/ou des suppléants susceptibles d'être désignés – puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ligue ;
 - Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des Comités Départementaux parmi eux – en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des

délégués et/ou des suppléants susceptibles d'être désignés – puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ligue ;

- Pour les Ligues comptant plus de vingt-mille (20.000) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial, cinq délégués et leurs cinq suppléants sont désignés comme suit :
 - Trois délégués et leurs trois suppléants sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue parmi les membres de celui-ci - en cas d'égalité, sont désignés les plus âgés des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ligue ;
 - Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des Comités Départementaux parmi eux en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ligue ;
 - Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des associations de plus de sept-cents (700) licenciés parmi eux en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ligue ;

En cas d'absence à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN d'un délégué titulaire, seul le suppléant de ce délégué désigné expressément comme tel pourra le remplacer et ainsi disposer de son nombre de voix.

Toutefois, les Ligues comptant jusqu'à sept-mille-cinq-cents (7.500) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial pourront, par dérogation, donner pouvoir à un délégué d'une autre Ligue.

III – LE COMITE DIRECTEUR

Article 7 : Pouvoirs, missions et composition du Comité Directeur

Article 7.1. Pouvoirs et missions du Comité Directeur

Le Comité Directeur pourra, s'il le juge utile, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera, en tant que de besoin, les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement intérieur sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la Ligue.

La Ligue organise annuellement des épreuves officielles approuvées par le Comité Directeur de la FFN.

Les vainqueurs du titre régional par équipe ou individuel dans les disciplines subdélégées par la FFN prennent le nom de « champions régionaux ».

Toutes les réglementations sportives de la FFN sont applicables aux compétitions organisées par la Ligue.

Article 7.2. Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur de la Ligue est composé de douze (12) à trente-deux (32) membres.

La composition du Comité Directeur de la Ligue Régionale doit respecter les conditions suivantes :

- une représentation strictement paritaire des hommes et des femmes à compter des élections de 2028 ; à titre transitoire, chacun des deux genres devra bénéficier à l'issue des élections de 2024 d'un minima 40% des sièges pourvus.
- le nombre de membres d'un même Comité Départemental dont peut être composé le Comité Directeur de la Ligue Régionale peut être fixé au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire ;

Article 8 : Mandat du Comité Directeur

TITRE III : LE COMITÉ DIRECTEUR

Article 7 : Pouvoirs et missions du Comité Directeur

Le Comité Directeur Régional pourra, s'il le juge utile, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera, en tant que de besoin, les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la Ligue Régionale.

La Ligue Régionale organise annuellement des épreuves officielles approuvées par le Comité Directeur Fédéral. Les gagnants du Championnat régional par équipe ou individuels prennent le nom de Champions régionaux. ~~Les Règlements sportifs de la Fédération sont applicables aux épreuves officielles de la Ligue Régionale.~~

Article 8 : Composition du Comité Directeur

~~La Ligue Régionale est administrée par un Comité Directeur de 36 membres, dont un médecin licencié.~~

~~Concernant la représentation féminine, les dispositions prévues à l'article 8 des Statuts Fédéraux et à l'article 5 du Règlement Intérieur Fédéral doivent être interprétées comme un objectif à atteindre.~~

~~Les postes susceptibles d'être attribués à ces derniers titres et qui ne pourraient l'être, resteront vacants jusqu'à la plus proche élection au Comité Directeur.~~

8.1. Mode de scrutin

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret majoritaire plurinominal à candidatures isolées à deux tours pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale Elective qui devra se dérouler durant la période électorale mentionnée à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFN.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Comité Directeur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

8.2. Condition d'absence de condamnation pénale faisant obstacle à l'inscription sur les listes électorales ou à l'honorabilité légale, ou de sanction d'inéligibilité à temps

Ne peuvent être élus membres du Comité Directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes ne remplissant pas l'obligation légale

Article 9 : Élection du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale Régionale qui devra se dérouler durant la période électorale mentionnée à l'article 6.1 du Règlement intérieur fédéral.

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées. A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

~~Seules peuvent être candidates les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques ou les personnes majeures de dix huit ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, les personnes à l'encontre desquelles n'a pas été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.~~

~~Les unes et les autres devront être licenciées à la Fédération Française de Natation dans le ressort territorial de la Ligue Régionale, fournir l'attestation d'honorabilité de la Fédération Française de Natation ainsi qu'un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois.~~

~~Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Comité Directeur.~~

d'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport fixée par les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du Code du Sport et contrôlée via les conditions fixées à l'article 21.2.

8.3. Conditions de licenciation FFN dans le ressort territorial

Durant toute la durée de leur mandat, chaque membre du Comité Directeur doit être titulaire d'une licence FFN en cours de validité au sein d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue pour pouvoir valablement siéger en son sein.

Tout membre du Comité Directeur devra renouveler sa licence dès le 1^{er} septembre de chaque année et au plus tard la veille de la première réunion du Comité Directeur suivant cette date. A défaut, il sera considéré comme démissionnaire.

8.4. Fin du mandat

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été.

Article 9 : Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur doit se réunir au moins trois fois par an soit sur convocation de son Président, ~~soit à la demande du quart au moins de ses membres, représentant au moins le quart des voix.~~

Les procès-verbaux de Comité Directeur seront adressés aux associations affiliées à la FFN de son ressort territorial au secrétariat de la FFN et à la DRAJES au maximum un mois après la tenue de la séance.

Les conseillers techniques sportifs et/ou les salariés de la Ligue peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur ont le droit d'assister avec voix consultative aux réunions des organismes départementaux.

Article 10. Vacance ou incomplétude au sein du Comité Directeur

Tout membre du Comité Directeur de la Ligue Régionale qui

Article 10 : Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur doit se réunir au moins trois fois par an sur convocation de son Président.

~~Les procès-verbaux des séances du Comité Directeur Régional seront adressés à la Fédération Française de Natation dans la quinzaine qui suit la tenue de la réunion.~~

~~Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du siège de la Ligue.~~

~~Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par "imprimés" dans la quinzaine qui suit la tenue des réunions du Comité Directeur Régional.~~

Le ou les cadres techniques mis à disposition et/ou les agents rétribués de la Ligue Régionale peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur. Les membres du Comité Directeur ont le droit d'assister avec voix consultative aux réunions des organismes départementaux.

~~Sont réputés présents au sens de l'alinéa précédent les membres du Comité Directeur qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale.~~

n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire. A titre exceptionnel, le Comité Directeur de la Ligue Régionale pourra considérer les trois absences comme justifiées et ainsi refuser la démission automatique du membre concerné.

En cas de vacance ou d'incomplétude d'un poste, pour quelque motif que ce soit, la plus proche Assemblée Générale de la Ligue Régionale pourra pourvoir à l'élection d'un remplaçant ou d'un nouveau membre. Le mandat du membre ainsi élu expire en même temps que celui des autres membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale élus originellement par l'Assemblée Générale.

Article 11 : Rémunération et Conventions

11.1. Rémunération

Les fonctions au sein du Comité Directeur ne sont pas rémunérées. Les membres du Comité Directeur convoqués spécialement à l'occasion de réunions très importantes pourront être remboursés de leurs frais de déplacement. De même, des frais de déplacement ou de mission pourront être alloués aux dirigeants officiels exerçant pour le compte du Comité Directeur, ou délégués par lui.

11.2. Conventions

Tout contrat ou convention passé entre la Ligue, d'une part, et un membre du Comité Directeur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au Comité Directeur et présenté pour information à la plus prochaine Assemblée Générale.

IV – LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Article 12 : Missions et rôles du Président

Le Président de la Ligue préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente la Ligue dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Toutefois, la représentation de la Ligue en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

Article 13 : Mandat de Président

Le Président de la Ligue est élu, sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale par l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale **au scrutin secret** et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Nul ne peut exercer plus de trois mandats, consécutifs ou non, au poste de Président. A titre dérogatoire, un président de Ligue régionale dont le troisième mandat est en cours à la date de modification des présents Statuts peut être candidat à un quatrième mandat et exercer celui-ci pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2028.

Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Ligue les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle du Comité Départemental, de la Ligue Régionale, de la FFN ou des associations affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne

TITRE IV : LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE RÉGIONALE OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée de NATATION ET LE BUREAU

Article 11 : Missions et rôles du Président

Le Président de la Ligue Régionale préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente la Ligue Régionale dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur.

Toutefois, la représentation de la Ligue Régionale en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

Article 12 : Élections du Président et du Bureau Régional

Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur Régional, par l'Assemblée Générale Régionale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

Le Comité Directeur Régional comprend un Bureau dont les membres sont élus, en son sein, au scrutin secret pour une durée de quatre ans.

Le Bureau comprend au moins un Secrétaire et un Trésorier.

Le Bureau peut se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification de ses membres et leur participation effective à une délibération collégiale.

qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

Article 14 : Élections du Président et du Bureau Régional

14.1. Election du Président

Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale, par l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

14.2. Election du Bureau de la Ligue Régionale par le COMITÉ DIRECTEUR de la Ligue Régionale

Le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau, que le Président de la Ligue Régionale préside de droit, composé d'au moins trois (3) personnes, dont le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier.

Les mandats du Bureau prennent fin avec ceux du Comité Directeur.

Article 15 : Vacance de la Présidence et du Bureau

15.1. - Vacance de la Présidence

En cas de vacance du poste de Président, **pour quelque cause que ce soit**, le Comité Directeur de la Ligue Régionale élit au scrutin secret comme président par intérim un membre du Bureau qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles.

La plus proche Assemblée Générale de la Ligue Régionale devra pourvoir à l'élection d'un Président remplaçant, dans les conditions prévues - sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président de la Ligue Régionale ainsi élu expire en même temps que celui des autres membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale élus originellement par l'Assemblée Générale.

15.2. Vacance du Bureau

En cas de vacance d'un poste au sein du Bureau, pour quelque cause que ce soit, le Comité Directeur, après avoir été complété au

Article 13 : Rémunération

~~Les fonctions au sein du Comité Directeur Régional ne sont pas rémunérées.~~

~~Les membres du Comité Directeur Régional convoqués spécialement à l'occasion de réunions très importantes pourront être remboursés de leurs frais de déplacement. De même, des frais de déplacement ou de mission pourront être alloués aux dirigeants officiels exerçant pour le compte du Comité Directeur Régional, ou délégués par lui.~~

Article 14 : Vacance de la Présidence et du Bureau Régional

~~En cas de vacance du poste de Président, le Comité Directeur Régional procède à l'élection, au scrutin secret d'un membre du bureau qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles.~~

~~L'élection du Président doit intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale qui le choisit parmi les membres du Comité Directeur Régional, complété au préalable, le cas échéant.~~

~~En cas de vacance, pour quelque motif que ce soit au sein du Comité Directeur Régional, il devra être pourvu au remplacement du ou des membres intéressés lors de la plus proche Assemblée Générale.~~

~~Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.~~

préalable, élit, parmi ses membres et au scrutin secret, un nouveau membre du Bureau pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.	
--	--

En attente d'approbation

V – LES AUTRES ORGANES DE LA LIGUE	TITRE V : LES AUTRES ORGANES DE LA LIGUE RÉGIONALE OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée de NATATION
Article 16 : Les commissions et organisme de discipline régional 16.1. Commissions Le Comité Directeur est secondé, lorsqu'il le juge utile, par des commissions dont il fixe les rôles, attributions et conditions de fonctionnement. Les membres de ces commissions peuvent ne pas être membres du Comité Directeur, mais au moins un membre de ce Comité Directeur doit faire partie de chacune d'elles. 16.2. Organisme de discipline régional Le pouvoir disciplinaire de la Ligue s'exerce dans les conditions fixées par le Règlement Disciplinaire FFN pris en application du Règlement Disciplinaire type des fédérations sportives agréées. C'est en respect de ce texte qu'est constitué un organisme de discipline régional qui exerce sa mission en toute indépendance.	Article 15 : Les commissions Le Comité Directeur Régional est secondé, lorsqu'il le juge utile, par des commissions dont il fixe les rôles, attributions et conditions de fonctionnement. Les membres de ces commissions peuvent être choisis, en dehors du Comité Directeur Régional, mais au moins un membre de ce Comité doit faire partie de chacune d'elles.

VI – LES MOYENS D’ACTION

Article 17 : Les moyens financiers

17.1. Ressources

Les ressources de la Ligue sont :

- la part régionale sur les licences qui est fixée par l’Assemblée Générale Ordinaire **de la FFN** ;
- les subventions accordées par les pouvoirs publics, l’Agence Nationale du Sport, le Comité Directeur de la FFN, le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ;
- les droits d’engagement **dans les compétitions régionales** ;
- la recette des Championnats régionaux ou la part de recettes lui revenant à l’occasion des Championnats régionaux et compétitions régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire ;
- les pénalités qu’elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements ;
- les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l’approbation de son Assemblée Générale ;
- la Ligue Régionale ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire, mais elle peut demander aux associations relevant de sa compétence une participation complémentaire, par décision de son Assemblée Générale ;
- la Ligue Régionale ne peut engager de dépenses supérieures à ses ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs.

La Ligue doit communiquer sa situation financière (recettes, dépenses, bilan) chaque année à la FFN, via la transmission du procès-verbal de son Assemblée Générale.

Des comptes pourront être ouverts dans le ressort de la Ligue. Ils auront l’intitulé suivant :

TITRE VI : MOYENS D’ACTIONS

Article 16 : Les moyens financiers

Les ressources de la Ligue Régionale sont :

- 1° La part régionale sur les licences qui est fixée par l’Assemblée Générale.
- 2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la F.F.N., le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ou organismes.
- 3° Les droits d’engagement ~~dans les championnats et rencontres officielles régionales.~~
- 4° La recette des Championnats régionaux ou la part de recettes leur revenant à l’occasion des Championnats régionaux et réunions officielles régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire.
- 5° Les pénalités qu’elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements ~~propres.~~
- 6° Les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l’approbation de l’Assemblée Générale Régionale.

~~7° La part lui revenant sur les droits de formation.~~

La Ligue Régionale ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire, mais elle peut demander aux associations relevant de sa compétence une participation par décision de l’Assemblée Générale Régionale ~~aux frais de tirage de son bulletin.~~

La Ligue Régionale ne peut engager de dépenses supérieures à ses

Fédération Française de Natation. Ligue Régionale d'Occitanie de natation 72 Rue Riquet – 31000 TOULOUSE Ces comptes fonctionneront sous les signatures du Président et du Trésorier de la Ligue. 17.2. Comptabilité et budget Le Trésorier tient une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses. L'exercice va du 1 septembre au 31 août. Il ne peut excéder douze mois. Les comptes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.	ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs. La Ligue Régionale doit communiquer sa situation financière (recettes, dépenses, bilan) chaque année à la Fédération, en même temps qu'elle adresse le procès-verbal de son Assemblée Générale. Des comptes pourront être ouverts, soit au Centre de chèques Postaux, soit dans une Banque ou un Etablissement de Crédit du ressort de la Ligue Régionale. Ils auront l'intitulé suivant : Fédération Française de Natation. Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation – 72 Rue Riquet 31000 Toulouse. Ces comptes fonctionneront sous les signatures des personnes accréditées par le Comité Directeur Régional. Les noms de ces personnes seront communiqués à la Fédération Française de Natation.
---	--

VII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 18 : Modification des Statuts

Les dispositions des présents Statuts ne peuvent être modifiées que par une Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Comité Directeur ou du quart au moins des voix que représente l'ensemble des associations de la Ligue.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications seront jointes à la convocation adressée aux membres de cette Assemblée Générale Extraordinaire, au moins un mois à l'avance.

Ces modifications doivent être adoptées par la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents.

Article 19 : Dissolution

La Ligue ne peut être dissoute que par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet, ou par décision de l'Assemblée Générale de la FFN.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale Extraordinaire ou l'Assemblée Générale de la FFN désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Ligue.

Dans un tel cas, ses archives et les fonds restant en caisse après acquit de ses dettes si elle en a, sont immédiatement envoyés à la FFN par les soins du Président de la Ligue ou d'une personne accréditée à cet effet.

TITRE VII : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 17 : Modification des Statuts

Les dispositions des présents Statuts ne peuvent être modifiées que par une Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Comité Directeur Régional ou du quart au moins des voix que représente l'ensemble des associations de la Région.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications seront jointes à la convocation adressée aux membres de cette Assemblée, au moins un mois à l'avance. Ces modifications doivent être adoptées par la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents.

Article 18 : Dissolution

La Ligue Régionale ne peut être dissoute que par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet, ou par décision de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Ligue Régionale.

Dans un tel cas, ses archives, ~~les challenges, etc...~~ ~~dont elle reste détentrice~~ et les fonds restant en caisse après acquit de ses dettes si elle en a, sont immédiatement envoyés à la Fédération par les soins du Président de la Ligue Régionale ou d'une personne accréditée à cet effet.

VIII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION	TITRE VIII : PUBLICITÉ
Article 20 : Publicité Les présents Statuts sont transmis à la FFN pour validation et à la DRAJES avant envoi à la Préfecture. En tout état de cause, le Président, au nom du Comité Directeur, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture.	Article 19 Les présents Statuts sont transmis à la Fédération Française de Natation pour validation et à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale avant envoi à la Préfecture pour information. En tout état de cause, le Président, au nom du Comité Directeur Régional, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture.

ANNEXE 2 : STATUTS DU 14 JANVIER 2023

En attente d'approbation



STATUTS de la LIGUE OCCITANIE **Pyrénées-Méditerranée DE** **NATATION**



I – OBJET ET COMPOSITION DE LA LIGUE REGIONALE D’OCCITANIE DE NATATION	142
Article 1 : Objet	142
Article 2 : Durée et siège social.....	143
Article 3 : Pouvoirs et composition	143
II – L’ASSEMBLEE GENERALE	144
Article 4 : Réunion, pouvoirs et missions de l’Assemblée Générale.....	144
Article 5 : Composition de l’Assemblée Générale	144
Article 6 : Assemblée Générale électorale des délégués régionaux et du Comité Directeur	144
6.1. La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).....	144
6.2. Election du Comité Directeur	145
6.3. Election des délégués régionaux	148
III – LE COMITE DIRECTEUR	150
Article 7 : Pouvoirs, missions et composition du Comité Directeur	150
Article 7.1. Pouvoirs et missions du Comité Directeur	150
article 7.2. Composition du Comité Directeur	150
Article 8 : Mandat du Comité Directeur	150
8.1. Mode de scrutin.....	150
8.2. Condition d’absence de condamnation pénale faisant obstacle à l’inscription sur les listes électorales ou à l’honorabilité légale, ou de sanction d’inéligibilité à temps	151
8.3. Conditions de licenciement FFN dans le ressort territorial	151
8.4. Fin du mandat.....	151
Article 9 : Réunion du Comité Directeur	151
Article 10. Vacance ou incomplétude au sein du Comité Directeur	151
Article 11 : Rémunération et Conventions.....	152
11.1. Rémunération.....	152
11.2. Conventions	152
IV – LE PRESIDENT ET LE BUREAU	153
Article 12 : Missions et rôles du Président.....	153
Article 13 : Mandat de Président	153
Article 14 : Élections du Président et du Bureau Régional	153
14.1. Election du Président.....	153
14.2. Election du Bureau de la Ligue Régionale par le Comité Directeur de la Ligue Régionale	153
Article 15 : Vacance de la Présidence et du Bureau.....	154
15.1. - Vacance de la Présidence.....	154
15.2. Vacance du Bureau	154
V – LES AUTRES ORGANES DE LA LIGUE	155
Article 16 : Les commissions et organisme de discipline régional	155
16.1. Commissions	155
16.2. Organisme de discipline régional.....	155



VI – LES MOYENS D’ACTION	156
Article 17 : Les moyens financiers	156
17.1. Ressources	156
17.2. Comptabilité et budget	156
VII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION	157
Article 18 : Modification des Statuts.....	157
Article 19 : Dissolution.....	157
VIII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION.....	158
Article 20 : Publicité	158



I – OBJET ET COMPOSITION DE LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE NATATION

Article 1 : Objet

Dans le cadre des Statuts et Règlements de la Fédération Française de Natation (FFN), la Ligue Régionale d'Occitanie de natation représente la FFN et participe à la mise en œuvre des missions de service public relatives à l'organisation générale, au développement et à la démocratisation de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la Natation : la Natation Course, la Natation en Eau Libre, la Natation en Eau Froide le Water-Polo, le Plongeon et la Natation Artistique, ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques, dans le ressort territorial de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) d'Occitanie.

La Ligue appuie la FFN dans la réalisation de son programme et elle possède, à ce titre, son autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFN.

La Ligue assure, en agissant pour le compte de la FFN, le contrôle direct et assume la responsabilité des comités (inter)départementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial ; elle peut en outre déléguer à ces comités (inter)départementaux (CD) certaines de ses attributions dans les domaines administratif, financier et sportif.

Ses principaux autres buts sont :

- d'assurer la liaison entre les CD et les associations affiliées à la FFN de son ressort territorial ;
- d'organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ; à cet égard, la création et la mise en place des pédagogies et des actions de formation propres à la promotion, au développement et à l'essor des disciplines de la Natation, et/ou liées au secourisme, à la sécurité et/ou au sauvetage aquatique, y compris en apprentissage, constitue son principal moyen d'action, via notamment son Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) ;
- d'établir son calendrier en fonction de celui de la FFN ;
- d'organiser des compétitions, et notamment des championnats régionaux ;
- de former corollairement les jurys de toutes les compétitions organisées dans son ressort territorial ;
- d'organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- de procéder à l'homologation des records régionaux, et tenir à jour les différents classements régionaux ;
- d'informer la FFN des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur certification par celle-ci ;
- de communiquer à la FFN les résultats sportifs des compétitions qu'elle organise ;
- d'assurer sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- de donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- d'organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale de décider ou donner son avis dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la FFN.



La Ligue s'interdit et interdit toute discrimination. Sa mission consiste notamment en promouvoir et propager les valeurs de la FFN. A cet égard, la Ligue œuvre de son mieux pour respecter le concept de développement durable et de Ligue de l'environnement dans le cadre de ses actions.

La Ligue veille au respect des principes et valeurs démocratiques et sportives par ses membres ainsi qu'au respect de sa Charte d'éthique et de déontologie et de celle du sport français établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Article 2 : Durée et siège social

La durée de la Ligue est illimitée.

Son siège est à Toulouse.

Article 3 : Pouvoirs et composition

Les compétences et prérogatives qui sont subdélégues à la Ligue s'exercent sur les CD et les associations affiliées à la FFN ayant leur siège dans le ressort territorial de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) qui comporte les départements suivants :

- Ariège
- Aude
- Aveyron
- Gard
- Gers
- Haute-Garonne
- Hautes-Pyrénées
- Hérault
- Lot
- Lozère
- Pyrénées Orientales
- Tarn
- Tarn et Garonne



II – L’ASSEMBLEE GENERALE

Article 4 : Réunion, pouvoirs et missions de l’Assemblée Générale

L’Assemblée Générale (AG) se tient au moins une fois par an, et chaque fois qu’elle est convoquée soit par son Président, soit à la demande du quart au moins ses membres, représentant au moins le quart des voix.

Son ordre du jour est établi par le Comité Directeur.

L’AG entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur de la Ligue et sur la situation morale et financière.

L’AG approuve les comptes de l’exercice clos, vote le projet de budget de l’exercice suivant, délibère sur les questions mises à l’ordre du jour et pourvoit, à chaque début d’olympiade, à l’élection des membres du Comité Directeur et du Président de la Ligue.

Les procès-verbaux d’AG seront adressés aux associations affiliées à la FFN de son ressort territorial au secrétariat de la FFN et à la DRAJES au maximum un mois après la tenue de la séance.

Article 5 : Composition de l’Assemblée Générale

L’AG se compose des représentants directs des associations sportives à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN durant la saison précédente.

Chaque association y délègue son président ou l’un de ses membres en cas d’empêchement de ce dernier. Ces représentants doivent être licenciés à la FFN au sein de l’association représentée. Tout participant à l’AG en qualité de représentant d’une association affiliée doit être titulaire d’un pouvoir. Ce pouvoir, pour être valable, doit être daté et signé par l’association sportive représentée.

Ce représentant dispose d’un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association affiliée conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l’addition du nombre de licences constatées au 31 août précédant l’AGE.

Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

Aucun quorum n’est requis pour l’élection du Comité Directeur de la Ligue.

Article 6 : Assemblée Générale électorale des délégués régionaux et du Comité Directeur

6.1. LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES (CSOE)

6.1.1. Mission de la CSOE

La CSOE de la Ligue est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts et, le cas échéant, le Règlement Intérieur de la Ligue, lors des opérations de vote relatives à l’élection du Comité Directeur et du Président de la Ligue.



6.1.2. Composition de la CSOE

La CSOE se compose à *minima* de deux (2) membres, dont une majorité de personnes qualifiées spécifiquement désignées par le Comité Directeur de la Ligue. Ces membres ne peuvent être candidats aux élections du Comité Directeur de la Ligue Régionale.

6.1.3 - Saisine de la CSOE

La CSOE peut être saisie par tout candidat.

6.1.4 - Moyens d'action de la CSOE

La CSOE peut procéder à tous les contrôles et vérifications utiles, et notamment :

- a compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- peut avoir accès à tout moment aux bureaux de vote, leur adresser tous conseils et former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;
- peut demander à ce que tout document nécessaire à l'exercice de ses missions lui soit présenté ;
- peut, en cas de constatation d'une irrégularité, exiger l'inscription d'observations au procès-verbal de l'AG, que ce soit avant ou après la proclamation des résultats.

6.2. ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

6.2.1. Candidatures

6.2.1.1. Date du dépôt de candidatures

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date et selon les modalités fixées par le Comité Directeur auprès de la CSOE de la Ligue, sise à l'adresse du siège social de la Ligue.

Tous les candidats peuvent corollairement faire parvenir à la CSOE de la Ligue une profession de foi qui sera communiquée dans les meilleurs délais à l'ensemble des votants.

6.2.1.2. Validation des candidatures à l'élection du Comité Directeur de la Ligue et des associations sportives admises à voter

A minima deux (2) jours avant le début de l'AG de la Ligue, la CSOE est chargée de valider :

- les candidats à l'élection du Comité Directeur de la Ligue,
- la liste des associations sportives admises à voter pour l'élection du Comité Directeur de la Ligue accompagnée du nombre de voix dont elles disposent conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de licences constatées au 31 août précédant l'AG de la Ligue.

Chaque président d'association affiliée adresse son pouvoir complété et signé à la CSOE de la Ligue chargée de vérifier sa conformité. Les procurations entre clubs ne sont pas autorisées.

Pour ce faire, la CSOE de la Ligue doit disposer notamment :

- d'un accès au système d'information et de gestion des licenciés de la FFN ;
- du dernier décompte des effectifs et des voix des associations affiliées.



La CSOE de la Ligue vérifie l'identité des détenteurs de pouvoirs adressés par les présidents des associations affiliées et la validité de ces documents au regard des dispositions des Statuts de la Ligue Régionale. Après vérification, des bulletins de vote correspondant aux voix des associations affiliées sont remis aux représentants dûment inscrits.

Le nom de chaque association représentée, le nom de son représentant, le nombre de ses licenciés et le nombre de voix correspondant sont enregistrés.

Un rapport détaillé de la vérification des pouvoirs est adressé au Comité Directeur de la Ligue ainsi qu'aux candidats ; et un tableau récapitulatif du nombre de clubs et de voix leur est présenté.

Ces listes sont publiées sur le site internet de la Ligue et/ou communiquées aux associations affiliées.

6.2.2. Assemblée Générale Elective

6.2.2.1. Déroulement du scrutin

L'AG Elective de la Ligue élit le Comité Directeur et le Président de la Ligue pour un mandat de quatre ans. L'AG Elective de la Ligue est ainsi convoquée par le Président de la Ligue Régionale au moins une fois tous les quatre ans, à la date fixée par le Comité Directeur de la Ligue.

6.2.2.2. Calendrier du processus électoral : l'AG de la Ligue Régionale précédant obligatoirement l'AGE de la FFN

Pour des raisons de cohérence de la politique territoriale et nationale mise en place par la FFN, les AG de chaque Ligue Régionale doivent précéder l'AGE de la FFN d'a minima 21 jours, étant entendu que les dates de ces AG de Ligue Régionale sont validées par le Comité Directeur de la FFN.

Si aucune date n'a été proposée ou si les propositions présentées par une Ligue Régionale ne respectent pas ce délai, le Comité Directeur de la FFN fixe lui-même la date de l'AG de la Ligue Régionale concernée.

6.2.2.3. Déroulement du vote

6.2.2.3.1. Vote des représentants directs des associations sportives affiliées

Les électeurs votent pour les candidats de leur choix sans ratures ni surcharges, sans rayer de noms. En cas de non-respect de ces dispositions, le vote sera déclaré nul et ne pourra être comptabilisé dans le résultat de l'élection.

6.2.2.3.2. Possibilité de recours à des procédés électroniques pour les opérations de vote

Dans les conditions fixées par les Statuts de la Ligue Régionale, il peut être recouru à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'AG de la Ligue Régionale.

6.2.2.3.2.1.. Période de vote en cas de recours à des procédés électroniques

En cas de recours à des procédés électroniques, le Comité Directeur de la Ligue Régionale détermine la période de vote de l'AG de la Ligue Régionale d'une durée minimale raisonnable.



Elle est communiquée dans un délai raisonnable avant sa date de commencement aux associations à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN.

6.2.2.3.2.2. Modalités de vote électronique

L'AG de la Ligue Régionale peut ainsi être organisée via la mise en place d'un vote électronique uniquement à distance et sécurisé avec transmission d'identifiants de connexion individualisés, communiqués aux représentants directs des associations affiliées dans des conditions permettant de garantir l'intégrité et la confidentialité des données.

En cas de recours à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'AG de la Ligue Régionale, ces procédés doivent :

- être confiés à un prestataire extérieur à la Ligue Régionale, ayant une expérience reconnue en la matière et bénéficiant des certifications et/ou agréments requis par la réglementation en vigueur, le cas échéant ;
- être entièrement gérés par ce prestataire qui doit s'engager contractuellement à ne divulguer aucune information qui permettrait d'identifier l'origine des votes, hormis sur réquisition judiciaire ;
- garantir la sincérité et le secret du scrutin, en prévoyant notamment :
 - o la sécurisation des données personnelles et du système de vote dans son ensemble ;
 - o la mise en place d'une assistance technique et d'une solution de secours susceptible de prendre le relais en cas de panne du système principal ;
 - o l'authentification des personnes autorisées à accéder au système pour voter ;
 - o la confidentialité des moyens fournis à ces personnes en vue de cet accès ;
 - o la séparation, à tout moment du processus, des informations sur l'identité des électeurs et le détail de leur vote ;
 - o le scellement du système de vote, de la ou des listes de candidats et de la liste des électeurs avant le début du scrutin ;
 - o le scellement des listes d'émargement et des urnes électroniques après la clôture du scrutin ;
 - o la consolidation des votes par correspondance.

6.2.2.4. Proclamation des résultats

6.2.2.4.1. Attribution des sièges au Comité Directeur de la Ligue

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au moins âgé des candidats susceptibles d'être élus.

A l'issue du second tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine AG.



6.2.2.4.2 – Election du Président

Le président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale, par l'AG de la Ligue Régionale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

6.3. ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX

6.3.1. La désignation des délégués régionaux

Chaque délégué régional, obligatoirement licencié à la FFN d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue Régionale, est désigné pour quatre ans par l'AG Elective qui devra se dérouler durant la période électorale mentionnée à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFN.

Une même personne ne peut être désignée délégué régional pour plusieurs Ligues Régionales.

Des suppléants à ces délégués sont aussi désignés dans les mêmes conditions.

En cas d'empêchement, chacun des délégués est remplacé par son suppléant désigné dans les mêmes conditions.

6.3.2. Condition d'absence de condamnation pénale faisant obstacle à l'inscription sur les listes électorales ou à l'honorabilité légale, ou de sanction d'inéligibilité à temps

Ne peuvent être désignés délégués régionaux :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes ne remplissant pas l'obligation légale d'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport fixée par les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du Code du sport et contrôlée via les conditions fixées à l'article 21.2.

6.3.3. Conditions de licenciation FFN dans le ressort territorial

Durant toute la durée de leur mandat, chaque délégué régional doit être titulaire d'une licence FFN en cours de validité au sein d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue pour pouvoir valablement siéger en son sein.

Tout délégué régional devra renouveler sa licence dès le 1^{er} septembre de chaque année et au plus tard la veille de l'AG Ordinaire de la FFN suivant cette date. A défaut, il sera considéré comme démissionnaire.

6.3.4. La détermination du nombre de délégués par Ligue Régionale

Chaque Ligue désigne ainsi un nombre déterminé de délégués, et leurs suppléants, pour voter à l'AG Ordinaire de la FFN :



- Pour les Ligues comptant jusque sept-mille-cinq-cents (7.500) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial, un seul délégué est désigné par le Comité Directeur de la Ligue parmi les membres de celui-ci - en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;
- Pour les Ligues comptant entre sept-mille-cinq-cent-un (7.501) et vingt-mille (20.000) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial, quatre délégués et leurs quatre suppléants sont désignés comme suit :
 - o trois délégués et leurs trois suppléants sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue parmi les membres de celui-ci - en cas d'égalité, sont désignés les plus âgés des délégués et/ou des suppléants susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;
 - o Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des CD parmi eux - en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués et/ou des suppléants susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;
- Pour les Ligues comptant plus de vingt-mille (20.000) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial, cinq délégués et leurs cinq suppléants sont désignés comme suit :
 - o Trois délégués et leurs trois suppléants sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue parmi les membres de celui-ci - en cas d'égalité, sont désignés les plus âgés des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;
 - o Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des CD parmi eux - en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;
 - o Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des associations de plus de sept-cents (700) licenciés parmi eux - en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;

En cas d'absence à l'AG Ordinaire de la FFN d'un délégué titulaire, seul le suppléant de ce délégué désigné expressément comme tel pourra le remplacer et ainsi disposer de son nombre de voix.

Toutefois, les Ligues comptant jusqu'à sept-mille-cinq-cents (7.500) licences délivrées par les associations affiliées ayant leur siège dans leur ressort territorial pourront, par dérogation, donner pouvoir à un délégué d'une autre Ligue.

III – LE COMITE DIRECTEUR

Article 7 : Pouvoirs, missions et composition du Comité Directeur

ARTICLE 7.1. POUVOIRS ET MISSIONS DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur pourra, s'il le juge utile, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera, en tant que de besoin, les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement intérieur sera soumis à l'approbation de l'AG, ainsi que ses modifications éventuelles.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la Ligue.

La Ligue organise annuellement des épreuves officielles approuvées par le Comité Directeur de la FFN.

Les vainqueurs du titre régional par équipe ou individuel dans les disciplines subdélégées par la FFN prennent le nom de « champions régionaux ».

Toutes les réglementations sportives de la FFN sont applicables aux compétitions organisées par la Ligue.

ARTICLE 7.2. COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur de la Ligue est composé de douze (12) à trente-deux (32) membres.

La composition du Comité Directeur de la Ligue Régionale doit respecter les conditions suivantes :

- une représentation strictement paritaire des hommes et des femmes à compter des élections de 2028 ; à titre transitoire, chacun des deux genres devra bénéficier à l'issue des élections de 2024 d'au minima 40% des sièges pourvus.
- le nombre de membres d'un même CD dont peut être composé le Comité Directeur de la Ligue Régionale peut être fixé au cours d'une AG Extraordinaire ;

Article 8 : Mandat du Comité Directeur

8.1. MODE DE SCRUTIN

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret majoritaire plurinominal à candidatures isolées à deux tours pour une durée de quatre ans par l'AG Elective qui devra se dérouler durant la période électorale mentionnée à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFN.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Comité Directeur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine AG.



8.2. CONDITION D'ABSENCE DE CONDAMNATION PENALE FAISANT OBSTACLE A L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES OU A L'HONORABILITE LEGALE, OU DE SANCTION D'INELIGIBILITE A TEMPS

Ne peuvent être élues membres du Comité Directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes ne remplissant pas l'obligation légale d'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport fixée par les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du Code du sport et contrôlée via les conditions fixées à l'article 21.2.

8.3. CONDITIONS DE LICENCIATION FFN DANS LE RESSORT TERRITORIAL

Durant toute la durée de leur mandat, chaque membre du Comité Directeur doit être titulaire d'une licence FFN en cours de validité au sein d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue pour pouvoir valablement siéger en son sein.

Tout membre du Comité Directeur devra renouveler sa licence dès le 1^{er} septembre de chaque année et au plus tard la veille de la première réunion du Comité Directeur suivant cette date. A défaut, il sera considéré comme démissionnaire.

8.4. FIN DU MANDAT

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été.

Article 9 : Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur doit se réunir au moins trois fois par an soit sur convocation de son Président, soit à la demande du quart au moins ses membres, représentant au moins le quart des voix.

Les procès-verbaux de Comité Directeur seront adressés aux associations affiliées à la FFN de son ressort territorial au secrétariat de la FFN et à la DRAJES au maximum un mois après la tenue de la séance.

Les conseillers techniques sportifs et/ou les salariés de la Ligue peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur ont le droit d'assister avec voix consultative aux réunions des organismes départementaux.

Article 10. Vacance ou incomplétude au sein du Comité Directeur

Tout membre du Comité Directeur de la Ligue Régionale qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire. A titre exceptionnel, le Comité Directeur de la Ligue Régionale pourra considérer les trois absences comme justifiées et ainsi refuser la démission automatique du membre concerné.



En cas de vacance ou d'incomplétude d'un poste, pour quelque motif que ce soit, la plus proche AG de la Ligue Régionale pourra pourvoir à l'élection d'un remplaçant ou d'un nouveau membre. Le mandat du membre ainsi élu expire en même temps que celui des autres membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale élus originellement par l'AG.

Article 11 : Rémunération et Conventions

11.1. REMUNERATION

Les fonctions au sein du Comité Directeur ne sont pas rémunérées.

Les membres du Comité Directeur convoqués spécialement à l'occasion de réunions très importantes pourront être remboursés de leurs frais de déplacement. De même, des frais de déplacement ou de mission pourront être alloués aux dirigeants officiels exerçant pour le compte du Comité Directeur, ou délégués par lui.

11.2. CONVENTIONS

Tout contrat ou convention passé entre la Ligue, d'une part, et un membre du Comité Directeur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au Comité Directeur et présenté pour information à la plus prochaine AG.



IV – LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Article 12 : Missions et rôles du Président

Le Président de la Ligue préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente la Ligue dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Toutefois, la représentation de la Ligue en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

Article 13 : Mandat de Président

Le Président de la Ligue est élu, sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale par l'AG de la Ligue Régionale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Nul ne peut exercer plus de trois mandats, consécutifs ou non, au poste de Président. A titre dérogatoire, un président de Ligue Régionale dont le troisième mandat est en cours à la date de modification des présents Statuts peut être candidat à un quatrième mandat et exercer celui-ci pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2028.

Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Ligue les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle du CD, de la Ligue Régionale, de la FFN ou des associations affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

Article 14 : Élections du Président et du Bureau Régional

14.1. ELECTION DU PRESIDENT

Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale, par l'AG de la Ligue Régionale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

14.2. ELECTION DU BUREAU DE LA LIGUE REGIONALE PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE

Le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau, que le Président de la Ligue Régionale préside de droit, composé d'au moins trois (3) personnes, dont le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier.

Les mandats du Bureau prennent fin avec ceux du Comité Directeur.



Article 15 : Vacance de la Présidence et du Bureau

15.1. - VACANCE DE LA PRESIDENCE

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, le Comité Directeur de la Ligue Régionale élit au scrutin secret comme président par intérim un membre du Bureau qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles.

La plus proche AG de la Ligue Régionale devra pourvoir à l'élection d'un Président remplaçant, dans les conditions prévues - sur proposition du Comité Directeur de la Ligue Régionale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs -.

Le mandat du Président de la Ligue Régionale ainsi élu expire en même temps que celui des autres membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale élus originellement par l'AG.

15.2. VACANCE DU BUREAU

En cas de vacance d'un poste au sein du Bureau, pour quelque cause que ce soit, le Comité Directeur, après avoir été complété au préalable, élit, parmi ses membres et au scrutin secret, un nouveau membre du Bureau pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.



V – LES AUTRES ORGANES DE LA LIGUE

Article 16 : Les commissions et organisme de discipline régional

16.1. COMMISSIONS

Le Comité Directeur est secondé, lorsqu'il le juge utile, par des commissions dont il fixe les rôles, attributions et conditions de fonctionnement.

Les membres de ces commissions peuvent ne pas être membres du Comité Directeur, mais au moins un membre de ce Comité Directeur doit faire partie de chacune d'elles.

16.2. ORGANISME DE DISCIPLINE REGIONAL

Le pouvoir disciplinaire de la Ligue s'exerce dans les conditions fixées par le Règlement Disciplinaire FFN pris en application du Règlement Disciplinaire type des fédérations sportives agréées. C'est en respect de ce texte qu'est constitué un organisme de discipline régional qui exerce sa mission en toute indépendance.

VI – LES MOYENS D’ACTION

Article 17 : Les moyens financiers

17.1. RESSOURCES

Les ressources de la Ligue sont :

- la part régionale sur les licences qui est fixée par l’AG Ordinaire de la FFN ;
- les subventions accordées par les pouvoirs publics, l’Agence Nationale du Sport, le Comité Directeur de la FFN, le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ;
- les droits d’engagement dans les compétitions régionales ;
- la recette des Championnats régionaux ou la part de recettes lui revenant à l’occasion des Championnats régionaux et compétitions régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire ;
- les pénalités qu’elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements ;
- les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l’approbation de son AG ;
- la Ligue Régionale ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire, mais elle peut demander aux associations relevant de sa compétence une participation complémentaire, par décision de son AG ;
- la Ligue Régionale ne peut engager de dépenses supérieures à ses ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs.

La Ligue doit communiquer sa situation financière (recettes, dépenses, bilan) chaque année à la FFN, via la transmission du procès-verbal de son AG.

Des comptes pourront être ouverts dans le ressort de la Ligue. Ils auront l’intitulé suivant :

**[Fédération Française de Natation
Ligue Régionale d’Occitanie de Natation
72 Rue Riquet – 31000 TOULOUSE]**

Ces comptes fonctionneront sous les signatures du Président et du Trésorier de la Ligue.

17.2. COMPTABILITE ET BUDGET

Le Trésorier tient une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses.

L’exercice coïncide va du 1 septembre au 31 août. Il ne peut excéder douze mois.

Les comptes doivent être approuvés par l’AG dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l’exercice.

VII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 18 : Modification des Statuts

Les dispositions des présents Statuts ne peuvent être modifiées que par une AG Extraordinaire, sur la proposition du Comité Directeur ou du quart au moins des voix que représente l'ensemble des associations de la Ligue.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications seront jointes à la convocation adressée aux membres de cette AG Extraordinaire, au moins un mois à l'avance.

Ces modifications doivent être adoptées par la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents.

Article 19 : Dissolution

La Ligue ne peut être dissoute que par décision d'une AG Extraordinaire convoquée à cet effet, ou par décision de l'AG de la FFN.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'AG Extraordinaire ou l'AG de la FFN désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Ligue.

Dans un tel cas, ses archives et les fonds restant en caisse après acquit de ses dettes si elle en a, sont immédiatement envoyés à la FFN par les soins du Président de la Ligue ou d'une personne accréditée à cet effet.

VIII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 20 : Publicité

Les présents Statuts sont transmis à la FFN pour validation et à la DRAJES avant envoi à la Préfecture.

En tout état de cause, le Président, au nom du Comité Directeur, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2023.



Bernard DALMON
Président



Julien VILLE
Secrétaire Général